



M. André Fabien, juge en chef des sessions de la paix.

Un télégramme de Bédard

Le juge Fabien prié d'attendre la fin de l'enquête à son sujet

Le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, a demandé la semaine dernière, par télégramme, au juge en chef de la Cour des sessions de la paix, M. André Fabien, de ne pas reprendre pour le moment ses fonctions mais de prolonger plutôt son congé sans solde jusqu'à ce que soit terminée l'enquête que mène actuellement à son sujet la Sûreté du Québec.

Ce télégramme, a appris LE DEVOIR de bonne source, a dû être expédié après que le juge Fabien, rompant une entente avec le ministre de la Justice, eut décidé, au début de la semaine, de prendre ses fonctions de juge en chef et ainsi de mettre fin au congé sans solde qu'il avait

obtenu, au début du mois de juin, de M. Bédard.

M. André Fabien, qui est juge en chef à la Cour des sessions de la paix depuis 1969, avait expliqué, au début de cette affaire, qu'il préférerait se retirer temporairement de ses fonctions de manière à ne pas gêner le travail des enquêteurs de la Sûreté du Québec.

Sans attendre les résultats de cette enquête, le juge Fabien devait reprendre ses fonctions lundi, à la surprise du ministre de la Justice, qui attend encore le rapport final de la SQ.

On se rappellera que cette enquête avait été entreprise en janvier dernier à la suite du témoignage rendu à huis clos par

l'avocat montréalais Alfred Chevalier devant la Commission d'enquête sur le crime organisé. Contraint par sub poena à venir répondre aux questions du président de la CECO, le juge Denis Dionne, en rapport avec certains aspects du crime organisé, Me Chevalier aurait saisi la CECO de pratiques présumées répréhensibles de la part du juge en chef.

De son côté, M. Fabien a toujours déclaré ne rien avoir à se reprocher et soutenu que toute cette histoire était le fruit d'une "vengeance personnelle" de l'avocat en question.

De plus, le juge Fabien déclarait offrir sa pleine collaboration aux enquêteurs. D'après les informations recueillies par

LE DEVOIR, plutôt que de répondre aux questions des enquêteurs de la SQ, le juge les a renvoyés à son avocat.

Quoi qu'il en soit, cette enquête policière, menée par les agents Clément Bousquet et Gilles Durocher, a déjà fait l'objet d'un rapport d'étape, qui a été expédié au ministère de la Justice. C'est donc en étant informé des constatations et conclusions de ce premier rapport que M. Bédard aurait prié par télégramme le juge en chef de ne pas reprendre pour le moment ses fonctions.

Toutefois, en attendant le rapport final qui devrait être disponible vers le milieu du mois d'août, le ministre de la Justice et ses principaux collaborateurs se sont abs-

tenu de faire quelque commentaire que ce soit en rapport avec cette affaire.

Entre-temps, il y a une dizaine de jours, d'après des sources habituellement bien informées, l'avocat mêlé à l'affaire, Me Chevalier, a fait tenir une lettre à M. Bédard lui demandant d'ouvrir une enquête en règle sur certains faits mentionnés, croit-on savoir, dans le rapport d'étape.

Copie de cette lettre a été envoyée à plusieurs membres du cabinet Lévesque ainsi qu'au premier ministre et au directeur de la Sûreté du Québec.

L'affaire risque donc de connaître certains rebondissements avant même que ne soit connu le rapport final. Elle fait

Voir page 6: Juge

L'amendement libéral défait

Les députés reprennent le débat en deuxième lecture

par Rodolphe Morissette

QUÉBEC — L'étude du projet de loi sur la langue française à l'Assemblée nationale ne sera point suspendue pendant trois mois, mais se poursuivra pendant le reste de la saison estivale.

Afin de retarder l'adoption, par le gouvernement, de la Charte du français, l'opposition libérale avait présenté mardi dernier un amendement à la notion d'étude du projet de loi en deuxième lecture. L'amendement visait à en retarder l'étude de trois mois. Les prétextes ne manquaient pas: assurer une rentrée scolaire aussi paisible que possible (sous l'empire de la

loi 22?); prendre des vacances bien méritées; consulter le plus de gens possible, étant donné le caractère particulier de la présente loi; mettre l'accent pendant quelque temps sur des projets de loi à portée plus économique que culturelle, etc.

Toujours est-il que les 26 députés libéraux se sont prévalus de leurs dix minutes réglementaires chacun pour s'exprimer abondamment sur le sujet. Et le public a eu le bonheur d'entendre ceux qui ne prennent pratiquement jamais la parole. Saut pour ces derniers, il s'agissait de discours improvisés de toutes pièces, les uns plutôt convaincants, mais la plupart géné-

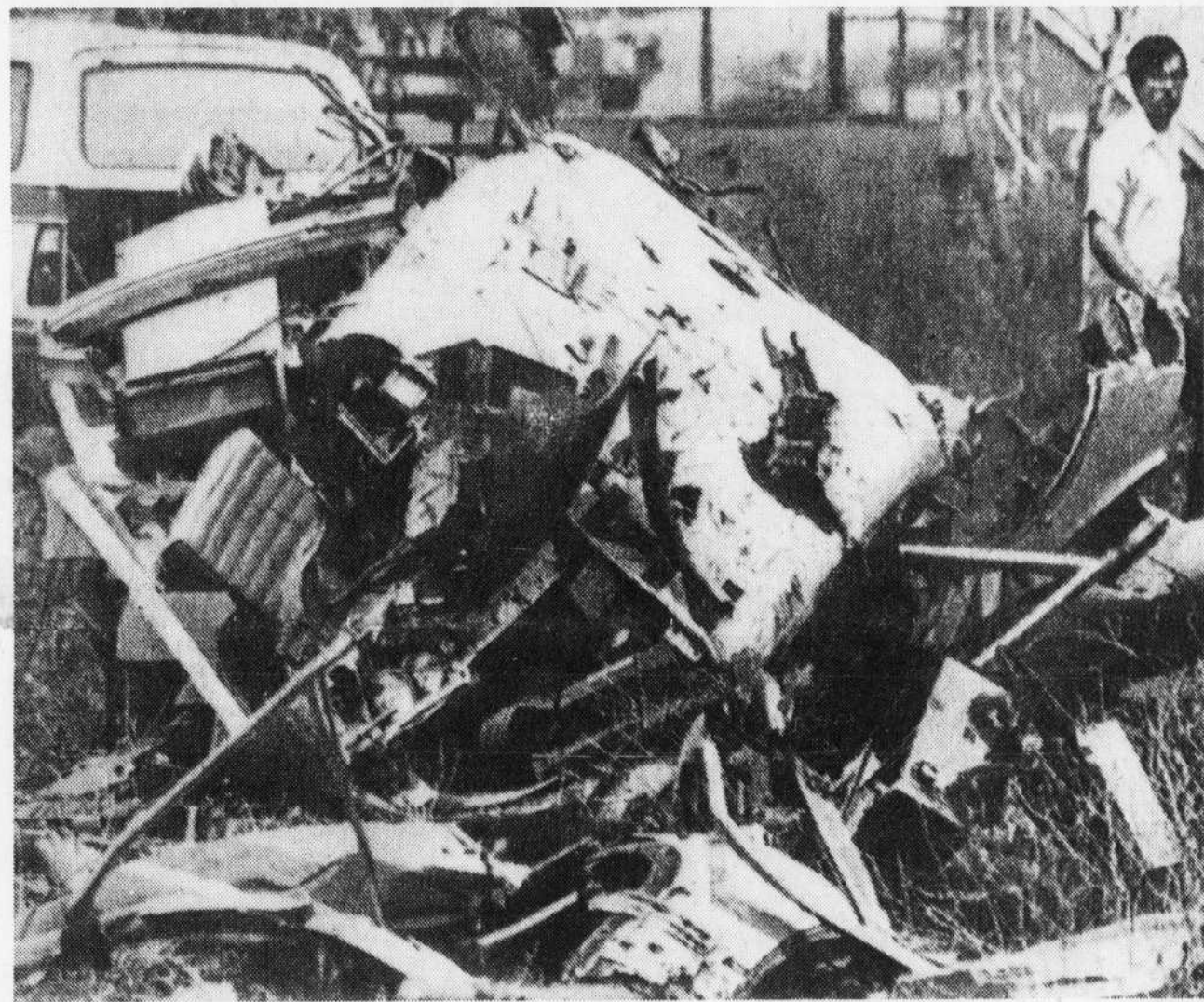
ralement incohérents, sinon franchement bouffons. Pour l'édification des centaines de Québécois en vacances qui ont décidé cette année de visiter une partie du Québec et de passer par l'Assemblée nationale pour prendre un bon bain de saine démocratie et fortifier leur sens politique.

Le débat sur cet amendement traîne depuis une semaine. L'Assemblée s'y est consacrée mardi soir, jeudi soir, vendredi et hier, interrompue en cela au milieu de la semaine dernière par l'étude d'un projet de loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel. De concert avec les ministériels, l'Union nationale avait réussi à remplacer la traditionnelle journée des députés de mercredi dernier par l'étude d'une loi à caractère économique. Un débat qui a débordé sur l'après-midi du lendemain.

Dans toute cette affaire, l'Union nationale s'est rangée du côté du gouvernement, s'opposant à l'amendement "dilatatoire" des libéraux. Au départ et après avoir bien hésité sur le parti à prendre, l'UN décidait de voter contre l'amendement et de ne faire intervenir qu'un, peut-être deux députés sur la question.

En cours de route cependant, la tentation devenait forte de "profiter de quelques minutes seulement", qui leur étaient de toute manière allouées, pour faire un peu de publicité au sujet de la troisième version de la Charte du français, celle de l'UN. Autre motif d'intervention: mettre

Voir page 6: Lecture



Francis Gary Powers, l'ex-pilote de la CIA dont l'avion-espion U-2 avait été abattu au-dessus de l'URSS le 1er mai 1960, a perdu la vie hier dans l'écrasement de l'hélicoptère qu'il pilotait pour le compte d'une station de télévision de Los Angeles. La capture de Powers par les soviétiques avait résulté en l'annulation d'une rencontre au sommet entre le président Eisenhower et Nikita Khrouchtchev. (Téléphoto AP)

Le solde migratoire du Québec: pronostic "plutôt pessimiste"

QUÉBEC (par Rodolphe Morissette) — Dans le débat sur l'avenir démographique et linguistique du Québec, la plupart des prévisions pour les 25 prochaines années sont basées sur une seule observation du passé, le plus fréquemment celle qui couvre l'ensemble de la période de 1966 à 1971, soit la pire à cet égard depuis 1951.

C'est de moins l'une des conclusions qui ressort d'une nouvelle étude scientifique déposée en Chambre hier par le parain de la Charte du français, le Dr Camille Laurin. Elle porte sur le "bilan migratoire" du Québec, c'est-à-dire sur le solde des mouvements d'immigration et d'émigration, de 1951 à 1977.

L'étude citée a été préposée cette fois par M. Marc Ternes, un spécialiste en démographie, pour le Groupe ad hoc, chargé par le ministre d'État au développement culturel d'étudier les aspects démographiques du projet de loi no 101.

D'après l'étude déposée par le Dr Laurin, les années 1951-1961 se sont soldées au Québec, par un bilan annuel positif de 20,000 personnes en moyenne. Au cours des cinq années suivantes, ce gain migratoire annuel du Québec a diminué de moitié, pour passer à +10,000 personnes en moyenne.

Mais c'est la période de 1966 à 1971 qui est la pire de toutes: le Québec passe à un déficit migratoire moyen de -10,000 personnes par an. Le déficit commence à se résorber cependant au cours des cinq an-

nées suivantes, atteignant, pour 1971-1976, à -5,000 personnes en moyenne par année.

Or il importe, conclut l'étude, de bien situer le solde migratoire du Québec des cinq dernières années lorsqu'on s'emploie à effectuer des prévisions pour des décades à venir. Même légèrement négatif, le solde migratoire des cinq dernières années est plus favorable que celui des cinq années précédentes. Il s'inscrit même dans une tendance de longue période à la baisse.

Malheureusement, d'après les auteurs, la plupart des prévisions démographiques pour les 25 années à venir sont basées sur les seuls résultats des années 1966 à 71, les pires qu'on puisse trouver entre 1951 et 1976.

L'amélioration de la situation migratoire constatée depuis 1971 serait en outre commune à toutes les régions d'émigration d'un processus d'équilibre: les provinces d'émigration amoindrent leur solde au détriment des provinces d'immigration.

La question reste à savoir si ce processus d'équilibre va se maintenir ou si la situation de 1971-76 est purement conjoncturelle. Autrement dit, qu'en est-il du solde interprovincial?

Il apparaît, en l'occurrence, que le bilan migratoire interprovincial (au Canada) est continuellement négatif depuis janvier 1976. Le déficit s'est même accru en 1977.

Voir page 6: Solde

Dans les fonderies du Québec

Le bruit constitue le polluant majeur

par Gilles Provost

Les niveaux de poussières toxiques, de gaz délétères, de vacarme et de chaleur mesurés dans 55 fonderies du Québec dépassent tellement les normes courantes que les 3,700 ouvriers de cette industrie ne peuvent conserver leur emploi sans compromettre gravement leur santé, révèle un rapport explosif que vient de rendre public la direction de l'environnement industriel des Services de protection de l'Environnement du Québec.

Selon cette étude qui se poursuivait depuis près de huit ans, la situation est à ce point grave qu'il faudrait dépenser près de 30% de la valeur des usines existantes pour procurer des conditions de travail

acceptables au personnel. Dans le cas des nouvelles installations, le surplus à payer serait de l'ordre de 20%.

La santé des travailleurs des fonderies, selon ce dossier gouvernemental, est compromise surtout par la poussière de silice qui attaque les poumons, par l'anhydride sulfureux (SO₂) et l'oxyde de carbone (CO) toxiques, par un vacarme suffisant pour causer la surdité et par une chaleur tellement intense que l'organisme doit consacrer la majeure partie de son énergie à maintenir sa température normale de fonctionnement.

Le dossier dénonce aussi l'incurie de la direction des fonderies puisqu'on a constaté que les systèmes d'évacuation des poussières dangereuses, des gaz et de la

chaleur sont souvent inexistantes. Même lorsqu'ils existent, ils sont tellement mal entretenus que leur efficacité est presque nulle.

Par exemple, 80% des systèmes de ventilation examinés étaient tellement encrassés que l'air n'y circulait plus assez vite pour entraîner les poussières.

Cette incurie est particulièrement déplorable dans les fonderies parce que les moules dans lesquels on coule chaque pièce de métal sont fabriqués de sable, c'est-à-dire de silice pratiquement pure. Cette poussière crée un risque de silicose important.

Dans le département de préparation des sables, dit ce document gouvernemental, la teneur moyenne en poussière

de silice dépasse le maximum permis dans une fonderie sur deux et trois systèmes de ventilation sur quatre y sont inadéquats.

Le département de nettoyage et de démolage est aussi particulièrement dangereux même si la teneur en poussière n'y dépasse le maximum tolérable que dans 30% des cas. La poussière y est en effet particulièrement fine et cause donc des dommages pulmonaires très importants.

Par exemple, il suffit de travailler au nettoyage des machines à fabriquer les moules pendant deux à dix ans pour être atteint de silicose, une maladie parfois mortelle. Ce nettoyage est généralement effectué à l'aide d'un jet de sable sous

Voir page 6: Bruit

Premier entretien Sadate-Vance

Les divergences israélo-US refont surface

ALEXANDRIE (d'après AFP et Reuter) — Les entretiens entre le président Anouar Sadate et M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain ont débuté hier soir à la résidence d'été du chef de l'État égyptien, à Alexandrie.

Le président Sadate a réservé un accueil chaleureux à M. Vance lui souhaitant la bienvenue à haute voix et à plusieurs reprises. En réponse à une question, le président Sadate s'est déclaré "plus qu'optimiste". M. Vance a souligné à nouveau de son côté le souhait des dirigeants du Proche-Orient de voir se réunir la conférence de Genève dans un proche avenir.

Selon le quotidien égyptien Al Gounhouria, les discussions porteront sur quatre points principaux: retrait israélien de tous les territoires occupés après la guerre de 1967, participation des Palestiniens à la conférence de Genève, établissement d'un État palestinien indé-

pendant, fixation de la date de réouverture de la conférence de Genève.

Le secrétaire d'État américain aura une série de discussions intensives avec son homologue égyptien Ismail Fahmy, aujourd'hui avant de rencontrer une deuxième fois le président Sadate et de s'en voler demain pour Damas, via Beyrouth.

Un haut fonctionnaire accompagnant M. Vance a donné l'impression à bord de l'avion qui l'amenait en Égypte, qu'Israël et les États arabes limitrophes — Égypte, Syrie et Jordanie — feraient tous preuve de souplesse sur la question essentielle de la représentation des Palestiniens à Genève.

Mais il a indiqué qu'il était fort possible que les différents camps aillent à Genève sans accord préalable sur des questions telles que la délimitation finale des limites territoriales, la nature du règlement de paix et une résolution sur la question palestinienne.

Cette même personnalité a ajouté que le président Sadate avait fait preuve de beaucoup de souplesse et d'un désir de régler la question de procédure que l'on considère être le principal obstacle à une reprise de la conférence de Genève.

Cependant, on remarque que les divergences entre les États-Unis et Israël, quelque peu estompées par la chaleur de la rencontre Carter-Begin, ressortent à présent au grand jour.

Les milieux politiques à Jérusalem s'arment en particulier sur les réactions du gouvernement israélien aux déclarations du secrétaire d'État Cyrus Vance avant son départ pour le Proche-Orient, et sur certains passages de l'interview accordée par le président Carter à l'hebdomadaire Time.

C'est en effet avec surprise que les dirigeants israéliens ont entendu M. Vance déclarer qu'il apportait avec lui des propositions, non seulement en ce qui con-

cerne la procédure qui permettrait la reprise de la conférence de Genève, mais aussi sur le fond même du problème, c'est-à-dire les bases d'un règlement du conflit israélo-arabe.

La réaction israélienne n'a pas tardé: on déclarait dimanche soir à Jérusalem, à l'issue du conseil des ministres, que si M. Vance avait des idées sur le fond du problème, on l'écouterait certes, mais on n'en discuterait pas avec lui.

La présente mission du secrétaire d'État, réaffirme-t-on à Jérusalem, est de lever les obstacles s'opposant à une reprise de la conférence de Genève. Et par suite Israël ne saurait discuter avec lui que de problèmes de procédure. La véritable négociation sur le conflit israélo-arabe ne peut avoir lieu qu'entre Israël et les Arabes.

Quant à l'interview du président Carter, elle a suscité hier une réaction officielle, l'acceptation par "les dirigeants palestiniens" des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité ne modifiera en rien le refus des autorités israéliennes d'ouvrir des négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

On fait référence, de source officielle, à une interview de Jimmy Carter parue dans Time et dans laquelle le chef de l'exécutif américain déclarait que si les Palestiniens acceptaient ces résolutions, les États-Unis "mettraient aussitôt sur pied" un plan destiné à entamer des conversations avec "les dirigeants palestiniens", pouvant servir de base de négociation à la conférence de Genève.

On se refuse à indiquer, toujours de même source, si le terme "dirigeants palestiniens" désigne les responsables de l'OLP et on se borne à renvoyer aux déclarations de M. Carter, publiées par Time.

Israël, conclut-on à Jérusalem, pourrait

Voir page 6: Vance

niens" des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité ne modifiera en rien le refus des autorités israéliennes d'ouvrir des négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

On fait référence, de source officielle, à une interview de Jimmy Carter parue dans Time et dans laquelle le chef de l'exécutif américain déclarait que si les Palestiniens acceptaient ces résolutions, les États-Unis "mettraient aussitôt sur pied" un plan destiné à entamer des conversations avec "les dirigeants palestiniens", pouvant servir de base de négociation à la conférence de Genève.

On se refuse à indiquer, toujours de même source, si le terme "dirigeants palestiniens" désigne les responsables de l'OLP et on se borne à renvoyer aux déclarations de M. Carter, publiées par Time.

Israël, conclut-on à Jérusalem, pourrait

Voir page 6: Vance

au sommaire

- Québec reçoit une offre de McLaughlin pour construire le Palais des congrès — page 2
- Les parties se rapprochent dans le conflit de la Croix-Rouge
- Les patients de Saint-Charles-Borromée seront transférés à partir de la mi-janvier — page 3
- La situation ambiguë du juge Fabien: un éditorial de Claude Ryan — page 4
- Les travailleurs d'East Angus rejettent le projet de Dmtar — page 13

BAREM: le CTRM n'a pas à se préoccuper de Mirabel

par Guy Deshaies

La proposition du Comité de transport de la région de Montréal de construire un réseau-express vers le nord sans se rendre jusqu'à Mirabel n'a rien d'incompatible avec le plan déjà terminé d'un réseau global de transport rapide entre le centre-ville et l'aéroport de Mirabel.

Telle est en tout cas l'opinion du président et directeur général du Bureau d'aménagement du réseau-express de Montréal, M. André Gravel, relativement à la nouvelle parue hier dans LE DEVOIR au sujet d'une proposition à venir du CTRM.

Selon M. Gravel la liaison Montréal-Mirabel comporte, dans le plan du BAREM, une vocation régionale qui peut s'accomplir par étapes.

Le CTRM n'a pas à se préoccuper de Mirabel mais de Montréal et de ses proches banlieues de sorte que les recommandations du CTRM ne porteront pas normalement sur le cas de Mirabel. Mais, selon M. Gravel, elles tiennent compte d'après la nouvelle du DEVOIR, du plan général de desserte de Mirabel en créant l'étape première, celle du réseau entre le nord de la ville et Sainte-Thérèse.

Il existe déjà une voie du CP allant de la gare Windsor à Sainte-Thérèse en passant par la gare Jean-Talon. A Sainte-Thérèse la voie bifurque vers le nord et vers l'ouest, l'une vers Lachute et Hull l'autre vers Saint-Jovier et Saint-Jérôme. La ligne ouest passe à Sainte-Scholastique où le train s'arrête à trois milles de l'aéroport. Présentement certaines personnes parmi le personnel de l'aé-

roport utilisent ce train qui met 20 minutes entre la gare Jean-Talon et Sainte-Scholastique.

Mais le train passe seulement une fois par jour et il faut prendre un taxi pour se rendre à l'aéroport. De toute manière, comme l'explique M. Gravel, il est connu que les voyageurs internationaux ne prennent pas le train et que le trafic-voyageur ne peut justifier un réseau-express. Si Dorval ferme ses opérations commerciales et si Mirabel devient le parc industriel qu'on a prévu à cet endroit alors là on pourra faire passer le train rapide à Mirabel mais sans oublier sa vocation régionale de desservir les banlieues nord de Montréal.

Ainsi, selon le directeur de BAREM, les propositions du CTRM, telles qu'annoncées hier officiellement, n'anéantissent en rien le plan général déjà tout prêt du réseau-express entre Montréal et Mirabel.

Officiellement le rapport du CTRM sera publié vers la fin du mois d'août et il concerne tout le système de transport intégré de la région de Montréal. Les représentants du CN et du CP de même que M. Gravel font partie des personnes ressources du Comité et ils ne s'opposent pas pour des raisons financières évidentes à ce que le réseau vers le nord soit construit au fur et à mesure des besoins.

Quant à la liaison directe avec Mirabel, il est certain qu'elle dépendra du rôle véritable qu'on voudra faire jouer à cet aéroport qui, selon les prévisions, doit être non seulement un ensemble de pistes d'atterrissage et un aéroport pour voyageurs mais un centre important d'industrialisation et de commerce.

Le Palais des congrès

Québec reçoit une offre d'association de la firme torontoise McLaughlin

par Alain Duhamel

Parmi les propositions soumises pour la construction et l'exploitation du Palais des congrès de Montréal, le gouvernement québécois a reçu une offre d'association d'une firme d'exploitation immobilière d'origine torontoise.

Il s'agit de la S.B. McLaughlin et Associés (Québec) Ltée, filiale québécoise de la firme du même nom à Toronto, la sixième entreprise d'exploitation immobilière en importance au Canada.

Cette firme est propriétaire d'un emplacement de 105,000 pieds carrés compris entre les rues Drummond, LaGauchetière, de La Montagne et le boulevard Dorchester, donc voisin de l'emplacement de l'hôtel Laurentien en démolition pour faire place un projet de la firme Marathon, une filiale du Canadien Pacifique.

Mais aussi et surtout, cet emplacement se trouve à proximité de l'hôtel Square Dominion, boulevard Dorchester, que la chaîne Holliday Inn a abandonné en pleine construction. La firme McLaughlin, propriétaire de l'emplacement, ne cache pas que le succès de cet hôtel d'environ 900 chambres, est lié à la construction du Palais des congrès dans son voisinage immédiat.

Mais la firme McLaughlin a poussé ses analyses un peu plus loin. Elle affirme, dans un mémoire qu'elle a présenté au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, que, de tous les emplacements envisagés, le sien a le plus de répercussions sur l'industrie de la construction dans la métropole.

La firme McLaughlin prétend que la construction du Palais des congrès suscitera des mises en chantier évaluées à environ \$175 millions dans le voisinage immédiat. Non seulement le Palais des congrès assurera-t-il l'avenir de l'hôtel Square Dominion pour lequel il faut encore \$30 millions, mais il assurera aussi la mise en chantier du projet Marathon (\$120 millions), et favorisera la construction d'un immeuble à bureaux projeté par la firme McLaughlin au nord du boulevard Dorchester (\$40 millions).

L'emplacement de la firme McLaughlin se trouve dans un

périmètre dit "optimum" dessiné autour des grands hôtels de Montréal, entre les rues Sherbrooke, Saint-Alexandre, Crescent et Saint-Jacques, dont le point central se trouve à la place Ville-Marie. Un seul autre emplacement envisagé se trouve aussi dans ce périmètre. Il s'agit de l'emplacement contrôlé par la firme Concordia, en arrière de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Les deux peuvent être reliés au réseau souterrain du centre-ville.

On sait que la firme Concordia a présenté elle aussi son projet de Palais des congrès sous la forme d'un bail à long terme avec le gouvernement québécois. D'autres emplacements sont aussi envisagés, notamment un emplacement détenu par la firme Trizec entre les rues Sainte-Catherine, de Bleury, Jeanne-Mance et de Maisonneuve, l'emplacement de l'ancienne école technique détenu par l'État québécois en arrière de la Place des Arts, et l'emplacement de la future Place Guy-Favreau, derrière le complexe Desjardins.

McLaughlin propose au gou-

vernement québécois une association au sein d'une entreprise conjointe chargée de construire et d'exploiter une partie du centre des congrès. Chaque partenaire, directement ou par ses associés, investit dans l'entreprise à part égale. Cette entreprise conjointe achèterait le terrain McLaughlin pour une somme d'environ \$6 millions.

C'est de cette entreprise que le gouvernement louerait le Palais des congrès en s'aidant de la sous-location des espaces de restaurant, de boutiques de comptoirs et de stationnement. Le gouvernement du Québec pourrait aussi tirer des revenus de la sous-location des espaces de rencontre et d'exposition à l'Office des congrès et des visiteurs du grand Montréal.

Au terme du remboursement du financement à long terme (environ 30 ans estimés-on généralement), le gouvernement québécois achèterait les parts de McLaughlin dans l'entreprise conjointe à un prix fixé à la moitié de la valeur comptable de celle-ci. Et si le gouvernement québécois le désire, il pourrait racheter en tout temps les parts de McLaughlin en se servant des revenus de l'exploitation.

Une étude de la firme Lavalin pour le compte du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, évaluait à \$500,000 le déficit annuel d'exploitation du Palais des congrès. La firme McLaughlin croit que ce déficit peut être limité au minimum si on ajoute des espaces de bureaux, reliés à l'immeuble du palais, mais exploités distinctement par l'entreprise conjointe elle-même.

Cet espace de bureaux ajouterait 40,000 pieds carrés à l'ensemble du Palais des congrès, espace qui serait pris sur un terrain voisin et pour lequel la firme McLaughlin a obtenu des droits de négociation. Ce terrain fait partie de l'emplacement exploité par la firme Marathon. Avec des espaces de bureaux, la firme McLaughlin estime le coût de construction du Palais des congrès à environ \$65 millions, au-dessus donc du coût estimé du gouvernement québécois (\$60 millions).

Pour atteindre environ 65% du marché des congrès sur le continent, la firme McLaughlin estime que le Palais des congrès doit pouvoir accueillir entre 2,000 et 9,000 congressistes. On doit donc envisager la construction d'un immeuble pouvant asseoir 6,000 personnes dans une grande salle, donc un peu plus que les 5,000 congressistes prévus par le gouvernement québécois.

Actuellement, la ville de Montréal ne peut atteindre que 30% du marché des congrès. Elle a perdu, depuis quelques années, du terrain sur ce marché parce qu'elle ne pouvait accueillir plus de 1,500 congressistes à la fois.

"Nous ne devons pas laisser le Palais des congrès avec un handicap, nous dit M. D. Pemberton-Smith, président de McLaughlin au Québec, mais avec des avantages". Le gouvernement québécois perdrait ces avantages s'il choisissait un emplacement à l'extérieur de ce périmètre "optimum". "En dehors de ce périmètre, il n'y a plus de rentabilité", affirme M. Pemberton-Smith.

En outre, en construisant dans le centre-ville ouest, le gouvernement québécois briserait le mythe des deux villes au lieu de le perpétuer. Et en s'associant à des capitaux ontariens, le gouvernement québécois freinerait l'exode des capitaux canadiens vers Toronto.

"Y a pas d'chance à prendre" dans le bâtiment

par André Tardif

À l'occasion du retour au travail de quelque 134,000 salariés après deux semaines de vacances estivales, l'Office de la construction du Québec a procédé hier au lancement d'une campagne de promotion

de la sécurité au travail dans l'industrie de la construction.

Sous le thème "Y a pas d'chance à prendre", la campagne se déroulera durant tout le mois d'août, car il semble prouvé que les risques d'accident augmentent sensiblement lors du retour d'un

congé prolongé. De plus, par son envergure, elle constitue une innovation à l'OCQ.

Durant la campagne, l'inspection des règles de sécurité dans les chantiers sera axée principalement sur quatre points critiques: 1- la tenue des lieux (chantiers); 2- le travail près des fils électriques; 3- les excavations ou tranchées; 4- la machinerie et les équipements lourds. C'est ce qu'a expliqué, au cours d'une conférence de presse, le président de l'organisme, M. Réal Mireault, qui était accompagné de M. Jacques Brûlé, membre du comité responsable de la sécurité.

Créé en juin 1975 en vertu de la loi modifiant celle sur les relations de travail dans l'industrie de la construction, l'OCQ est une corporation civile dont les fonds proviennent principalement d'un prélèvement effectué auprès des employeurs et des salariés. Il émet entre autres les chèques de vacances annuelles des travailleurs de la construction.

"C'est à la suite de la dernière émission que nous en arrivons à un chiffre de 134,000 salariés", explique M. Alain Contant, relationniste à l'OCQ. "Mais ça ne veut pas nécessairement dire qu'il y en a autant qui ont repris le travail hier."

"Nous estimons que quel-

que 80,000 salariés sont actuellement à l'oeuvre, l'autre chiffre étant basé sur les chèques émis en juillet à ceux qui avaient travaillé depuis la période des Fêtes de 1976."

M. Contant précise que l'OCQ a des dossiers sur quelque 200,000 personnes ayant oeuvré dans la construction au cours des cinq dernières années. Or, cette industrie est réputée pour la grande mobilité de sa main-d'oeuvre.

Au cours de tout le mois d'août, le travail d'inspection

sera doublé d'une campagne d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés sur l'importance de faire preuve d'une vigilance accrue. L'accent sera particulièrement mis sur l'aspect prévoyance en matière de sécurité au travail.

Toutes les parties membres de l'industrie de la construction participent activement à la campagne, l'OCQ y jouant un rôle de catalyseur et de coordonnateur de leurs initiatives.

Laval met au point un nouvel appareil pour la stérilisation

QUÉBEC (PC) — Un nouvel appareil pour la stérilisation des femmes vient d'être mis au point par le Centre de recherche industrielle du Québec, avec l'aide du Dr Jacques-E. Rioux, chef du service gynécologique du Centre hospitalier de l'Université Laval.

Il s'agit d'un appareil de cautérisation laparoscopique tubaire, technique qui permet de détruire une partie des

trompes au moyen d'un courant électrique.

L'appareil mis au point à Québec diffère de ceux utilisés jusqu'ici dans le sens qu'il n'entraîne aucune des complications secondaires rattachées ordinairement à cette technique de stérilisation.

Les appareils utilisés jusqu'à ce jour font circuler un courant électrique dans une zone beaucoup plus large que le secteur des trompes. Or, le nouvel appareil est constitué de façon à limiter le traitement au seul secteur des trompes, ce qui élimine les risques de complications post-opératoires.

Cette découverte est le ré-

sultat d'un travail de recherche entrepris en 1973 à la suggestion du Dr Rioux, qui avait imaginé une façon plus efficace de pratiquer la cautérisation.

La compagnie Spécialités électroniques médicales et industrielles Inc. de Sainte-Foy, s'est assurée les droits de fabrication et de commercialisation du nouvel appareil.

Étudiants belges en visite au Québec

QUÉBEC (PC) — Une centaine de jeunes Belges francophones de 18 à 23 ans sont arrivés à Québec hier pour une visite culturelle de trois semaines dans la province.

Un nombre égal de Québécois d'expression française, parmi lesquels des étudiants et des travailleurs, partiront cette semaine pour la Belgique en vertu d'un programme d'échanges patronné par les gouvernements québécois et belge.

Les Belges passeront quatre jours à Québec avant de se rendre dans d'autres régions de la province.

Certains travailleront sur un chantier de construction, d'autres assisteront à un festival de théâtre et une partie du

groupe, séjournera dans des quartiers ouvriers de Montréal.

Les Québécois visiteront la partie francophone de la Belgique.

Les deux groupes se réuniront à Québec le 21 août au terme des visites.

Un porte-parole du ministère québécois des Affaires intergouvernementales a expliqué que les avis relatifs aux demandes de participation au programme d'échanges avaient été affichés dans toutes les écoles secondaires, mais qu'aucun candidat anglophone n'avait posé sa candidature. Aucun Belge d'expression flamande n'est présent dans cet échange.

des quatre coins du PAYS

La guerre inévitable

Une guerre nucléaire déchirera l'univers avant la fin du siècle. Telle est la rassurante conclusion de la 19e conférence annuelle de Pugwash, à laquelle participaient des savants canadiens et américains en fin de semaine. C'est évidemment la course aux armements que se livrent États-Unis et URSS qui pousse ces savants à prédire la guerre. Pour eux, il faudrait dès maintenant que les conférences mondiales sur la limitation des armes nucléaires s'accompagnent d'entretiens sérieux sur le développement économique des nations défavorisées. C'est l'industriel Cyrus Eaton qui avait convoqué la première conférence de Pugwash, en 1957.

Une visite trop courte

Selon le journal britannique Sunday Express, les habitants de Yellowknife, dans les territoires du Nord-Ouest, sont déçus de la brièveté de la visite de la reine Elizabeth II au Canada à l'occasion de son jubilé. Si la reine ne passe que cinq

jours à Ottawa en septembre, ce n'est certainement pas elle qui en a décidé ainsi, mais le gouvernement du premier ministre Trudeau qui, soucieux des sentiments antimonarchistes au Québec, veut minimiser la tournée royale, ajoute le Sunday Express, citant des sources de Yellowknife. Dans sa chronique publiée dans le Sunday Express, Lady Olga Maitland critique le gouvernement du Canada, le plus grand pays du Commonwealth, où la reine ne passera que cinq jours alors qu'elle a effectué un séjour de trois semaines en Australie et qu'elle a été la bienvenue pendant dix jours en Nouvelle-Zélande.

Charité politique

Le Syndicat ontarien de la fonction publique a décidé de ne plus participer aux campagnes de charité organisées pour la Société du cancer, la Fondation du coeur et la campagne Unie, parce que le gouvernement de la province en retire des avantages politiques du fait qu'il offre gratuitement des bureaux et des volontaires pour ces trois oeuvres. Un des présidents de ces campagnes a laissé entendre hier que cette décision syndicale mettait en péril la prochaine souscription, parce que les syndicats refusaient d'être sollicités durant les heures de travail. Un porte-parole syndical a pour sa part fait valoir que bon nombre de fonctionnaires étaient forcés de contribuer à ces oeuvres durant les heures de travail.

Chômeurs en grève

Les chômeurs du Cap Breton ont décidé de faire la grève de la faim, pour attirer l'attention du gouvernement fédéral à leur problème. La semaine dernière, ces chômeurs avaient occupé des bureaux du gouvernement fédéral, dont le bureau de poste et le centre de main-d'oeuvre de Sydney, croyant qu'ainsi on porterait attention à leur situation. Cette semaine, ils doivent décider quels autres moyens d'action ils ont à leur disposition. Hier, ils ont expédié un télégramme au premier ministre, M. Trudeau, l'informant des pénibles conditions dans lesquelles ils se trouvaient.

Un mensuel pro-canadien

Le mouvement Québec-Canada lancera en septembre une publication mensuelle à l'intention des "Canadiens qui veulent le rester". C'est ce qu'a annoncé le président de Québec-Canada, M. Jean-Claude Nolin. Cette publication s'adressera également à tous ceux qui veulent être informés des raisons pour lesquelles le Québec doit rester dans le Canada. Elle sera diffusée dans toute la province et paraîtra au moins jusqu'à la tenue du référendum. Elle sera composée de quatre sections: la première présentera des documents de travail; la seconde contiendra des articles ayant paru dans d'autres publications; des nouvelles régionales suivront dans la troisième section et, enfin, on trouvera dans la quatrième divers renseignements concernant le référendum. La forme définitive de la publication n'est pas encore établie, non plus que son titre, qui est à l'étude. Mais une suggestion semble prévaloir: "Les cahiers de Québec-Canada".

LYNDON INSTITUTE

École secondaire privée, co-éducationnelle, complètement accréditée, établie depuis 1867. • pré-collegial • pré-universitaire • cours commercial • programme approfondi Beaux-Arts • Importants sports tels que ski et hockey. • Située dans une petite ville près de deux importants centres de ski; 2 heures de Montréal, une heure des Cantons de l'Est • Maison du Lyndon Nordic Training Center • Préparation des skieurs nordiques de l'Amérique du Nord pour les compétitions nationales et internationales • Dirigée par Margie Mahoney, U.S. Equipe de ski 1972-76. Écrire au: Directeur des Admissions, C.P. 7, Lyndon Center, Vermont 05850 U.S.A.

DIRECTOR OF ADMISSIONS MONT.
LYNDON INSTITUTE
BOX 29 LYNDON CENTRE, VT. 05850.

Certificats d'épargne fixes

9%
3 ans

dépôt minimum \$500

C'est un avantage de plus que nous vous offrons. Profitez-en!

LA BANQUE D'ÉPARGNE



Charte fédérale. Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada.

POURQUOI CHAUFFER L'EXTÉRIEUR ?

Pour votre maison, cottage ou salle de jeux, les foyers norvégiens Jotul sans aucune installation spéciale.

VOICI UN APERÇU DU CHAUFFAGE RESIDENTIEL PAR ANNEE 100,000,000 B.T.U.		
Si vous chauffez	Votre coût du chauffage	par année sera
	JOTUL	ÉPARGNEZ AVEC JOTUL
électricité	\$586	\$180 \$406 00 par année
huile	\$440	\$180 \$260 00 par année
au bois standard	\$270	\$180 \$90 00

CECI RESOUT BIEEN DES PROBLÈMES DE CHAUFFAGE AUX PROPRIÉTAIRES — RENDREMENT — SÉCURITÉ — ÉCONOMIE — INDEPENDANCE
(basé sur les tarifs courants de chauffage)

JOTUL
Performance maximale de la capacité du chauffage 8300 pieds cu. BTU 41,825 M. Un foyer utilisant tout en étant efficace avec portes, fenêtres, un palet à bois des plus sécuritaires.

ÉQUIPEMENT DE LUXE INC.
(Importateurs exclusifs au Canada)
8026 Jarry est, Montréal, 354-1155
330, St-Roch, Québec 529-2911

Un édile poursuit Sherbrooke

SHERBROOKE (d'après CP) — Un conseiller municipal de Sherbrooke a décidé de poursuivre cette municipalité, à la suite d'une descente de police dans une taverne dont il est copropriétaire. Me Paul Bureau, conseiller juridique de la ville de Sherbrooke, a confirmé hier que M. Roger Guingues, conseiller, a intenté des poursuites à Sherbrooke, le 25 juillet dernier.

M. Guingues est associé à la compagnie Les Entreprises Cherbourg, qui exploite la taverne visitée par les policiers.

Rappelons que depuis deux ans, la ville de Sherbrooke est en conflit de travail avec ses policiers. M. Guingues qui exige des dommages et intérêts de \$250,000, allègue que la descente dans sa taverne est une vengeance de la police municipale contre un édile.

Le meurtre de Mme Parent: verdict jeudi

Le coroner Maurice Laniel rendra jeudi matin son verdict sur la mort de Mme Veronica Ambrose-Parent, assassinée mercredi dernier en tentant d'empêcher des voleurs de banque de lui voler sa voiture.

Les deux témoins importants dans cette affaire sont William Frank Smoke, 31 ans, et Karen Borden, 24 ans. Ils ont comparu brièvement, hier, devant le coroner. La police les soupçonne fortement du meurtre de Mme Parent, tuée à coups de carabine.

Selon des révélations faites ces jours derniers par la police de la Communauté urbaine de Montréal, Smoke et Mlle Borden ont été arrêtés alors qu'ils avaient en leur possession le fusil qui aurait tué Mme Parent, ainsi que de l'argent provenant de la banque où a eu lieu un vol, peu après la mort de la jeune institutrice.

Smoke possède un lourd casier judiciaire, et a été libéré sur parole il y a moins d'un mois. Il était en probation jusqu'en 1980. Karen Borden pour sa part a été reconnue coupable, dans le passé, de possession de drogue.

Le CDE et le bill 45

Aux yeux du Centre des dirigeants d'entreprises, la plus lourde de conséquences parmi les mesures proposées dans le projet de loi 45 est "sans contredit celle qui aurait pour effet d'empêcher une entreprise affectée par une grève d'embaucher la main-d'œuvre nécessaire à la poursuite de ses opérations".

Dans un communiqué signé par son directeur général, M. Jean Brunelle, le CDE estime que cette mesure est aussi grave pour les employeurs que celle qui interdirait aux syndicats l'exercice du droit de grève: elle enlèverait aux entreprises tout pouvoir de marchandage. Accablées à une interruption complète ou très substantielle de leur production, celles-ci seraient souvent obligées d'accorder des conditions de travail excessives ou de fermer leurs portes.

Les services au troisième âge

Trait d'union: une nouvelle optique

par Renée Rowan

Dans la nouvelle optique du ministère des Affaires sociales de maintenir le plus longtemps possible dans leurs logements les personnes du troisième âge, *Trait d'union*, le centre communautaire des retraités d'Ahuntsic nord, représente une expérience fort intéressante.

Le centre, comme son nom l'indique, est le trait d'union entre les besoins des retraités et les ressources mises à leur disposition sur place ou ailleurs dans le quartier; c'est le lien entre tous les retraités du quartier et même d'ailleurs; c'est aussi le trait d'union entre les générations, entre les diverses catégories d'âge, souligne au cours d'une entrevue le coordonnateur André Bergeron, qui est également directeur de l'animation à la résidence Berthiaume-du-Tremblay.

Relevant du service d'animation de la résidence, le centre *Trait d'union* a été choisi comme unité de service par le Conseil de la santé des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM). Ouvert en décembre 1975, il a déjà accueilli 1,200 bénéficiaires qui ont entre 60 et 75 ans; 66% environ sont des femmes. "C'est une bonne moyenne, souligne M. Bergeron, si on considère qu'ailleurs, dans des centres de jour, on ne réussit qu'à attirer 25% d'hommes." Quatre à cinq cents environ fréquentent le centre; les autres sont des personnes que l'on aide à domicile.

"En ouvrant un centre de jour à l'extérieur de la résidence, note le directeur de Berthiaume-du-Tremblay, M. Jean-Paul Ramsay, nous avons voulu éviter de créer un vestibule du centre d'accueil, notre objectif étant de favoriser le maintien à domicile, c'est-à-dire offrir une alternative à l'hébergement collectif qui n'est pas toujours désiré ni souhaitable."

Le centre communautaire des retraités d'Ahuntsic nord comporte donc deux volets: services internes, services externes. Aucune cotisation n'est exigée pour devenir membre du centre; il suffit d'avoir 60 ans ou plus et de demeurer dans le secteur délimité par la rivière des Prairies au nord, la ville de Montréal-Nord à l'est, et les voies ferrées au sud et à l'ouest. Cela équivaut aux zones des futurs CLSC Ahuntsic-nord et Sault-au-Récollet.

Situé rue Fleury, près de la rue Garnier, facilement accessible, *Trait d'union* accueille dans des locaux modestes mais gais et attrayants, les retraités de 9 h à 17 h, chaque jour, du lundi au vendredi.

On y vient pour rencontrer des gens, se distraire, s'informer, pour y trouver aide et appui. "Un de nos objectifs, note M. Bergeron, est l'intégration sociale des personnes du troisième âge, c'est-à-dire briser l'isolement et la solitude dont beaucoup sont victimes. Nous visons à promouvoir l'autonomie de chaque personne afin qu'elle participe à l'amélioration de sa situation." Cela se fait sur plusieurs plans: accueil, animation, santé, dépannage, service social, repas, visites amicales à domicile.

L'équipe d'animation du centre ne ménage pas ses efforts et les activités sont fort diversifiées: café-revues où des personnes de différents sec-

teurs sont invitées à venir rencontrer les retraités pour discuter de questions se rattachant à la santé, l'aide juridique, le régime de rentes, l'assurance-maladie, la diététique, etc; cours de toutes sortes; activités physiques; ateliers de discussion, groupes de travail; bibliothèque; cinéma, échanges culturels et le reste.

L'été, les magnifiques terrains de la résidence Berthiaume-du-Tremblay profitent aussi aux retraités d'Ahuntsic nord; ainsi, par exemple, deux matinées par semaine, des leçons de golf sont organisées non seulement pour les pensionnaires de la résidence, mais aussi pour ceux de *Trait d'union*. Les frais d'inscription ne sont que d'un dollar pour tout l'été; le service d'animation fournit l'équipement nécessaire. "Ce cours connaît une telle vogue que nous sommes obligés de limiter le nombre des participants, souligne le coordonnateur. Nous avons des élèves de 70 ans et plus qui n'ont jamais joué au golf de leur vie..."

Sur les 35 jardins potagers de la résidence, 15 sont réservés aux membres de *Trait d'union*. Des fêtes de plein air sont aussi prévues pour les deux groupes: fête de la saint Jean, fête familiale, épiluchette de blé d'inde, tours de bateau sur la rivière. Sur les terrains, aux abords de la résidence, divers jeux d'extérieur sont à la disposition de tous: gale, fer à cheval, pétanque, croquet, poches, etc.

Pour plusieurs personnes âgées du quartier, *Trait d'union* est devenu leur raison d'être, leur lien avec l'extérieur, un recommencement et même, pour certains, un début... une prise en charge synonyme d'autonomie et de goût à la vie.

L'infirmerie est présente au centre du mardi au vendredi, de 14 h à 17 h; le médecin vient quelques heures le

mercredi et l'assistante sociale est sur les lieux tous les après-midis, du lundi au jeudi: "Notre rôle n'est pas de supplanter les médecins du quartier ni les travailleurs sociaux du CSS de Montréal, précise M. Bergeron. Nous sommes là uniquement pour de la consultation et de la référence."

On s'occupe donc de premiers soins, on mesure la tension artérielle, on donne des injections et, au besoin, on fait des visites à domicile.

"Les personnes âgées ont surtout besoin d'être guidées, d'avoir quelqu'un à qui se confier, qui les aide à voir clair, poursuit M. Bergeron. Quand un retraité fait une demande d'hébergement, la travailleuse sociale essaie de voir si c'est vraiment ce qu'elle veut ou si elle préférerait plutôt demeurer chez elle si on lui offrait des services à domicile. *Trait d'union* ne fait pas de placement; si vraiment la personne a besoin d'hébergement, nous la dirigeons vers le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain qui est la filière régulière à suivre."

Le Centre communautaire des retraités d'Ahuntsic nord s'efforce de collaborer avec les ressources existantes (CSS, CLSC, clubs sociaux, associations, cégeps et autres) afin d'offrir les meilleurs services à sa clientèle. Il a accepté, pour l'été, la responsabilité du service de la "popote roulante", ce qui comporte une vingtaine de repas portés à domicile, une fois par semaine.

De plus, *Trait d'union* sert dans ses locaux une vingtaine de repas, deux fois par semaine. Un autobus va chercher les gens à la maison pour les amener à ce dîner communautaire qui se prolonge jusque vers 15 h. Cette sortie est en même temps une occasion de rencontres sociales qui resserrent les

liens entre les participants. Les autres jours, les clients du centre peuvent manger, pour un dollar, un repas léger préparé sur place: soupe, sandwich, salade, dessert et boisson chaude ou froide.

Grâce au programme Canada travail, une équipe de 19 employés va à domicile pour l'entretien ménager, les gros travaux; ces employés accompagnent la personne âgée qui se déplace difficilement chez le médecin, le notaire ou pour des courses indispensables; ils s'occupent même, sur une base temporaire, comme dépannage, de donner des soins personnels.

"Ca fait des années qu'on parle de services à domicile, souligne M. Ramsay au cours de notre visite du centre. Jusqu'à maintenant, nous devions nous organiser avec les moyens du bord et c'était toujours des projets de courte durée. Enfin, Québec commence à se préoccuper de nous. C'est la première fois qu'un ministère fait quelque chose de concret: en augmentant de \$3.5 millions les budgets consacrés aux soins et services à domicile, comme il vient de le faire, nous pourrions davantage planifier à long terme."

Jusqu'à maintenant, le centre *Trait d'union* a bénéficié d'une participation limitée du ministère des Affaires sociales: \$50,000. La fondation Berthiaume-du-Tremblay a fourni l'équipement, ce qui représente entre \$15,000 à \$20,000 par année et s'occupe des charges administratives: loyer, électricité, etc. Deux programmes fédéraux — Canada au travail et PIL — ont contribué à maintenir des services.

"Nous nous sentons beaucoup plus à l'aise avec les \$135,000 que nous recevons du CRSSS par le biais du nouveau programme de soins et services à domicile", conclut M. Ramsay.



Un groupe du troisième âge s'initie aux plaisirs du golf devant la résidence Berthiaume-du-Tremblay. (Photo Jacques Grenier)

Croix-Rouge

Vers la fin du conflit?

Après plus de deux mois de grève, les parties se sont enfin rapprochées hier dans le conflit de la Croix-Rouge, et les recommandations déposées par le conciliateur samedi soir ont été acceptées par le syndicat et la direction.

Le conflit, qui avait débuté le 26 mai, n'est pas terminé pour autant, puisqu'il reste à négocier le protocole de retour au travail et la question de la rétroactivité, dont il n'est pas fait mention dans la recommandation du conciliateur.

La grève des syndiqués de la Croix-Rouge à Montréal et à Québec avait eu pour résultat de fermer pendant plusieurs jours les centres de collecte de sang des deux villes, privant ainsi les hôpitaux de la province de leur approvisionnement habituel de sang.

Une injonction avait été émise pour limiter le piquetage devant les centres de la Croix-Rouge, injonction que les syndiqués ont respectée sporadiquement, jusqu'à jeudi dernier. Ils ont alors convenu avec le conciliateur de limiter le nombre de piqueteurs en retour de quoi le conciliateur s'engageait à déposer des recommandations dans les plus brefs délais.

Les syndiqués de Montréal ont pris connaissance de ces recommandations hier matin, et c'est dans une proportion de près de 90% qu'elles ont été acceptées. Les représentants syndicaux avaient d'ailleurs recommandé aux membres d'accepter les recommandations formulées par M. Raymond Désilet, directeur par intérim du service de conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail et M. Jean-Jacques Deguire.

Le négociateur syndical, M. Jean Lévesque, avait d'ailleurs rappelé aux membres que ces recommandations rejoignent sensiblement les dernières demandes du syndicat.

Au cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée après l'assemblée générale des membres hier matin, M. Lévesque a expliqué que la recommandation qui avait été soumise aux deux parties samedi soir constituait une victoire syndicale sur la très grande majorité des points en litige. Les syndiqués ont obtenu gain de cause sur 33 des quelque 40 clauses à l'étude.

La recommandation du conciliateur ne prévoit pas de réouverture de la convention collective au chapitre des salaires, une fois la loi fédérale sur les contrôles abolie. Par contre, les syndiqués ont obtenu un contrat de 30 mois au lieu de trois ans. Ils toucheront durant cette période des hausses de salaire moyennes de 9.8% en 1977, de 8.1% en 1978 et de 9.5% en 1979.

"C'est sur l'ensemble des clauses normatives que le syndicat a effectué les gains les plus substantiels", a souligné le négociateur, M. Lévesque. Par exemple, a-t-il indiqué, les questions des libérations syndicales du comité conjoint, des sessions de travail, du nombre d'heures de travail garanti ont été réglées selon les exigences du syndicat.

Les négociations qui suivront pour le protocole de retour au travail s'annoncent cependant difficiles. Le syndicat entend exiger le retrait des mesures disciplinaires prises par la Croix-Rouge contre ses employés en grève et l'abandon des poursuites judiciaires engagées contre le syndicat.

Durant les deux mois de grève, la Croix-Rouge a en effet procédé au congédiement de trois de ses employés, et imposé 80 suspensions de deux semaines à Montréal et une quarantaine de suspensions d'une semaine à Québec.

Elle a également engagé une poursuite en dommages de \$25,000 contre le syndicat tandis que le tribunal accusait les syndiqués d'outrage pour n'avoir pas respecté l'injonction émise contre eux pour limiter le piquetage devant les centres de collecte.

La Croix-Rouge a fait savoir hier qu'elle acceptait les recommandations du conciliateur en ce qui a trait aux chauffeurs et aides de collecte de Montréal. La partie patronale accepte également ces recommandations pour Québec, exception faite de certaines modalités techniques se rapportant aux employés autres que les aides de collecte et les chauffeurs. Les conciliateurs devront se pencher aujourd'hui sur ces derniers accords.

Lazure confirme la fermeture de St-Charles-Borromée

Le transfert des patients débutera en janvier 78

par Marie Laurier

M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, maintient sa décision de fermer l'hôpital Saint-Charles-Borromée, en dépit des protestations qui s'intensifient parmi les bénéficiaires, leurs parents, les employés et des groupes de citoyens. Le transfert des résidents à l'hôpital Reine-Marie commencera à la mi-janvier 1978 et s'échelonnera sur une période de six mois.

Admettant des "lacunes" dans l'information dispensée par le ministère au sujet de ce qu'il continue d'appeler "la nouvelle orientation" de Saint-Charles-Borromée, question qui suscite de vives inquiétudes dans le milieu concerné depuis le mois de décembre dernier, M. Lazure a tenu à clarifier la situation qui prévaut dans cet établissement. Au cours d'une entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, le ministre des Affaires sociales a expliqué plus en détail les motifs qui ont présidé au changement d'orientation de Saint-Charles-Borromée, motifs qu'il a d'ailleurs personnellement expliqués aux intéressés hier matin.

"Il est vrai que nous n'avons peut-être pas donné toute l'information voulue dans ce dossier, a-t-il convenu. Il est aussi vrai de dire que des renseignements archaïques ont circulé, semant ainsi la panique parmi le personnel, les bénéficiaires, voire même l'administration. Ainsi personne n'a jamais su que le Québec s'est porté acquéreur de l'hôpital Reine-Marie qui appartient au fédéral pour la somme symbolique d'un dollar. Alors que l'on colportait qu'il en avait coûté \$20 millions! Il n'est que normal d'utiliser un hôpital acquis à si bon compte quand on pense qu'il en coûterait \$8 millions pour rénover Saint-Charles-Borromée." Quant à la sécurité d'emploi des employés, le ministre répète qu'elle est assurée.

Aux yeux du premier responsable de la santé des Québécois, cette décision de fermer l'hôpital Saint-Charles-Borromée pour malades chroniques fait suite aux nombreuses expertises qui ont démontré

l'état de détérioration de l'immeuble, l'insalubrité des lieux, ses installations inadéquates pour le traitement des malades et l'état inquiétant de la sécurité.

"Rénover cet établissement et l'équiper d'installations modernes représenterait pour le MAS un déboursé d'au-delà de \$8 millions", constate M. Lazure. Répondant à l'avance aux objections soulevées par des groupes de citoyens, dont Sauvons-Montréal qui entend se joindre au Comité de lutte contre la fermeture de Saint-Charles-Borromée "au nom de l'environnement et de la préservation d'un milieu de vie dans le centre-ville de la métropole", le ministre précise: "Seuls les malades consentants seront transférés à l'hôpital Reine-Marie. Les autres patients qui ne voudront pas s'exiler dans l'ouest seront dirigés vers des ressources qui correspondent le mieux à leurs goûts et à leurs besoins. De plus, afin d'atténuer le déracinement des malades qui acceptent d'habiter l'hôpital Reine-Marie, un mode de transport spécifique vers le centre-ville pourra leur être accordé." Et cette fois, ajoute M. Lazure, des mécanismes d'information au personnel et aux patients seront également mis sur pied "afin d'éviter des erreurs d'interprétation".

Le transfert des patients se fera en plu-

sieurs étapes, à partir de la mi-janvier 1978 et pendant six mois, alors que 200 places seront disponibles à Reine-Marie. Rappelons que cet hôpital deviendra officiellement propriété du Québec aussitôt que les derniers documents seront paraphés par les deux parties et cela devrait se faire incessamment.

En ce qui concerne la sécurité du personnel de Saint-Charles-Borromée, le ministre affirme que l'ensemble des employés actuels, cadres, syndiqués, syndicalisés mais non syndiqués pourront obtenir un nouvel emploi dans le nouvel établissement.

Enfin, M. Lazure, qui admet que cette décision "n'est pas l'idéale", compte tenu de sa préoccupation en matière de décentralisation et du retour "aux établissements de santé à taille humaine", ajoute toutefois que le milieu de l'hôpital des Anciens combattants échappe au "gigantisme" puisqu'il est formé de plusieurs "pavillons" particuliers.

Le nouvel établissement qui pourra accueillir 700 malades chroniques dispensera des programmes thérapeutiques, à la fois pour les malades hospitalisés et pour la clientèle des services ambulatoires nécessitant des soins prolongés. On prévoit aussi l'élaboration de programmes d'enseignement en gériatrie et en gérontolo-

bec un permis supplémentaire pour la tenue d'un festival "pop".

Selon M. Alfano, les craintes d'une assistance "monstre" étaient dénuées de fondement puisque seulement trois billets ont été vendus jusqu'à présent. Il a d'ailleurs précisé que les trois acheteurs seraient remboursés.

Les organisateurs s'attendaient à l'origine à une assistance de 1,000 à 5,000 personnes. D'après M. Alfano, les autorités locales redoutaient une assistance de 75,000 à 100,000 personnes.

gie. A la gamme des services offerts actuellement dans nos centres hospitaliers de soins prolongés, explique le ministre, s'ajouteront d'autres types d'activités, comme les services d'hémodialyse à l'intérieur de l'hôpital et à domicile, un cer-

Spino devra verser \$794

Le propriétaire d'une maison située au 1485, rue Duca, à LaSalle, M. Rilibchuk, recevra \$793.80 de la Spino Construction Limitée, celle-ci ayant été reconnue responsable de dommages causés à cette propriété alors que ses employés effectuaient des travaux de dynamitage, au 1467 de la même rue, le 21 juillet 1975.

Le juge Philippe Ferland, de la Cour provinciale, a en effet estimé que ces travaux n'avaient pas été effectués avec une prudence suffisante, la compagnie ne s'étant pas adéquatement assurée qu'elle pouvait ainsi dynamiter sans causer de dommages à la propriété d'autrui.

Le plaignant dans cette affaire affirmait que des fissures variant d'un huitième de pouce à un demi-pouce s'étaient produites dans les murs et plafonds de sa propriété, peu après que les travaux de dynamitage eurent commencé. "Les vibrations étaient telles, a-t-il précisé, que les vitres vibraient et que la maison tremblait."

De son côté, Spino Construction soutenait que les charges explosives étaient normales, habituelles et conformes aux normes en la matière, mais a admis que la vibration du sol pouvait entraîner certaines conséquences.

Toutefois, M. Rilibchuk avait réussi à faire la preuve que sa maison était en parfait état immédiatement avant que les constructeurs n'entreprennent des travaux sur le terrain voisin du sien.

tain nombre de places de jour et des services ambulatoires de diagnostics et de traitement de physiothérapie pour les personnes âgées et les malades chroniques.

"Le nouvel hôpital, conclut M. Lazure, servira de modèle en matière de traitement du malade chronique et je tiens à rassurer le personnel, les patients et leurs familles que ma seule préoccupation est de permettre à tous de vivre et de travailler dans un climat sain et un environnement mieux adapté au traitement des chroniques".

Quant à savoir si l'édifice Saint-Charles-Borromée sera démolé, le ministre précise qu'il sera remis à son propriétaire, une corporation privée "et qu'il lui appartiendra d'en décider".

Cours de Base de Fine Cuisine familiale par Henri Bernard

9 semaines, 1 fois par semaine, 1ère leçon à titre d'essai ou choix 28,29 août, 6.7, ou 8 sept.

PROSPECTUS RESERVATION LECON D'ESSAI 843-6481

PERMIS D'ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 DE LA MONTAGNE SUITE 610 - MONTRÉAL

ÉCOLE DE MÉTIERS D'ART BONSECOURS

SESSION AUTOMNE COURS DE POTERIE

Initiation à la céramique Tournage - Façonnage Technologie des Glacures

Prof.: Monique Giard, Marie-Josée Jean, Maurice Achard, Alain Guibault

COURS DE BATIK

Prof.: André Gauvreau

COURS DE PEINTURE SUR SOIE

Prof.: Claire Sarrazin

COURS D'ÉMAIL SUR CUIVRE

Prof.: Madeleine Chagnon

DÉBUT DES COURS: 19 septembre 1977

INSCRIPTION IMMÉDIATE À ÉCOLE DE MÉTIERS D'ART BONSECOURS

433 est, rue Notre-Dame Vieux-Montréal, Qué. 844-6253 - 844-6165

Permis de culture personnelle No. 330516

éditorial

La situation ambiguë du juge Fabien

S'il faut en croire des rapports publiés la semaine dernière, le juge en chef André Fabien, de la Cour des Sessions de la Paix, aurait repris le 25 juillet l'exercice de ses hautes fonctions au terme d'un congé sans solde qu'il avait lui-même sollicité au début de juin.

Dans un contexte ordinaire, il n'y aurait pas là-dedans de quoi retenir l'attention. Il arrive fréquemment qu'une personne éprouve le besoin d'être libérée temporairement de ses devoirs professionnels. Il est non moins régulier qu'au terme d'une absence justifiée, cette personne soit libre de reprendre son activité.

Dans ce cas-ci, cependant, nous sommes loin d'un contexte ordinaire. Il y a d'abord la personnalité même du bénéficiaire d'un congé sans solde. Il y a aussi les circonstances fort spéciales dans lesquelles le juge en chef Fabien a demandé et obtenu un congé sans solde. Il y a surtout le fait que deux mois se sont écoulés depuis la nouvelle inattendue du début de juin et qu'aujourd'hui encore, le plus profond mystère continue de planer sur cette histoire. Dans ces circonstances, des questions troublantes ne peuvent manquer de surgir. Elles circulent de fait en abondance dans les milieux judiciaires montréalais, et ce, depuis déjà quelques semaines.

De la bouche de nul autre que le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, on tient de science certaine que le congé demandé par le juge Fabien n'avait rien d'ordinaire ou de banal. Interrogé à l'Assemblée nationale au sujet de bruits qui avaient été publiés dans La Presse, M. Bédard apportait le 3 juin dernier les précisions suivantes au sujet de l'absence temporaire du juge en chef Fabien:

"M. le président, ce qui est rapporté dans La Presse au niveau du titre, disant que le juge Fabien nous ait indiqué son intention de cesser d'exercer temporairement ses fonctions de juge en chef, est exact. Certaines allégations, certaines dépositions ont été faites et portées à la connaissance du ministre de la Justice. Il y avait lieu d'éclaircir ces données qui ont été portées à notre connaissance. Il y avait lieu de faire enquête, comme dans le cas de tout autre citoyen, et ceci ne doit pas être interprété d'une façon préjudiciable à la personne concernée. J'ai rencontré la semaine dernière le juge en chef Fabien à Montréal. J'ai reçu hier une lettre m'indiquant son intention de s'abstenir d'exercer ses fonctions pendant la période de l'enquête et ce, en fonction des intérêts supérieurs de la justice".

On comprend qu'au stade de l'enquête, le ministre de la Justice ait préféré rester discret quant à la nature exacte des allégations formulées contre le juge en chef Fabien. Il fallait éviter à ce stade toute déclaration susceptible de nuire à la réputation de la personne concernée ou de brouiller les pistes. Les hommes publics sont tous les jours en butte à des accusations ou insinuations le plus souvent fantai-

sistes. S'il fallait que chaque allégation fasse la une des journaux, on n'en finirait pas de remplir cet espace précieux avec des histoires qui, plus souvent qu'autrement, ne méritent pas d'autre chose que la poubelle.

Depuis ce temps, deux mois ont cependant passé. Ce temps serait déjà suffisant pour que l'on soit justifié d'exiger à tout le moins du ministre de la Justice un rapport d'étape sur la marche de l'enquête. Mais voici que le juge Fabien, en décidant de lui-même de réintégrer ses fonctions la semaine dernière, a fait un geste qui oblige doublement le ministre à faire le point.

Le magistrat avait d'abord, au début de juin, jugé opportun de discuter son propre cas avec le ministre de la Justice avant de prendre un congé sans solde. La simple logique eût exigé, vu la nature des motifs qui ont inspiré la demande de congé, qu'il en fit autant avant de reprendre ses fonctions. Dans ce cas-ci, il y a toutefois bien davantage. De l'aveu même du ministre de la Justice, une enquête de nature sérieuse a été ouverte sur la conduite du magistrat. Or, celui-ci, en décidant de son propre chef de réintégrer ses fonctions avant que les autorités compétentes n'aient fait connaître les résultats de l'enquête, ne s'érige-t-il pas en juge dans sa propre cause? La rumeur voulait hier après-midi que M. Bédard ait fait parvenir ces jours derniers au juge Fabien un télégramme avisant ce dernier que, jusqu'à nouvel ordre, sa présence ne serait pas bienvenue sur le banc. C'est le moins que puisse exiger le ministre de la Justice dans les circonstances.

De fait, il faudra maintenant aller plus loin, quelle que soit la décision en ce qui touche l'avenir immédiat du juge en chef Fabien. Le nom du juge en chef ayant été publiquement lié à des histoires qui ont justifié son éloignement temporaire de son poste, la décence la plus élémentaire exige désormais que la lumière complète soit faite non seulement sur les allégations elles-mêmes mais aussi sur la conduite et les résultats de l'enquête.

Il faut d'abord connaître — cela s'impose logiquement — la nature précise des accusations portées contre la personne du juge Fabien, l'identité de ses dénonciateurs, et la valeur des preuves sur lesquelles ceux-ci fondaient leurs allégations. Il faut aussi connaître — cela est non moins impératif — les conclusions auxquelles en sont venus les enquêteurs. Mais il est non moins important de savoir de quelle manière les principaux intéressés ont eux-mêmes collaboré à la conduite de l'enquête.

Il pourrait arriver en effet que l'enquête ne produise aucun résultat concluant contre la personne accusée. Mais à supposer que certaines personnes interrogées aient fait montre de réticence ou aient refusé de collaborer de manière pleine et entière avec les enquêteurs, ce comportement ne serait pas sans intérêt, sur-

tout s'il venait de personnes impliquées par leurs fonctions dans le fonctionnement courant de la justice.

À ce sujet, on entend depuis quelques semaines les histoires les plus ahurissantes. Rien de tout cela n'est peut-être fondé. Il se peut, comme on l'a insinué au début de l'enquête, que le juge Fabien ait été depuis quelques semaines la malheureuse cible de dénonciateurs mal intentionnés. Mais vu encore une fois tout ce qui s'est déjà écrit et répété au sujet de cette affaire, l'intéressé ne devrait être autorisé à reprendre ses fonctions régulières qu'après qu'on aura fait la lumière complète sur les allégations portées à son sujet.

Une rumeur voulait ces jours derniers que, de guerre lasse, le juge Fabien décide de prendre sa retraite et que le ministère de la Justice se satisfasse de ce dénouement paisible d'une histoire dont, de toute manière, il semble incapable de reconstituer la trame.

Inutile de préciser que ce serait là une solution de faiblesse. Si le juge Fabien devait en effet être autorisé à tirer ainsi sa révérence en douceur, on risquerait de donner libre cours à toutes sortes d'interprétations dont l'effet serait mauvais pour le prestige de l'appareil judiciaire. Certains diraient que l'on a eu peur de mener cette affaire jusqu'au bout, par crainte de la contrepartie susceptible d'émaner de l'intéressé. D'autres, plus nombreux, concluraient qu'une fois de plus, on a préféré éteindre élégamment une histoire, vu qu'elle impliquait un personnage haut placé.

Le dilemme auquel font face le juge en chef Fabien et les autorités québécoises est pourtant bien simple. Ou bien le juge Fabien est entièrement innocent des reproches qui lui ont été adressés et au-dessus de tout soupçon dans son comportement comme magistrat et comme citoyen; et alors, la justice exige qu'il soit blanchi officiellement des soupçons qui ont pesé contre lui et réintégré dans ses fonctions après des éclaircissements en bonne et due forme du ministre de la Justice ou d'une autre autorité compétente quant aux allégations qui ont donné lieu à une enquête policière. Ou bien le juge Fabien n'est pas entièrement à l'abri de tout soupçon ou de tout nuage dans son comportement comme magistrat ou dans la conduite de ses propres affaires; et alors, l'intégrité sans mélange doit s'entourer le fonctionnement de la justice exige qu'il soit écarté de son poste actuel, voire soumis s'il y a lieu à la rigueur de la justice.

Devant ce dilemme il n'y a pas de place pour les demi-mesures. Déjà, l'ambiguïté actuelle autour de l'affaire Fabien constitue une atteinte grave à la sérénité et à l'impartialité de la justice. Le juge Fabien devrait à tout le moins demeurer éloigné de son poste aussi longtemps que n'auront pas été fournies les explications franches et complètes qu'on est justifié d'exiger.

Claude RYAN

lettres au DEVOIR

L'Office des Professions et les régions éloignées

Madame Lise Leduc,
Secrétaire générale
L'Association féminine
d'éducation et d'action sociales,
Montréal

Dans votre lettre au Devoir, datée du 7 juillet 1977, vous dites regretter de ne pas avoir retrouvé dans le 4e rapport d'activités de l'Office des professions une préoccupation pour les régions éloignées ou, selon votre expression, ces "étendues oubliées".

De fait, le rapport d'activités ne traite pas de la disponibilité des services professionnels sous une rubrique particulière. Cette question n'en constitue pas moins une préoccupation de l'Office.

En effet, l'Office des professions estime que protéger le public en matière de services professionnels consiste, bien sûr, à veiller à la qualité des services offerts, mais aussi à garantir la distribution adéquate de ces services en assurant leur disponibilité et leur accessibilité financière. La répartition régionale des services constitue l'un des aspects les plus importants de cette disponibilité.

À la fin des années 60, l'Office a préconisé plusieurs mesures concrètes dans le but de permettre cette disponibilité. Ainsi en 1976-1977, l'Office a déployé des efforts particuliers pour accélérer la mise en vigueur des règlements de délégation des actes médicaux et infirmiers. Par cette technique, les médecins et les infirmiers peuvent déléguer à d'autres classes de personnes certains actes qui, autrement, leur

seraient réservés.

De plus, dans son rapport intitulé "La réglementation des honoraires professionnels dans la pratique privée", soumis au gouvernement le 29 juin dernier, l'Office recommande que ce pouvoir de déléguer des actes actuellement détenus par 7 corporations seulement, soit étendu aux 21 corporations d'exercice exclusif.

Dans ce même rapport, l'Office propose aussi que lui soit accordé le pouvoir d'adopter, à la place d'une corporation professionnelle qui omettrait de le faire, un règlement d'équivalence permettant l'admission d'une personne ne détenant pas un diplôme reconnu, mais possédant l'expérience ou les connaissances requises.

L'Office doit reconnaître, par ailleurs, que la question de la répartition régionale des services professionnels dépasse son champ de compétence propre et implique une intervention gouvernementale. C'est pourquoi, dans son rapport sur la réglementation des honoraires professionnels dans la pratique privée, l'Office souligne que l'établissement et le maintien des professionnels dans les régions éloignées appellent des solutions telles que l'implantation de réseaux publics de distribution de services professionnels, l'octroi de primes d'éloignement ou de bourses d'études conditionnelles ou, comme l'a suggéré à l'Office l'Association des consommateurs du Canada (Québec), l'instauration d'une politique de subvention à la pratique dans les régions sous-servies.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la représentation régionale aux Bureaux des corporations, il importe de souligner que, conformément à l'article 64 du Code des professions, le gouvernement a procédé à la délimitation du territoire du Québec en régions et a fixé le mode de représentation de chacune de ces régions.

Quant à la nomination des administrateurs externes, ces usagers de services professionnels qui siègent au Bureau des corporations, l'Office tient compte de leur situation géographique. Ainsi 57 administrateurs externes sont de l'île de Montréal et de Laval, 24 proviennent du Québec métropolitain, tandis que 31 viennent des régions excentriques. Compte tenu de la densité inégale de la population sur le territoire, ces chiffres montrent que l'Office tient à assurer au sein des corporations une présence des usagers des régions extérieures aux grands centres urbains.

Au nom des membres de l'Office des professions, je tiens, madame Leduc, à vous remercier ainsi que l'AFÉAS de l'intérêt que vous portez aux activités de l'Office. Il nous apparaît essentiel pour concrétiser la réforme des professions que les associations et les individus fassent valoir leurs besoins et leurs points de vue, auprès de l'Office et des corporations professionnelles.

Le vice-président de l'Office des Professions,
Jean-Marie DIONNE
Montréal, le 29 juillet 1977.

L'arbitrage des griefs et le projet de Code canadien de la preuve

Un professeur, M. A. Bossé, évoquait dans un article du 19 juillet la complexité croissante des conventions collectives. Il a parlé aussi de la possibilité de nommer les directeurs d'école suivant un processus plus démocratique et de limiter la durée de leur mandat.

Un professeur à qui je montrais cet article, me faisait part des difficultés réelles que doivent affronter les professeurs de classes d'élèves allégués au secondaire.

Les professeurs du cours allégué sont parfois en butte à l'hostilité de quelques élèves de même qu'à l'incompréhension d'un directeur, d'un directeur adjoint. Il peut arriver à l'occasion qu'un cadre d'institution scolaire cherche à se défaire prématurément d'un enseignant mal préparé à tenir tête devant l'orage. Il peut s'agir de personnel féminin. Parfois aussi, on se rabat sur les prestations de maladie, à 85% du salaire, pendant quelques mois.

L'arbitrage n'est pas toujours une solution idéale. Reportons-nous à tel ou tel incident, impliquant un élève boussulé, et au quel des confrères d'un professeur injustement accusé ont assisté. Il pourra arriver que l'événement

soit grossi par une direction au détriment des droits d'un professeur.

À l'arbitrage des griefs, les témoins ne sont pas contraignables au Québec. La règle contraire prévaut en Ontario, selon Fernand Morin dans son étude sur l'arbitrage des griefs au Québec.

Ainsi le professeur intéressé pourrait seulement inviter ses confrères, ou tout autre témoin, à témoigner en sa faveur.

De plus les règles qui vont régir l'admissibilité de la preuve à l'audience du tribunal d'arbitrage sont loin d'être suffisamment précises.

Fernand Morin, dans le livre précité, cite un jugement suivant lequel une séance d'arbitrage ne doit pas être un procès pénal. Les choses sont-elles aussi simples? Le même auteur écrit à la page 217 que les parties peuvent "accepter l'arbitre comme guide ou le confiner à la dictée". Cette conception n'est certes pas une solution.

Nous avons pu lire quelques-unes des sentences publiées par le greffe des tribunaux d'arbitrage de l'Éducation. Les arbitres nous ont paru décider avec humanité et réalisme des litiges fondés sur des

cas de discipline. Il n'est pas dit, pour autant, que la situation soit satisfaisante au niveau de la prévention.

Un projet de refonte du Code de la preuve a été soumis en 1976 au ministère de la Justice à Ottawa. Sauf erreur, les promesses que recèle ce projet de législation canadienne sur la preuve sont passées inaperçues dans les médias d'information.

Bien peu de gens ont une idée suffisamment articulée des principes de la preuve. Cette loi sur la preuve, si elle est adoptée, rendra ce sujet accessible et cohérent à la population. Les commissaires de la Commission de réforme du droit écrivent que les dispositions du common law sur la preuve sont devenues trop éparpillées et confuses. En s'appuyant sur cette nouvelle législation, le cas échéant, et en apportant les modalités voulues, citoyens et syndiqués, tribunaux d'arbitrage et commissions d'enquête pourront percevoir le droit davantage et évoluer plus sûrement en prévenant ou entourant les difficultés.

Michel GERIN-LAJOIE

Montréal, le 28 juillet 1977

Des propos mal informés sur les agences de voyages

Lors de l'émission "Consommateur averti" du 27 juillet 1977 sur les agences de voyages, M. Simon Durivage, meneur de l'émission, a tenté de prouver la non-raison d'être des détaillants en voyages.

Après enquête de ma part auprès de M. Gilles Garceau, détaillant en voyages, celui-ci m'a déclaré qu'on l'avait interviewé pendant 15 minutes et qu'on avait rapporté ses paroles sur 4 minutes seulement en choisissant uniquement les arguments qui pourraient nuire à la profession et en ne passant pas en ondes les arguments en faveur de ladite profession.

De plus, il est faux de prétendre que le client paie une commission à l'agent de voyages, celui-ci recevant sa commission du grossiste. Lorsqu'un client achète un billet

d'avion d'un agent de voyages détaillant, il paie le même prix que s'il l'achète directement de la Compagnie aérienne.

Et si les détaillants en voyages n'existaient pas, il faudrait les créer car, sans eux, le client serait obligé de faire le tour des grossistes pour faire un choix de destination, location auto, assurances, passeport, etc.

Donc en moyenne, une dizaine de déplacements. Notre rôle justement est de bien conseiller notre client dans toute cette jungle de grossistes, afin de lui éviter tous désagréments et en cas de mécontentement du client, c'est encore l'agent de voyages qui intervient auprès du grossiste s'il y a lieu pour que le client ait pleine satisfaction et tous ces services-là sont gratuits.

Michelle SIMONEAU,
agent de voyages,
Voyages P.L.M.

Montréal, le 28 juillet 1977

La communauté arabo-canadienne agonise-t-elle?

Fort de plus de 150.000 personnes, la communauté arabo-canadienne est l'une des plus calmes pour ne pas dire des plus mortes de la "diaspora arabe".

Les événements qui depuis près d'un an secouent le Canada et surtout le Québec n'ont pas pu la faire sortir de son sommeil. C'est à se demander si cette communauté n'est pas en train d'agoniser. Dans un article intitulé "Comme d'habitude, les Arabes brillent par leur absence", la "Revue du Monde Arabe" (du mois de juillet), éditée à Montréal, s'insurge contre cet état de choses.

Rappelant que le projet de loi sur la langue au Québec a suscité des réactions passionnées et des réactions parfois violentes et que sur ce problème, le gouvernement québécois lui-même a demandé l'avis des groupes ethniques et des communautés linguistiques, la "Revue du Monde Arabe" souligne que la totalité des groupes ont pris position pour ou contre certains aspects de la loi:

"les Juifs en premier, les anglais, les italiens, les grecs, les espagnols, les portugais, les israéliens, les lithuaniens, les lettons, les indiens, les chinois, les allemands, les suédois, les Irlandais, les arméniens, les haïtiens, les chiliens, enfin toute la sainte patente de cette Tour de Babel qui forme 20% de la population du Québec. S'il y avait des pygmées ou des indiens bleus de l'Amazonie, rap-

portée la revue, ils se seraient prononcés mais pas la communauté arabe".

Une telle carence de cette communauté s'explique en partie du fait qu'une grande partie des Arabes installés au Canada sont encore traumatisés par leur départ précipité de leur pays d'origine à la suite de règlements de compte entre Musulmans et Chrétiens. Ce douloureux problème ne peut cependant justifier indéfiniment l'interdiction dans laquelle se trouve la communauté arabo-canadienne. Car il est de l'intérêt même de cette communauté d'affirmer son existence et de surmonter ses complexités afin d'occuper la place de choix qui lui revient dans ce pays.

À l'heure où le monde arabe prend une place de plus en plus importante dans le monde, la communauté arabo-canadienne a en effet beaucoup à gagner en renforçant sa cohésion et en multipliant ses contacts avec les pays arabes.

D'ores et déjà un groupe d'arabo-canadiens a envisagé la création à Montréal d'un Comité d'Information Arabe et a invité toute la communauté arabo-canadienne à participer à une vaste campagne d'information sur le monde arabe. Ceci en commençant par écrire tout simplement aux journaux dans la rubrique "Lettres des lecteurs". Dans l'avenir, d'autres Comités

devront être créés dans chaque ville canadienne. Des articles et dossiers sur le monde arabe seront fournis aux journaux par les Comités qui renforceront leurs liens avec les journalistes québécois. Un travail analogue est prévu au niveau de la presse des pays arabes où déjà de nombreux articles fort élogieux sur le Québec ont été publiés. La communauté arabo-canadienne, formée essentiellement d'intellectuels, se trouve bien placée pour accomplir une telle mission. Elle en sortira d'ailleurs plus vigoureuse, plus forte et plus prospère. Et ce sont là des qualités qu'aucune minorité au Canada ne peut négliger si elle veut survivre et se faire respecter.

Abdelkader BENABDALLAH
Montréal, le 25 juillet 1977

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

LIBRES OPINIONS

Antisionisme et antisémitisme, c'est du pareil au même

par NORMAND PAQUIN

■ L'auteur de cette libre opinion milite au sein de la Coopérative ouvrière pour Israël (COPI) et du Labor Israel Fellowship (LIFE). Il s'agit d'associations bénévoles en voie de formation dans la région de l'Outaouais. Ces associations sont promues par un groupe de personnes membres d'institutions syndicales, universitaires, coopératives et autres, afin de créer des liens de solidarité entre Québécois, Canadiens et Israéliens partageant des objectifs communs de paix et de justice sociale.

La contre-vérité sur Israël que répandait M. Benabdallah, dans la rubrique des lecteurs du "Devoir", le 11 juillet dernier, sous le titre de "Qui sont ces faux pays du Tiers Monde?", à l'effet que "le peuple québécois risque d'être réduit au chômage et la misère... et que le pays est en voie de se transformer en une simple colonie pour l'économie israélienne..." a causé de l'inondation du textile et de la

chaussure en provenance d'Israël... et ce, grâce à la puissante communauté juive canadienne", a été clairement réfutée dans cette même rubrique, le 16 juillet, par M. Claude Lemelin, qui, s'appuyant sur les statistiques officielles, a démontré que "les importations israéliennes du textile et de la chaussure au Canada en 1976, ne comptaient que pour moins d'un demi de pour cent du total des importations".

Quoique la réfutation de M. Lemelin ait tout lieu de satisfaire les exigences de la vérité au sujet des importations israéliennes du textile et de la chaussure au Québec et au Canada, il importe de relever un autre mensonge de taille, dans le texte de M. Benabdallah, quand il accuse Israël de pratiques discriminatoires s'inspirant de l'apartheid sud-africain, à l'égard des travailleurs arabes israéliens, alors que depuis la fondation de l'État d'Israël, la Histadrout, syndicat général des travailleurs, a précisément contribué à établir de même qu'à maintenir, une

égalité de droit et de fait, entre tous les travailleurs israéliens, qu'ils soient chrétiens, arabes, juifs ou d'autres dénominations, et ce, sur la base du salaire égal pour un travail égal.

Est-il bon en outre de rappeler qu'Israël est au nombre des pays où pour l'ensemble de sa population, la distribution des revenus familiaux est parmi la moins inégale, se situant statistiquement à 356 (coefficient gini) en 1969, alors que pour la même année, elle se situait à 399 au Canada. Notons à ce propos, et ce, d'après une évaluation du Conseil économique du Canada basée sur les chiffres de "Statistique Canada", que l'inégalité dans la distribution des revenus familiaux s'est sensiblement accrue au Québec et au Canada, entre 1965 et 1974.

Ajoutons enfin que la très grande majorité des travailleurs en Israël sont syndiqués et que le taux de syndicalisation s'élève à plus de 80% alors qu'au Québec et au Canada, il se situe dans l'ensemble, à moins de 40%.

clairement les problèmes qui assaillent notre industrie et suggérant des amendements sévères à la loi qui nous régit, mais aucune suite n'a été donnée à notre mémoire depuis.

L'une des suggestions essentielles du Conseil consiste à demander au ministère de la Justice de ne délivrer un permis d'exploitation qu'à une agence dont les directeurs possèdent l'expérience requise au bon fonctionnement d'une agence de sécurité. L'incident regrettable dont nous avons été témoins récemment alors qu'une agence a fait usage abusif d'armes à feu, est un exemple typique du manque d'expérience dans le domaine.

Nous sommes bien connus dans l'industrie qui nous occupe et nous avons été engagés maintes fois dans ce genre de conflit ouvrier au cours des 15 années passées sans jamais avoir usé de représailles contre nos attaquants, à part le fait d'avoir réclamé des dommages en Cour civile, mais le tout se réglait habituellement hors Cour.

Je suis vraiment inquiet de constater que toutes les agences de sécurité sont mises sur un même pied d'égalité alors que plusieurs d'entre elles sont exploitées avec expérience et intégrité, et sont des compagnies honnêtes en tous points qui doivent quand même soutenir le choc des injures gratuites venant de gens qui ne sont pas au courant de la situation véritable.

Pourquoi mettre toutes les agences sur le même pied?

par WILLIAM G. PHILLIPS

■ Après avoir été officier de police à la Ville de Montréal pendant 29 ans, l'auteur de ce texte fondait lui-même l'agence de sécurité qui porte son nom et qu'il dirige toujours.

Je crois que le public, en général, n'est pas vraiment au courant du rôle que jouent les agents de sécurité et les agences qui les emploient.

La première tâche d'un agent de sécurité est de protéger la vie et les biens du client qui paie pour recevoir ses services, lesquels ne peuvent être obtenus de la police ni des pompiers. En remplissant sa mission, l'agent de sécurité, comme tout individu engagé dans le maintien de l'ordre, que ce soit dans le domaine public ou dans le domaine privé des agences de sécurité, doit essayer les insultes du public qui se targue de respecter la loi, et je parle en connaissance de cause, puisque j'ai servi pendant 29 ans comme officier de police de la ville de Montréal.

Parmi les remarques désobligeantes dont on nous gratifie, le qualificatif de "grippe-sous" revient souvent. Une agence de sécu-

rité bien organisée donne du service pour le prix qu'elle en reçoit; le profit qu'elle réalise est classé parmi les plus minimes dans le monde des affaires, en regard du capital investi. Ceci est dû au fait que dans la plupart des cas, nos services sont obligatoires de par les exigences des assureurs et autres raisons. Habituellement, les agences rémunèrent leurs agents de sécurité au taux du salaire minimum, ou légèrement au-dessus comme c'est le cas dans ma compagnie. Nous ne pourrions faire autrement, car les clients accordent leur contrat au plus bas soumissionnaire, peu importe la qualité des services offerts, cela leur est indifférent.

Une rumeur veut qu'un comité spécial soit formé pour étudier la façon dont les agences de sécurité sont exploitées. Je suis entièrement en faveur de la formation d'un tel comité et je suis sûr que toutes les agences sérieuses abondent dans le même sens. De fait, l'association à laquelle la plupart des agences de sécurité respectables adhèrent au Québec, "Le Conseil des Agences de Sécurité et d'Investigation du Québec, Inc.", a soumis un mémoire, l'an passé, au ministre de la Justice, expliquant

des idées

des événements

des hommes

Deux décisions judiciaires importantes

La Cour d'Appel et le droit au lock-out dans les services publics

La Cour d'Appel, dans une décision du 14 juin 1977, a confirmé l'état du droit québécois en matière de lock-out dans les services publics au sens de l'article 1 n) du Code du Travail (1). On sait maintenant que l'employeur dans un service public ne peut décréter un lock-out tant que la partie syndicale n'a pas envoyé au ministre du Travail le préavis de grève prévu à l'article 99 du Code du Travail. La portée des deux décisions citées à la note (1) est si grande que la règle qui y est énoncée a pratiquement la même valeur que si elle

était inscrite explicitement dans le Code, en vertu des règles du stare decisis. Cela est d'autant plus vrai que dans l'affaire de Chambly la Cour suprême du Canada a refusé l'autorisation d'appeler (2). Voyons d'abord ce qu'il y a de commun entre les deux décisions. Pour ce faire, nous devons passer par Halifax pour aller à Vancouver. On doit en effet examiner en premier lieu les conditions d'acquisition du droit de grève dans un secteur public.

Première condition: l'association de sa-

lariés doit avoir été accréditée au préalable (art. 94 Code du Travail).

Deuxième condition: l'association de salariés doit avoir suivi tout le processus de négociation et de conciliation prévu aux articles 40 à 46 du Code du Travail (art. 94 et 99, Code du Travail).

Troisième condition: (propre aux services publics) l'association de salariés doit avoir donné au ministre du Travail un préavis écrit au moins 8 jours lui indiquant le moment où elle entend recourir à la grève.

C'est ici qu'on fait demi-tour pour en arriver au lock-out. L'article 97 dit:

"Le lock-out est interdit sauf dans le cas où une association de salariés a acquis le droit à la grève".

La boucle est fermée lorsque la Cour d'Appel décide que l'employeur n'a pas le droit au lock-out si le syndicat ne donne pas le préavis de grève dont nous parlons tantôt.

Dans l'affaire de Hull, l'employeur est tout simplement poursuivi pour recours illégal en vertu de l'article 124. La Cour d'appel le condamne à la peine minimum de \$100.00 par jour pour chacun des 4 jours qu'a duré l'infraction.

Essentiellement il ressort de cette décision que l'employeur n'est pas tenu de, et ne peut même valablement, envoyer lui-même le préavis de huit jours. Nous sommes donc en présence d'une situation où un belligérant ne peut choisir la tactique qu'il préfère sans, pour ainsi dire, obtenir le nihil obstat de son opposant.

Mais on aurait tort de croire que la règle n'a d'effet que pour le renouvellement de la convention collective. Au contraire, elle a un impact sur l'application de la convention précédente.

Dans l'affaire de Chambly, la convention collective des enseignants de Chambly se terminant le 30 juin 1968, on entreprend des négociations. Il y a ensuite conciliation, sans que les parties en viennent à une entente. De guerre lasse, la commission scolaire décide par résolution du 29 octobre de modifier certaines conditions de travail, dont les horaires. Or, une clause prolongeait l'application de la convention, tout comme si elle était encore

par
CLAUDE D'Aoust
collaboration spéciale
■ L'auteur de cet article est professeur agrégé à l'École de Relations industrielles de l'Université de Montréal.

en vigueur jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit conclu. Cette clause est déclarée valide et en conséquence l'arbitre a juridiction pour entendre le grief. Mais la Cour s'appuie également sur l'article 47 du Code du travail, ce qui nous permet de conclure qu'elle aurait décidé dans le même sens en l'absence de la clause conventionnelle précitée. Or, l'article 47 prévoit, entre autres choses, que l'employeur doit continuer à se conformer à une convention collective tant que le droit au lock-out n'est pas acquis. Et nous voilà revenus au point de départ.

Conclusion

Chacun pourra conclure comme il l'entend sur la question de fond traitée ici. Je crois pour ma part que l'état du droit est à toutes fins utiles fixé, si l'on tient compte des remarques de la Cour d'appel sur la portée de la jurisprudence (3). Il faudrait donc un amendement législatif pour en changer. Nous verrons ce que la commission d'étude sur le régime syndical dans le secteur public en pensera. Ces deux cas montrent cependant

qu'outre l'aspect financier des négociations du secteur public, au-delà du droit du public à des services essentiels, etc. Il y a aussi des questions techniques fort complexes auxquelles on doit répondre si on veut réaménager de fond en comble le régime de négociations du secteur public. C'est pourquoi le délai imparti à la commission d'étude (environ cinq mois selon LE DEVOIR du 29 juillet) apparaît bien court.

Renvois

- (1) Syndicat des employés municipaux de la Cité de Hull Inc. v. La Cité de Hull, Cour d'appel du Québec, district de Montréal, dossier numéro 10-000070-761, le 14 juin 1977; Commission Scolaire Régionale de Chambly v. Honorable Elphège Marier et l'Association des Enseignants de Chambly et autres, (1976) R.D.T. 129.
- (2) Dans le texte, nous désignerons ces arrêts par l'affaire de Hull et l'affaire de Chambly.
- (3) Decision rendue le 19 novembre 1973. Voir: (1973) R.C.S. X.
- (4) Voir cependant sur ce point les remarques du juge Melançon dans l'affaire de Hull (1975) T.T. III.

Le droit au logement

Une formule économique et sociale: la préfabrication de maisons

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, annonçait récemment à l'Assemblée nationale que le gouvernement étudie la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble de la production de l'industrie de la préfabrication de maisons au Québec afin d'accélérer la mise en oeuvre de la production de maisons. Le ministre annonçait en même temps un projet expérimental comprenant 2000 unités de logement qui serait bientôt mis en oeuvre par la Société d'habitation du Québec.

Il est sûr que la préfabrication des éléments constitutifs des maisons, en panneaux modulaires dont l'assemblage peut se faire rapidement sur le site, faciliterait la production massive, et au coût le plus bas possible, des maisons.

La préfabrication, appliquée aux maisons et autres constructions d'immeubles, consiste essentiellement à appliquer à cette industrie des méthodes employées dans l'industrie manufacturière en général. Il ne s'agit acunement d'innovation ou d'expérience à faire, puisque la préfabrication dans le domaine du bâtiment est pratiquée en Europe depuis l'après-guerre à une grande échelle, et que divers systèmes y ont fait leurs preuves depuis longtemps.

Un procédé déjà ancien

On a commencé à construire des maisons préfabriquées en Angleterre au milieu du XIXe siècle; faites de tôle ondulée, elles étaient expédiées de Liverpool en Califormie lors de la ruée sur l'or en 1849. Entre 1910 et 1918 des maisons préfabriquées, en béton prémoulé, furent construites aux États-Unis à Forest Hill, et Le Corbusier, qui fut un partisan résolu de la maison en série, a pu mettre en pratique dès 1924, à Bordeaux-Pessac, les théories qu'il préconisait depuis 1915. Plusieurs précurseurs de l'architecture contemporaine dont Henri Sauvage en France, Walter Gropius en Allemagne, Buckminster Fuller aux États-Unis, etc., promurent différents systèmes de préfabrication de maisons.

Mais c'est à partir de 1948 que Raymond Camu, en France, eut l'idée et lança la production à la chaîne de "morceaux de maisons", soient des panneaux modulaires pouvant être assemblés les uns aux autres comme les pièces d'un jeu de Mecano pour former aussi bien une école ou un hall d'usine qu'un hôpital ou qu'une maison (1).

En 1967 le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada envoyait une mission en Europe pour étudier les différents systèmes de préfabrication du bâtiment en usage et faire rapport. Dans ce rapport, publié en 1968, on lit que "la systématisation de la construction a marqué ses plus nets progrès dans les secteurs qui connaissent une forte participation gouvernementale" et que... "les pays dont l'industrie de la construction est le plus fortement contrôlée par l'État sont ceux qui sont allés le plus loin dans ce domaine", soit dans les pays socialistes. Le système Camu est en application dans une vingtaine de pays, dont l'U.R.S.S. (2)

La méthode de préfabrication la plus rationnelle, généralement employée en Europe, consiste en la production d'éléments modulaires sous forme de panneaux pour les planchers, toitures, murs et cloisons, panneaux de dimensions facilement manoeuvrables dans lesquels sont installés d'avance les portes et fenêtres, les conduits électriques, etc.. Les blocs sanitaires et culinaires sont également assemblés en usine avec toutes leurs canali-

sations.

Il existe trois types principaux d'éléments modulaires préfabriqués: soit pour les constructions dites lourdes, dont les éléments sont de béton armé ou de béton précontraint; les constructions semi-lourdes, avec ossature en métal à claire-voie; enfin les constructions légères dont l'ossature des panneaux est en bois.

On distingue également les systèmes clos (closed systems) dont les éléments composants ne peuvent être employés que les uns avec les autres du même système, alors que dans le système ouvert (open system) les éléments provenant de divers fournisseurs peuvent être employés dans une même construction. Le revêtement et les finis peuvent varier à l'infini et être laissés au choix de l'acheteur ainsi que la qualité des ouvertures et l'équipement ménager.

Ces éléments modulaires peuvent être assemblés de différentes façons, de telle sorte que par leurs multiples combinaisons il est possible de concevoir toutes les dispositions désirées de plans et d'élévations d'une maison suivant ses besoins et ses préférences, et éviter ainsi la répétition et la monotonie des maisons semi-préfabriquées que nous connaissons.

Les champs d'applications

Comme toute entreprise industrielle d'envergure, la préfabrication de l'habitation, qui ne s'appliquerait pas seulement aux maisons unifamiliales et à la construction légère, mais qui pourrait éventuellement envahir une grande partie de l'industrie de la construction, aurait besoin de l'assurance d'un marché suffisant et constant. Car seule une production massive, assurée par une demande assez constante, permet d'abaisser les coûts unitaires pour rendre un produit accessible à la masse des usagers.

La préfabrication peut s'appliquer aussi bien à la construction d'édifices multifamiliaux. Grâce à cette méthode souple, les problèmes de transport et de manutention sont simplifiés, et l'on n'a plus besoin de beaucoup d'espace sur les chantiers pour le stockage des matériaux et pour l'outillage, en sorte qu'on peut l'appliquer en ville, sur des terrains étroits.

La préfabrication pourrait offrir une foule d'avantages économiques et sociaux, particulièrement un contrôle plus rigoureux des coûts ainsi qu'une utilisation plus rationnelle et plus efficace de la main-d'oeuvre et des matériaux de construction. Elle augmenterait la productivité de la force ouvrière par la production mécanisée, à la chaîne et en série, d'éléments normalisés, comme c'est le cas dans l'industrie manufacturière en général. Elle permettrait aussi d'assurer une plus grande continuité de l'emploi dans l'industrie du bâtiment, la plus affectée par le chômage saisonnier, puisqu'elle permettrait de construire au même coût en toutes saisons, le gros du travail se faisant en usine. D'autre part, la préfabrication permettrait d'éliminer plusieurs des métiers pratiqués dans la construction conventionnelle, qui par certains côtés s'apparentent encore à de l'artisanat, et qui contribuent largement à augmenter indûment le coût de la construction par leur faible rendement et les salaires qu'ils entraînent. Dans le travail à la chaîne en effet, les tâches ne sont plus divisées en autant de "spécialités" distinctes comme c'est le cas sur les chantiers de construction, où chaque métier est délimité avec minutie et ne doit pas interférer avec les autres. La préfabrication entraînerait donc des modifications dans les définitions et les attributions de certains métiers comme dans les salaires.

Il est très important que le coût de l'habitation soit diminué autant que possible pour que l'habitation salubre et adéquate soit à la portée de toutes les familles, et que son coût soit en parité avec ceux des autres besoins primaires de l'homme. La préfabrication ne doit donc pas s'appliquer non seulement aux maisons unifamiliales de banlieues comme c'est partiellement le cas aujourd'hui; elle doit éventuellement couvrir des champs plus vastes et s'appliquer à la rénovation urbaine, où les besoins ne sont pas moins grands que ceux de nouvelles maisons unifamiliales.

La rénovation urbaine est plus urgente au Québec que la création de nouvelles banlieues domiciliaires. Nous estimons qu'une politique de construction domiciliaire à loyer modique devrait être accompagnée d'une politique d'aménagement ou de réaménagement urbain, qui man-

que encore au Québec, bien que le Rapport LaHaye date de 1968. Allons-nous continuer à étendre indéfiniment les banlieues de nos villes dans la campagne environnante, avec des développements de faible densité, le gaspillage de terrain et les coûts élevés des services publics, et donc des taxes foncières qu'ils entraînent, ou réaménager nos villes, où les rues et les services sont en place, par une utilisation plus rationnelle de l'espace urbain?

Les politiques fiscales

Pour permettre que tous les citoyens soient bientôt bien logés et dans une ambiance favorable, il faudra de toute nécessité adopter des procédés de construction plus économiques et plus rapides, mais aussi des politiques financières et fiscales plus justes que celles qui sont actuellement en vigueur pour les "propriétaires" de maisons. Par exemple, les seules taxes fédérales sur les matériaux de construction et les taxes provinciales sur leur transport peuvent représenter 20% sur le coût de ces matériaux, ce qui équivaut à environ 12% du coût total d'un bungalow de \$30,000.00. C'est dire que le futur propriétaire devra emprunter environ \$4,000.00 de plus que si ces taxes n'existaient pas, et qu'au taux de 10% ces \$4,000.00 supplémentaires ajoutent \$34.52 aux paiements mensuels de l'amortissement d'une hypothèque dont le terme est de 30 ans. Les autres taxes de vente sont payées une fois pour toutes lors des achats, alors que les taxes sur les matériaux de construction et sur leur transport se répètent sur la durée de l'amortissement des hypothèques, puisqu'elles augmentent d'autant le coût de la construction et obligent à emprunter davantage.

L'amortissement d'une hypothèque de \$30,000.00 à 10% pour un terme de 30 ans coûte \$50,505 pour les seuls intérêts, en sorte que l'emprunteur doit remettre \$80,505 à raison de \$268.35 par mois pendant 30 ans, sans compter les taxes foncières et scolaires, les taxes d'aqueduc, de pavage, etc.

Le coût de l'habitation a augmenté plus rapidement que les autres coûts qui forment l'indice général des coûts à la consommation au Canada. Pour l'année 1976, l'indice du coût de la construction était de 191.0 en moyenne, et celui des salaires syndicaux légèrement plus bas, soit 180.1, mais l'indice des coûts mensuels des logements neufs à Montréal était de 200.9 comparé à 100 en 1971.

L'indice des coûts des terrains à bâtir a doublé de 1971 à 1976, où il était à 201 pour l'ensemble du Canada, et le coût estimatif moyen des maisons individuelles a presque doublé depuis 1970. Il était de \$19,894 en 1970 alors qu'il était de \$38,315 à la fin de 1976. Durant la même période l'indice général des coûts à la consommation n'avait augmenté que de 52.7% (4).

La préfabrication, à elle seule, ne pourrait réduire suffisamment le coût de la construction, puisqu'elle n'affecte pas le coût des matériaux de base qui représentent 62% du coût d'une maison conventionnelle. Elle permet cependant de réaliser des économies sur les pertes de matériaux inhérentes à la construction conventionnelle, sur la main-d'oeuvre et sur les transports. Si l'on veut réduire autant que possible le coût de l'habitation il faudra donc jouer en même temps sur tous les facteurs qui entrent en cause, comme par exemple sur les taxes, le coût des terrains, l'intérêt des hypothèques.

Le pourcentage du revenu affecté à l'habitation est inversement proportionnel au niveau du revenu. Autrement dit, les "pauvres" doivent affecter au logement un pourcentage d'autant plus grand de leurs revenus qu'ils sont plus faibles. Il faudrait donc non seulement abaisser autant que possible le coût de la construction, mais aussi assurer une plus grande stabilité des revenus et un meilleur libre dans leur distribution, afin d'abaisser le pourcentage que les familles à faibles revenus doivent affecter pour le logement.

Renvois

- (1) L'architecture au XXe siècle (Juillard, Editeur, Paris 1964) La préfabrication, p.p. 108 à 222.
- (2) Report of the Canadian Technical Mission on the use of Prefabricated steel in industrial buildings in Europe, June 1967 (Canadian Department of Industry, Ottawa 1968)
- (3) Prefabrication in Canadian Housings (National Research Council of Canada, Division of Buildings, March 1964)
- (4) Statistiques du Logement au Canada, 1976, (Société Centrale d'hypothèque et de logement, Ottawa, mars 1977).

Rente complète à 65 ans même si vous travaillez

Certains amendements ont été apportés au Régime de rentes du Québec. Désormais, vous pouvez recevoir votre rente de retraite, même si vous continuez à travailler. Ainsi, quels que soient vos gains de travail, vous recevrez le plein montant de votre rente de retraite.

Si vous avez contribué au Régime de rentes du Québec, n'attendez pas, demandez votre rente de retraite immédiatement.

Vous pouvez vous procurer la formule de "Demande de rente de retraite" dans une caisse populaire ou en communiquant avec l'un ou l'autre des bureaux de la Régie des rentes du Québec.

CHICOUTIMI
267 est, rue Racine
Tél.: 549-2684
DRUMMONDVILLE
147, rue Lindsay
Tél.: 472-3357
HULL
165, rue Wellington
Tél.: 770-6165

MONTRÉAL
3565, rue Berri
Tél.: 873-2433
QUÉBEC
2525, boul. Laurier
Tél.: 643-2181
RIMOUSKI
13 ouest, rue de L'Évêché
Tél.: 723-1597

ROUYN
6 ouest, rue du Terminus
Tél.: 762-0941
SHERBROOKE
230 ouest, rue King
Tél.: 569-9575
TROIS-RIVIÈRES
118, rue Radisson
Tél.: 378-4519



Régie
des rentes
du Québec



lettres au DEVOIR

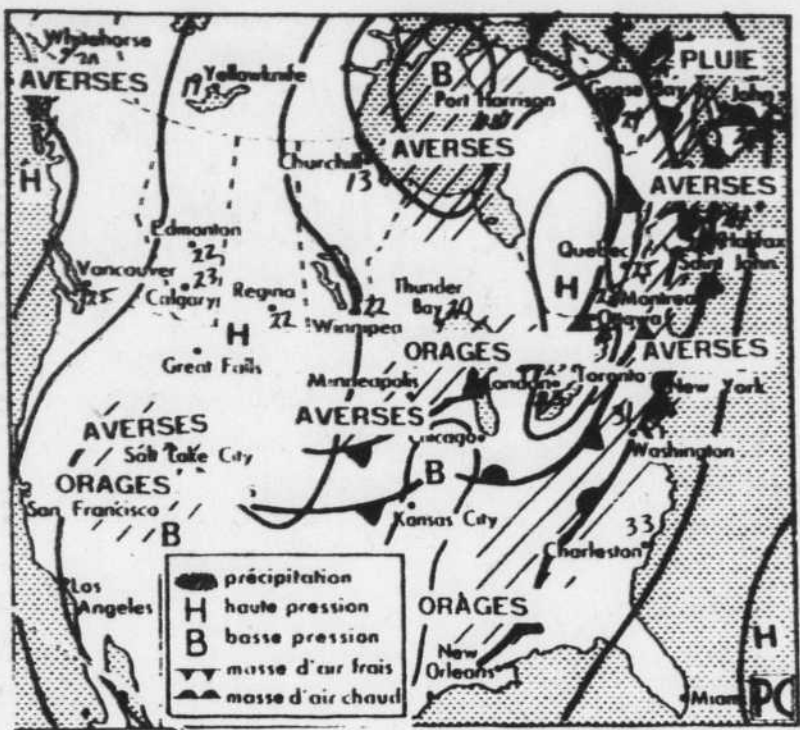
Un recteur tout azimut

Le recteur Yves Martin, de l'Université de Sherbrooke, vient de se voir confier une responsabilité supplémentaire par l'État. Ce n'est pas surprenant. De simple professeur d'université, les vagues réformistes d'autrefois ont transformé l'homme en gestionnaire de grandes potentes. Le poste de recteur d'une modeste université ne suffit pas à ses gros bras de grand appeur. Le voyant distribuer conseils et avis à tout un chacun à la suite de sa dégringolade administrative, j'avais cru en une sagesse retrouvée de sociologue, jadis anesthésiée "par quelque diable le poussant"; et me pris à penser qu'il allait plutôt écrire après tant de "matières" à réflexion. Il n'en est rien; il recommence à remonter.

Cette nomination préfigure peut-être, en fait, des principes qui guideront la future politique scientifique du Québec comme devant être conformes à l'axiome politique moderne: les fonds publics ne doivent pas quitter les circuits de communication bureaucratiques. Dès lors, les honoraires versés à un conseiller-recteur sont plus acceptables que convertis en subvention à des chercheurs.

Jacques RIVET, professeur, Journalisme et Information, Université Laval
Québec, le 28 juillet 1977

la météo



Du temps généralement nuageux avec des averses dans certains cas ou d'un dégagement dans l'autre sont prévus pour le Québec. La journée devrait être ensoleillée.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 20. Apercü pour mercredi: généralement nuageux.

Chibougamau, Nord de la Haute-Mauricie: généralement nuageux avec averses. Maximum près de 20. Apercü pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Outaouais, Montréal, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 24. Apercü pour mercredi: maximum.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'est: nuageux avec averses. Maximum de 24. Apercü pour mercredi: passages nuageux.

Saguenay Lac Saint-Jean: dégagement. Maximum 23. Apercü pour mercredi: beau.

Sept-Îles, Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie: nuageux avec éclaircies. Maximum près de 20. Apercü pour mercredi: beau.

70% des cas et où on enregistre parfois des bruits de 120 décibels!

C'est ce qui fait dire aux auteurs de ce rapport que le bruit constitue "le polluant majeur" dans une fonderie et que la plupart des ouvriers ont ou auront certainement l'ouïe endommagée de façon permanente. On recommande donc la mise sur pied immédiate de mesures de dépistage et l'installation de mesures correctives.

Enfin, le rapport insiste aussi sur la chaleur excessive qui règne le plus souvent dans les fonderies, en été notamment. Selon les spécialistes, un homme en santé et bien entraîné ne peut évacuer plus de 2,400 BTW par heure pendant une journée complète, ce qui représente un litre de sueur par heure. Un tel rythme de sudation doit d'ailleurs être compensé par un apport exceptionnel en eau et en sel sous peine de danger grave: Si elle n'est pas réparée, une déshydratation de trois litres peut amener des conséquences très néfastes, dit-on.

D'ailleurs, l'organisme peut difficilement faire un tel effort de réfrigération sans que la capacité de travail ne diminue grandement: le volume sanguin qui circule sous la peau doit augmenter beaucoup pour libérer la chaleur et ce sang n'est donc pas disponible pour d'autres activités.

Toujours est-il que les spécialistes, à l'aide d'équations compliquées, font correspondre l'indice 100 au niveau de chaleur maximum qui correspond à un litre de sueur à l'heure.

Or, dans le département de la coulée, l'indice mesuré atteignait en moyenne le niveau fantastique de 149, tandis qu'il était de 117 dans le département des fournaies. Pour l'ensemble des opérations, le niveau moyen de chaleur mesuré dans les 55 fonderies visitées au Québec atteignait l'indice 114, ce qui révèle une situation inacceptable.

Selon les spécialistes, il serait possible d'améliorer grandement la situation en installant une meilleure ventilation et des écrans antichaleur aux endroits critiques.

On ignore encore quelle action entreprendra le gouvernement pour vérifier directement l'état de santé de ces 3,700 travailleurs (ce qui relève du ministère des Affaires sociales) mais les Services de protection de l'Environnement ont annoncé la mise en place d'un programme de visites industrielles pour convaincre les entreprises de la nécessité de préparer un échéancier d'amélioration qui devra être soumis au gouvernement.

Malheureusement, il est difficile d'imposer un tel programme parce que la publication des nouvelles normes québécoises d'hygiène industrielle est présentement retardée par un effort de coordination et de rationalisation entre les divers ministères concernés.

2 août

par la PC et l'AP

Le chancelier Paul von Hindenburg mourait et Adolf Hitler devenait Reichsführer d'Allemagne il y a 43 ans aujourd'hui, le 2 août 1934. Hitler s'assurait ainsi le pouvoir absolu. Après une campagne contre l'opposition jusque dans son propre parti, il réarmait l'armée allemande pour les invasions qui précipiteront la Seconde Guerre mondiale.

1976 — Réunification officielle du Nord-Vietnam et du Sud-Vietnam après plus de vingt années de guerre.

1973 — Appuyés par les bombardiers américains, les troupes cambodgiennes combattent les Khmers rouges non loin de Phnom Penh.

1972 — Accord égypto-libyen prévoyant l'unification des deux pays.

1968 — Séisme à Manille: plus de 300 morts.

1963 — Les États-Unis annoncent l'arrêt des ventes d'armes à l'Afrique du Sud en raison de la politique d'apartheid.

1956 — Les ressortissants français et britanniques quittent l'Égypte.

1939 — Dans une lettre à Franklin Roosevelt, Albert Einstein déclare que les États-Unis devraient se lancer dans un programme de recherche atomique.

1928 — L'Italie et l'Éthiopie signent un traité d'amitié.

1921 — Le ténor italien Enrico Caruso meurt à Naples à l'âge de 48 ans.

1830 — Abdication de Charles X.

1815 — Napoléon Ier est banni à Sainte-Hélène.

Il est né en 2 août: James Baldwin, écrivain américain 1924.

La sidérurgie américaine paralysée par une grève

PITTSBURGH (AFP) — L'industrie sidérurgique américaine s'est engagée hier dans ce qui sera sans doute le premier grand conflit dans ce secteur depuis 1959.

La grève qui a commencé à minuit dans les mines de fer du Minnesota et du Michigan et qui est suivie par quelque 20,000 ouvriers, a été déclenchée à l'appel de l'USW (Union of Steel Workers) pour appuyer des revendications salariales locales.

Elle risque à terme de perturber l'approvisionnement des entreprises sidérurgiques de Pittsburgh et Chicago, puis celui des autres centres sidérurgiques du pays. Cependant selon un porte-parole de l'industrie, la production d'acier des États-Unis ne devrait pas être affectée avant environ quatre mois, en raison de l'importance des réserves de minerai.

Le conflit risque d'autre part de modifier les relations entre l'industrie et l'USW. Celles-ci n'avaient été troublées par aucun conflit majeur depuis la signature par les deux parties de l'"Experimental Negotiation Agreement" de 1973, qui prévoit notamment l'interdiction des grèves à l'échelle nationale.

L'organisation syndicale fait valoir que le conflit actuel sur les primes est local par nature. De leur côté les responsables de l'industrie estiment que le conflit constitue une violation de l'accord de 1973.

Cinépix est condamnée à verser \$46,000

Par suite d'un léger incendie qui avait éclaté lors du tournage d'une scène du film "Pile ou face", le 17 juillet 1970, la Cour supérieure du Québec a condamné hier les producteurs Cinépix Inc. à verser une somme de \$32,911.18 à la compagnie d'assurances Tokyo Marine & Fire Insurance, de Toronto, et une autre de \$13,031 au magasin J.K. Walkden Limited.

Ces deux "bénéficiaires" avaient intenté une poursuite conjointe de \$83,595.99 contre Cinépix, l'électricien Jean-Paul Paquette et les Productions Héroux Limitée, par suite du bris d'un extincteur automatique qui aurait endommagé des fournaies se trouvant dans l'établissement situé au 1480 rue Sherbrooke ouest.

Le juge Denis Lévesque a cependant estimé que, dans le cas d'une production cinématographique, c'est le producteur, en l'occurrence Cinépix Inc., qui a la responsabilité de tout le personnel travaillant pour un film, y compris les comédiens, machinistes, éclairagistes, électriciens, caméramen, aides, substitués, sous-traitants et toute autre personne connexe.

Selon les faits soumis à la Cour, il semble que le système d'extincteurs a été déclenché par la chaleur intense dégagée par un projecteur placé à proximité d'un extincteur.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BLOUIN, Soeur Sara. — À Pierrefonds, le 31 juillet 1977, à l'âge de 87 ans, est décédée, Soeur Sara Blouin de la Congrégation des Petites Filles de St-Joseph, fille de feu Louis Blouin et de feu Sophie Demers. Les funérailles auront lieu mercredi, le 3 août, No 17,225 boul. Gouin ouest, à Pierrefonds, pour se rendre en la chapelle de la dite Communauté où le service sera célébré à 1 h 30, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LONGTIN, J. Henri. — Subitement à Montréal, le 31 juillet 1977 à l'âge de 70 ans, est décédé, J. Henri Longtin, retraité de la C.E.C.M., époux de Stella Demers. Outre son épouse il laisse dans le deuil, une fille, Louise épouse de J. Claude Paquette, deux fils, Jean, juge de la Cour des Sessions de la Paix, époux de Lise Jolicoeur, Pierre, directeur au C.E.G.P. de Ahuntsic, époux de Micheline St-Hilaire, ainsi que plusieurs petits-enfants. Pour se conformer au désir du défunt, la dépouille mortelle ne sera pas exposée. Une célébration Eucharistique aura lieu, le 3 août, à 10 heures, en l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, boul. Gouin est. Les dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal seraient appréciés.

VÉZEAU Lionel, Frère. — À Ste-Dorothée, le 1er août 1977 à l'âge de 67 ans, est décédé Lionel Vézeau, Frère des Ecoles chrétiennes, anciennement Frère Étienne, fils de feu Adélaïde Vézeau et de feu Alphonsine Ducloux. Les funérailles auront lieu le 3 août, en la chapelle du Foyer de Lasalle, 300, rang Bord-de-l'eau, Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges.

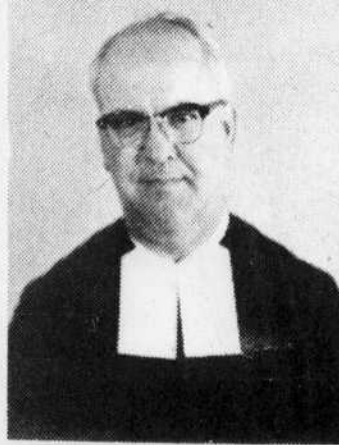
REMERCIEMENTS



Ernest Bouthillier

La famille Ernest Bouthillier remercie sincèrement toutes les personnes, qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie, soit par des offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles, lors du décès de Ernest Bouthillier, président de Lavo Limitée, survenu le 21 avril 1977. De la part de son épouse Marie-Jeanne, de ses enfants Louis (Mme Guy Turcotte), Guy (Michèle Tremblay), Janine (Mme Benoit Lévesque), Marthe (Jean Pierre Nepveu) et Paul (Elizabeth Cloutier). Les personnes ayant omis de s'inscrire, sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

NÉCROLOGIE



Frère Lionel Vézeau, é.c. (M. Étienne)

Le 1er août 1977 est décédé à l'hôpital du Sacré-Coeur, Montréal, le Frère Lionel Vézeau, é.c. (M. Étienne), âgé de 67 ans et 8 mois. Né à Montréal, le 7 novembre 1909, d'Adelard Vézeau et d'Alphonse Ducloux, il entra chez les Frères des Ecoles chrétiennes le 2 février 1926 et s'engagea ensuite définitivement le 3 août 1934. Il se dévoua pendant près de 40 ans, auprès de la jeunesse surtout à Montréal, à Lachine, à Longueuil, à Hull et à Varennes. Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil sa soeur, Mme E. De-lorme, de Montréal, ses belles-soeurs: Mmes G. Vézeau et L. Vézeau et de nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au 300, rang Bord-de-l'eau, (Ste-Dorothée), Ville de Laval, où les funérailles auront lieu mercredi, le 3 août, à 10 heures.

suites de la première page

JUGE

déjà l'objet des conversations dans les milieux judiciaires de la métropole. Elle serait même suivie de près par les autorités policières de la Communauté urbaine de Montréal.

Pour le moment, elle paraît surtout jeter dans l'embarras le gouvernement de Québec, puisque le juge Fabien, étant juge en chef, se trouve à exercer parmi les plus importantes fonctions de l'administration de la justice criminelle.

LECTURE

à profit les plus récents sondages, qui donnent quelques points de plus aux unionistes, pour fustiger les libéraux, dénoncer leur filibuster déguisé, leur "mauvais esprit parlementaire" et rappeler les "nouvelles méthodes" et le nouveau genre d'opposition que préconise le parti de M. Rodrigue Biron.

MM. William Shaw, Claude Dubois, Rodrigue Biron et Fernand Grenier, tous de l'UN, ont parlé en ce sens. Le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, a également voté avec l'UN et le gouvernement, tandis que M. Camille Samson a appuyé l'amendement libéral.

Finalement, le vote s'est soldé à 47 contre 17 en faveur du gouvernement. Hier soir, le débat en deuxième lecture reprenait, les intervenants reprenant leurs discours de 20 minutes chacun sur les principes mêmes du projet de loi. Quand chacun se sera exprimé, l'Assemblée se constituera en commission plénière pour étudier la Charte article par article.

Entre-temps, un certain nombre de ministres prennent leurs vacances. Outre le premier ministre lui-même, il en manque six cette semaine, au grand désespoir des partis d'opposition. Hier, quelques-uns seulement étaient en Chambre lors de la période des questions.

SOLDE

À cet égard, l'étude conclut qu'il est possible qu'il y ait eu une influence — pour l'émigration, mais non pour l'immigration — du nouveau contexte politique du Québec. "Il est peu probable, lit-on, que cet impact se manifeste pendant les 25 années qui viennent, mais cette constatation nous incitera à être plutôt pessimiste quant à l'évolution future du solde migratoire du Québec".

Les démographes sont en effet hésitants en l'occurrence. D'une part on peut espérer que la situation économique s'améliore au cours du prochain quart de siècle et, parallèlement, s'attendre à ce que l'amélioration du solde migratoire se poursuive. D'autre part, on n'écartera pas la possibilité que le nouveau contexte linguistique et politique "affecte négativement, au moins pendant les prochaines années, la performance migratoire du Québec, ce qui neutraliserait l'amélioration prévisible par ailleurs". On pourrait se retrouver, autrement dit, avec une situation qui trahirait une stabilisation.

au fil des mots

Le pupitre

par Louis-Paul Béguin

Le mot burel a d'abord signifié, au XIIe siècle, une sorte de bure (gros tissu de laine brune), puis le tapis de table. Devenu bureau, ce fut en 1552 la table à écrire, puis au XVIIe siècle, la pièce où se trouvait ce meuble. Pour nous, au Québec, il faut se rappeler que le bureau est souvent ce que nous appelons incorrectement: pupitre. Le mot pupitre vient de pe-pistre, du latin pulpitrū, qui signifiait estrade. C'est un petit meuble en forme de plan incliné sur lequel on pose à hauteur de vue un livre, du papier. Le bureau des écoliers étant

incliné, c'est juste de l'appeler pupitre. Le meuble que nous avons dans notre lieu de travail, c'est-à-dire la table à tiroirs et à tablettes où l'on peut enfermer ses papiers et autres documents est en général un bureau. N'oublions pas les autres sens de bureau: la pièce où est installé le meuble lui-même; la direction d'une entreprise; le lieu de travail des employés d'un ministère, d'une société; l'établissement ouvert au public où s'exécute un service. Et aussi, bureau, dans le sens collectif de membres d'une assemblée élus par leurs confrères pour diriger les travaux.

VANCE

également durcir son attitude vis-à-vis de Washington si les États-Unis penchent en faveur de la proposition syrienne pour les négociations de Genève, prévoyant une seule délégation arabe, au lieu de commissions mixtes qui traiteraient des problèmes spécifiques de chaque État au conflit.

Par ailleurs, le premier ministre Menahem Begin se refusera sans doute à négocier avec des leaders palestiniens, quelles que soient les concessions qu'ils puissent faire en ce qui concerne la reconnaissance d'Israël. Car de quoi parlerait-il avec eux, sinon d'un État ou, au moins, d'une entité palestinienne? Or M. Begin rejette catégoriquement l'un comme l'autre.

Un autre point de l'interview du président Carter, souligné par observateurs et commentateurs, concerne la situation qui se créerait si le dirigeant d'un des pays participants à la conférence de Genève soutenait une thèse qui serait "en opposition directe avec les points de vue des autres parties, y compris les États-Unis et l'Union Soviétique". Il y aurait dans ce cas, a déclaré M. Carter, une grande pression sur ce leader pour qu'il se conforme à l'opinion générale.

C'est justement, dit-on en Israël, ce qui pourrait arriver à Genève. M. Begin se trouvant isolé en ce qui concerne tant le problème des frontières que le problème palestinien.

"On comprend mieux à présent, écrit l'éditorialiste du Yedioth Aharonoth, pourquoi les prédécesseurs travaillistes de M. Begin hésitent à aller à Genève avant d'avoir réalisé, ne serait-ce qu'un minimum de coordination avec les États-Unis. Ils craignent d'être totalement isolés à Genève, et se demandaient comment ils pourraient alors résister aux pressions. À la lumière des déclarations de M. Carter, leurs inquiétudes paraissent pleinement justifiées".

Le quotidien londonien Evening Standard, dans un article de Washington, af-

ANTISIONISME

Suite de la page 4

Mais il semble que la mémoire individuelle et collective souffre d'une fâcheuse propension à l'amnésie. À preuve, cette infâme résolution qui a condamné Israël à un nouvel exil, en associant le sionisme au racisme. Il s'agit de la résolution no. 3379, votée le 10 novembre 1975, lors de la trentième session des Nations unies. Comme toute autre assemblée démocratique, l'ONU a le droit à l'erreur, mais également celui d'annuler une résolution, surtout lorsqu'une telle résolution met en péril le droit à l'existence même d'un peuple et de son pays.

Aujourd'hui, c'est du peuple juif dont il s'agit, mais demain, il pourrait tout aussi bien s'agir des peuples québécois et canadien de même que du pays qu'ils partagent en commun.

Cette résolution de l'ONU, source de honte à laquelle s'alimentent les propos de M. Benadallah, nécessite le rétablissement de la vérité, ne serait-ce qu'en raison des luttes héroïques menées par les Juifs, qui, plus souvent

qu'à leur tour, au risque de leur propre vie et de leur propre liberté, ont combattu pour la défense de la vie ainsi que des libertés civiles et religieuses de l'humanité.

Le temps est donc venu d'organiser une campagne d'information, ayant pour objectifs d'informer les gouvernements de Québec et d'Ottawa, selon leurs champs respectifs de compétence, d'une part, à favoriser la présentation et l'adoption d'une nouvelle résolution à l'ONU, afin d'annuler la résolution no. 3379, et d'autre part, à utiliser davantage, les moyens d'information dont ils disposent pour contrer ces manifestations racistes du néofascisme, qui sont l'antisémitisme et l'anti-sionisme.

De même, les lecteurs du DEVOIR, désireux de favoriser cette démarche auprès des gouvernements de Québec et d'Ottawa, sont-ils invités à endosser une lettre à cette fin, dont le texte sera rendu public incessamment, ainsi qu'à participer à une réunion de solidarité avec Israël, devant se dérouler en octobre prochain, dans le cadre de l'assemblée de fondation de la Coopération ouvrière pour Israël (COPI) et du Labor Israel Fellowship (LIFE).

Décès d'une victime du tueur Fils de Sam

NEW YORK (Reuter) — Stacy Moskowitz, la jeune femme blessée à coups de revolver par le "tueur fou", la veille au soir à Brooklyn, est décédée hier des suites de ses blessures.

Stacy, qui était âgée de 20 ans, se trouvait avec son ami Robert Violante, 20 ans également, dans une voiture en stationnement lorsque le tueur, qui a maintenant frappé 13 fois, attaqua le couple.

La jeune femme est la sixième victime

du "Fils de Sam" qui soit morte. Son compagnon a été lui-même grièvement blessé. Il a déjà perdu l'usage de l'oeil gauche et pourrait devenir complètement aveugle.

Un porte-parole de l'hôpital, où Stacy avait été admise, a indiqué qu'elle avait succombé en fin d'après-midi après une opération de huit heures. Elle avait été blessée à la tête et au cou par les balles de calibre 44 du tueur.

Procurez-vous

VERS UNE CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Un dossier du Devoir sur le projet de loi no 1



Vers une charte de la langue française au Québec

Ce troisième dossier est disponible dès maintenant dans les bonnes librairies, chez votre dépositaire du Devoir ou encore au Devoir même, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal.

Prix: \$3.00 l'exemplaire

Bon de commande
Service du tirage
Imprimerie Populaire Ltée
Case Postale 6033, Montréal H3C 3C9

NOM:

ADRESSE:

Pakistan: les élections auront lieu le 18 octobre

ISLAMABAD (Reuter) — La junte militaire pakistanaise a annoncé hier que des élections législatives seront organisées dans le pays le 18 octobre prochain.

En prenant le pouvoir lors du putsch du 5 juillet dernier, la junte avait promis la tenue de ces élections, suivies par un retour à un régime civil. L'armée a renversé le gouvernement de M. Zulfikar Ali Bhutto à la suite de sanglantes violences politiques qui ont fait 350 morts en quatre mois.

L'armée et l'appareil judiciaire veilleront au bon déroulement des élections, les violences ayant été provoquées par les allégations selon lesquelles la consultation de mars dernier a été entachée de multiples irrégularités.

Au lendemain de ces élections, les adversaires de M. Ali Bhutto avaient affirmé que son parti du peuple avait complètement faisi

fié les résultats pour obtenir son retour triomphal au pouvoir.

Lorsque l'armée est intervenue, le général Mohammed Zia Ul-Haq, chef d'état-major, mit en résidence surveillée à la fois M. Bhutto et les dirigeants de son parti et de l'Alliance nationale d'opposition.

Tous ont retrouvé leur liberté de mouvement jeudi dernier après avoir pris l'engagement de satisfaire aux conditions de la junte pour une campagne électorale calme et ordonnée.

L'annonce de la date des élections a coïncidé avec la reprise autorisée — avec certaines restrictions — de l'activité politique dans le pays. Les principaux dirigeants politiques, dont M. Bhutto, se sont rassemblés à Karachi, la plus grande ville du Pakistan, pour des réunions de parti destinées à préparer l'offensive électorale.

Malgré les efforts d'Addis Abeba

Les rebelles progressent en Ogaden

NAIROBI (Reuter) — Les rebelles du Front de libération de Somalie occidentale semblent avoir eu le dessus dans certaines zones de l'Ogaden, et il faudrait maintenant au gouvernement d'Addis Abeba un effort long et coûteux pour en reprendre le contrôle, estime-t-on dans les milieux diplomatiques à Nairobi.

On n'a que peu d'informations de source indépendante sur les violents combats qui ont opposé les troupes éthiopiennes aux rebelles soutenus par la Somalie et le conflit reste flou.

Les combats les plus acharnés ont eu lieu près de la frontière somalienne, sur une route de montagne entre Dire-dawa et Harar, et on estime

que les insurgés ont enregistré leurs succès plus au sud, dans le désert.

Un communiqué du Front de libération de Somalie occidentale, publié ce week-end par l'agence de presse somalienne, fait état de la "libération" de Godey, Kebri Dehar et Warder, les trois principales villes du plateau de l'Ogaden. Le Front affirme que la population, ethniquement somali, a fêté l'arrivée des insurgés et que la vie a repris normalement.

Du côté éthiopien, les derniers communiqués faisaient état de combats dans les montagnes, mais passaient sous silence la situation dans le sud.

La radio d'Addis Abeba a affirmé dimanche que l'aviation somalienne avait fait de nombreuses victimes civiles, surtout des femmes, des enfants et des vieillards, à Awreh et à Degabur.

L'agence de presse somalienne a accusé hier les troupes éthiopiennes d'avoir massacré "des centaines de femmes, d'enfants et de vieillards innocents" à Dire-dawa, Jijiga et Harar le 27 juillet dernier "pour dissuader la population locale de soutenir les insurgés".

La Somalie a affirmé ne pas être mêlée aux combats et être intervenue sur son territoire seulement lorsque des avions éthiopiens se dirigeaient sur la base d'Hargeisa.

A Nairobi, de source militaire, on indique que des combats aériens ont pu se produire entre appareils d'interception somaliens et des avions éthiopiens qui se dirigeaient de Dire-dawa vers le sud pour soutenir les forces gouvernementales dans l'Ogaden.

De source diplomatique, on n'exclut pas que l'aviation éthiopienne ait tenté d'attaquer les lignes de ravitaillement somaliennes de l'autre côté de la frontière. On estime toutefois que les bilans dont font état les deux pays sont largement exagérés et pourraient être divisés par dix.

L'activité des rebelles de l'Ogaden a augmenté régulièrement l'an dernier. La première indication d'une escalade du conflit, en juin dernier, fut la coupure de la ligne de chemin de fer de Djibouti à Addis Abeba.

En même temps, une importante troupe d'hommes armés était repérée à la fron-

tière du Kenya où elle passait par erreur, elle se dirigeait vers la province éthiopienne de Bale, croit-on savoir de source diplomatique.

Dans cette province, le Front de libération de Somalie occidentale affirme avoir pris dix villes. Les Éthiopiens ont fait état de combats entre Adaba et Dodola à moins de

220 km au sud d'Addis Abeba. C'est l'accrochage le plus proche de la capitale éthiopienne qui ait été rapporté.

La Somalie affirme que l'Éthiopie a "colonisé" au siècle dernier l'Ogaden, et demandé que ses habitants, quelque 250.000 éleveurs nomades, puissent décider eux-mêmes de leur avenir politique.

Vote de confiance pour la coalition de Demirel

ANKARA (Reuter) — Le premier ministre turc Souleiman Demirel a obtenu hier la confiance de l'Assemblée nationale. La coalition de trois partis qu'il dirige a recueilli 229 voix contre 219.

Malgré les réserves de plusieurs membres du parti de la Justice de M. Demirel, qui pensent que la coalition ne saura pas affronter les graves

problèmes de la Turquie, l'ensemble des députés du parti, à une exception près, ont voté en faveur de la motion de confiance.

Si ce résultat assure la survie de la coalition qui réunit, outre le parti de la Justice, le parti national du Salut de M. Necmettin Erbakan et le parti du Mouvement national de M. Alpaslan Turkes, il ne

dissipe pas les craintes de nombreux sceptiques quant aux chances du gouvernement de régler les problèmes du pays.

Nombreux sont ceux à penser qu'il eût été préférable pour M. Demirel de se débarrasser de ses deux partenaires conservateurs et former une alliance provisoire avec le principal parti au Parlement, le parti républicain du peuple de M. Bulent Ecevit.

Une telle formule, estime-t-on, avait de meilleures chances de triompher de la crise économique, caractérisée par une pénurie de devises qui a nécessité le gel des importations pendant trois mois, et une crise politique qui s'est traduite cette année par une vague de violence dont le bilan atteint 125 morts.

Le problème de Chypre reste également entier. L'absence de progrès sur cette question compromet les relations de la Turquie avec ses alliés de l'OTAN et elle a amené les États-Unis à limiter les crédits militaires offerts à Ankara.

Des élections peu fréquentées en Syrie

DAMAS (Reuter) — Les autorités syriennes ont décidé de prolonger d'une demi-journée les élections législatives en raison d'une faible participation hier.

À la clôture des bureaux de vote à 20 heures moins des 51 pour cent officiellement requis du corps électoral avait voté, a annoncé dans la soirée le ministre de l'Intérieur, le commandant Adnan Dabbagh.

Les bureaux de vote rouvriront aujourd'hui de 7 heures à 14 heures, a précisé le ministre. Les élections de 1973 furent prolongées d'une demi-journée mais, malgré cela, le taux de participation ne devait

pas dépasser 40 pour cent.

Leurs adversaires s'étant désistés, 31 candidats, dont une femme, ont été proclamés élus à l'assemblée populaire. Tous étaient candidats du front progressiste national, rassemblement au pouvoir qui paraît assuré de conserver une large majorité au nouveau Parlement. Il détenait déjà 124 des sièges de l'assemblée dissoute en juin.

Soweto: la police fait feu sur des manifestants noirs

JOHANNESBURG (d'après AFP et Reuter) — Un homme a été tué et un autre blessé hier à Soweto, après que la police eut ouvert le feu sur un groupe de manifestants africains, annonce la radio nationale sud-africaine.

Selon un officier de police cité par la radio, la police a ouvert le feu, quand des groupes de manifestants ont jeté des pierres sur les forces de l'ordre et des voitures, précise la radio. La police a également ouvert le feu dans le district des Meadowlands, mais il semble qu'il n'y ait eu ni mort ni blessé.

D'autre part, un boycottage quasi total des cours, com-

mencé la semaine dernière, s'est poursuivi hier. Les autorités menacent de fermer certaines écoles, si le boycottage se poursuit.

Soweto, la grande cité-dortoir africaine de Johannesburg, est en effervescence depuis jeudi dernier. Les écoliers de l'agglomération ont quitté leurs classes pour protester contre la ségrégation dans l'enseignement. 150 écoliers lançant des pierres ont été dispersés par des gaz lacrymogènes près de l'école d'Orlando.

La police a également lâché les chiens-loups contre quelque 800 manifestants devant le stade d'Orlando, dont les installations étaient naguère pré-

sentées par l'administration blanche comme une preuve que les Africains du pays jouissent des mêmes facilités que les Blancs.

Plusieurs voitures et des camions transportant des vivres vers Soweto ont été lapidés. Quatre jeunes gens ont été arrêtés après avoir tenté de dévaliser une fourgonnette transportant du pain. Plusieurs autres ont dû être soignés pour morsures de chiens.

Le général David Kriel, chef des forces anti-émeutes a déclaré: "Nous n'allons plus tolérer ces imbécillités. Nous sommes décidés à y mettre un terme et la police usera de tous les moyens que lui donne la loi."

M. Nthato Motlana, président d'un comité de dix personnalités de Soweto qui réclament une administration autonome pour l'agglomération, accuse la police de provo-

cation. "Si les flics n'étaient pas dans la rue, il n'y aurait pas de violence," a-t-il déclaré.

M. Motlana a vu interdire la manifestation qu'il avait prévue pour dimanche afin de témoigner du soutien de la population de Soweto à son projet d'autonomie administrative.

"Nous tiendrons notre réunion dimanche. Si elle est interdite, nous la reporterons une fois de plus nous sommes prêts à un compromis. Ce que nous demandons au gouvernement, c'est de faire preuve de la même attitude."

Le dirigeant noir a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de suivre les recommandations des autorités pour que son "comité des dix" fournisse la preuve de son autorité en s'imposant aux étudiants qui font souvent régner leur loi dans les rues de Soweto.

La Chine dispose d'une force de dissuasion nucléaire crédible

PÉKIN (AFP) — Les dirigeants chinois et la presse ont mis l'accent sur le développement de l'arme atomique et des missiles, à l'occasion du 50ème anniversaire de l'armée populaire de libération. Selon des informations non confirmées publiées à l'étranger, ce cinquantenaire pourrait être l'occasion d'expérimenter un missile intercontinental de 11 à 13.000 km de portée.

Pour les experts militaires étrangers, la force nucléaire chinoise est crédible. La Chine, en effet, dispose de la bombe H et, sans doute, d'un missile intercontinental. Les missiles chinois de portée moyenne et intermédiaire — dont les bases bien protégées sont situées dans les montagnes de Sinkiang et du Tibet — sont capables d'atteindre la plupart des régions soviétiques.

L'éviction de la "bande des quatre" a été suivie d'une révision de la politique de défense chinoise. La priorité donnée à l'homme sur le fusil, va sans doute laisser la place à celle du "bon soldat avec un bon fusil". Pour convaincre les dirigeants trop marqués par les vues des partisans de la

veuve de Mao. Pékin a invité récemment plusieurs spécialistes étrangers des questions militaires. Ceux-ci ont fourni des arguments aux tenants de la modernisation de l'armée, notamment M. Teng Hsiao-ping.

L'ancien secrétaire américain à la Défense, M. James Schlesinger, qui a visité pendant trois semaines trois régions stratégiques proches notamment de l'URSS (Tibet, Sinkiang, Mongolie), a suggéré le renforcement de la défense en recommandant à ses hôtes de ne pas trop compter sur une guerre populaire pour contrer les forces soviétiques.

En décembre 1976, un autre expert militaire américain, M. Drew Middleton, écrivait à l'issue d'entretiens avec les dirigeants chinois que Pékin s'apprêtait à "combattre dans les années 70 avec le matériel des années 50". Au début du mois dernier, l'amiral Almo Zumwalt, ancien chef des opérations navales des États-Unis, lui faisait écho en affirmant que: "La défense nationale chinoise est un morceau de gâteau mou".

Ce jugement sévère ne sera sans doute plus porté par les

spécialistes étrangers dans les années 80. Pour les Chinois, la modernisation de l'armée va de pair avec celle de l'économie. Le matériel chinois actuel qui date d'une bonne vingtaine d'années, est démodé.

L'aviation chinoise qui compte 300.000 hommes, fait piètre figure face à celle de l'Union soviétique. Dans un conflit, sa flotte aérienne serait largement dépassée. La Chine dispose de 1.500 Mig-17, 1.500 Mig-19, quelques dizaines de Mig-21, 350 intercepteurs chinois F-9 (Mig-19 améliorés), 400 bombardiers TU-16 et IL-18.

Pour moderniser la défense du pays, il semble qu'une réduction des effectifs s'impose. Selon des statistiques publiées à l'étranger, l'armée de terre est forte d'environ 2.300.000 hommes répartis en 125 divisions d'infanterie, 7 divisions blindées, 4 divisions de cavalerie, 6 divisions aéroportées, 20 divisions d'artillerie et 40 divisions des chemins de fer et du génie.

Les 8.500 chars chinois sont pour la plupart dérivés des blindés soviétiques: T-59 dérivé du T-54 et le T-60 amphi-

bie dérivé du PT-76. Malgré ses qualités, le T-62 de conception chinoise est dépassé par les modèles soviétiques plus modernes.

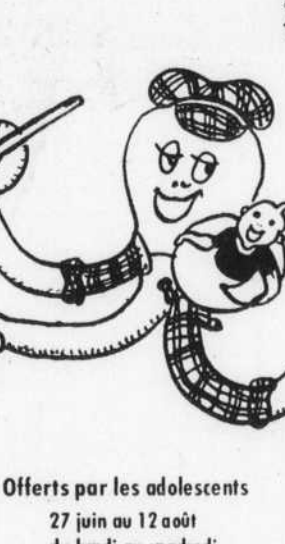
Forte de 300.000 hommes, la marine est théoriquement la 3ème du monde derrière les États-Unis et l'URSS avec environ 1.200 bâtiments. Elle ne peut toutefois rivaliser avec les forces navales de son "principal ennemi", l'Union soviétique. La Chine est dotée de la 2ème flotte sous-marine du monde avec 80 sous-marins à propulsion classique et un seul sous-marin nucléaire.

Pour assurer la défense de son territoire, les Chinois disposent d'une milice armée d'environ cinq millions d'hommes et d'une milice mobilisable d'une vingtaine de millions d'hommes. Il ne semble pas que les dirigeants chinois veulent transformer leurs forces en une armée de professionnels, comme certains chefs militaires le souhaitent.

Mais le budget chinois de la défense évalué à moins de 10 pour cent du produit national se doit de faire des choix. La réduction des effectifs pourrait être consacrée à l'amélioration des équipements.

S 15
14

SERVICES ÉCONOMIQUES
POUR DE PETITS TRAVAUX



Offerts par les adolescents
27 juin au 12 août
du lundi au vendredi
de 9 h. à 17 h.

- service d'entretien extérieur
- service de déménagement
- service aux commerces
- service de garderie à domicile
- service d'entretien ménager

527-1335

**Centre
Immaculée Conception**

**A QUEBEC,
TOUS LES
P'TITS PLUS DU
LOEWS LE CONCORDE
A PARTIR DE \$32.00
(PERSONNE SEULE)**

Chambres extra-spacieuses avec deux lits doubles, frigo et télé-couleur... PLUS climatisation individuelle... PLUS le seul restaurant rotatif en ville... PLUS des bars qui vous invitent à la détente... PLUS le célèbre Charolais ouvert jusqu'à trois heures du matin pour apaiser la fringale des couche-tard... PLUS le non moins célèbre Cabaret-Disco... PLUS un gymnase... PLUS une piscine extérieure chauffée... PLUS des boutiques attrayantes... PLUS un service impeccable... PLUS un extraordinaire emplacement en bordure des Plaines d'Abraham, avec vue grandiose sur le fleuve St-Laurent, à deux pas du Parlement et des Fortifications. Vraiment l'hôtel numéro un de Québec.

POUR AUSSI PEU QUE \$32.00
(personne seule)
(2 personnes: \$38.00)
Comparez! Le Concorde les domine tous tant pour le luxe que pour les prix.

SPECIAL WEEK-END
\$14.00 par jour par personne chambre double min. 2 nuits, selon disponibilité

LOEWS Le Concorde

L'hôtel des p'tits plus!
Place Montcalm
Québec
G1R 4W6
Tel. (418) 647-2222



**De plus en plus...
la Super s'améliore**

Super Loto

\$5
1 chance sur 125

TIRAGE: 19 AOÛT

1er LOT - MAINTENANT DEUX OPTIONS

\$1 1/2 MILLION*
*100 000 COMPTANT ET 100 000 PAR AN PENDANT 14 ANS

OU

\$1 MILLION COMPTANT
(À VOTRE CHOIX)

8 GROS LOTS / 5 derniers chiffres des 8 gros lots: *2 000
3 derniers chiffres des 8 gros lots: *100

La Super c'est Superbe
Une loterie bien de chez nous

Au Centre d'art d'Orford

La magie du hautboïste Maurice Bourgue

par Gilles Potvin

Les weekends d'Orford se suivent et, contrairement au dicton populaire, se ressemblent si l'on se place du point de vue de la qualité exceptionnelle des solistes qui s'y produisent comme du haut niveau des programmes choisis. Ainsi, samedi soir, dans la série internationale, le Centre d'art d'Orford présentait pour la première fois au Canada le hautboïste français Maurice Bourgue, premier chef de pupitre à l'Orchestre de Paris, bien connu par ses enregistrements. Sa présence à Orford comme professeur a attiré une bonne dizaine de jeunes hautboïstes soucieux de recevoir les conseils de ce virtuose de premier plan.

Avec le concours de la pianiste Colette Kling avec qui il constitue un duo depuis 1965, Maurice Bourgue a présenté un récital d'une tenue exceptionnelle, au cours duquel le virtuose a constamment rivalisé avec le musicien. Cherchant à décrire son art, quelqu'un l'a qualifié de Rameau du hautbois. Tout autant que son illustre collègue, Maurice Bourgue manie en effet son instrument avec une maîtrise totale et tout au long d'un programme ardu, l'on a cherché en vain la moindre défaillance technique. La sonorité, dans tous les registres, est d'une beauté saisissante. Grâce à son art, le musicien arrive à varier le timbre au point de faire penser tantôt à la flûte, tantôt à la clarinette.

La plus parfaite démonstration de sa maîtrise a été dans les *Six Métamorphoses d'après Ovide*, op. 49 que Benjamin Britten a composé en 1951 pour hautbois sans accompagnement. Dans ces pages d'une extrême difficulté, le jeu de Maurice Bourgue tenait de la magie par de subtiles et subtiles modifications de timbre et de couleur. Sa collaboratrice est également une musicienne accomplie comme on a pu le voir dans la *Sonate en ré majeur* de J.S. Bach, les *Trois romances*, op. 94 de Schumann, une *brève Sonate* de Donizetti, la *Sonate* d'Henri Dutilleul et celle de Francis Poulenc. La venue de ce remarquable musicien marque une autre date dans l'histoire du Centre d'art

d'Orford et nul doute que son succès lui vaudra de revenir parmi nous.

Par suite d'une indisposition, le violoniste Vladimir Landsman n'a pas pu participer au concert de samedi après-midi, à l'abbaye St-Benoît-du-Lac. Lui et le violoncelliste Philippe Müller, un nom maintenant familier aux habitués d'Orford, devaient se partager le programme consacré à Bach. Müller a bien voulu dans les circonstances prendre à sa charge le programme entier. Il a exécuté les Suites nos 1 et 4 avec une beauté sonore et une musicalité admirable, observant toutes les reprises au cours d'exécutions qui se distinguaient par une concentration

et une autorité remarquables.

Vendredi soir, le claveciniste Réjean Poirier s'est fait entendre dans un récital de clavecin consacré à Froberger, Duphy, Forqueray et J.S. Bach. Animateur du Studio de musique ancienne, Réjean Poirier a proposé des exécutions vivantes et colorées, respectueuses des divers styles et d'un intérêt qui ne s'est pas démenti un seul instant. Son programme, plutôt austère, a pris une tournure inattendue quand il est venu jouer en rappel une *Marche des Marais* de Claude Balbastre qui n'est ni plus ni moins qu'un arrangement avec variations de l'hymne français dans lequel survient vers la fin un coup de canon produit par les avant-bras sur l'ensemble du clavier.

chronique des ondes

Chacun son tour

par Gilles Constantineau

Il y avait à peine une heure et demie que Patrice Blanc-Francard, de Radio-France, s'était installé hier au micro matinal de Radio-Canada, pour la première de ses dix semaines successives d'animation radio, qu'il trébucha sur le titre de l'émission. Cédant l'antenne aux nouvelles, à 11 h, M. Blanc-Francard l'annonça par l'inévitable jeu de mots: *Chacun son tour*, déclare-t-il. Une demi-seconde de suspense, et il se reprend aussitôt: "À chacun son tour, bien sûr". Poliment, comme un bonhomme qui s'exprime correctement mais qui ne va pas s'employer dès le premier jour, quoi qu'il en puisse être, à signaler leurs fautes de français à ses hôtes.

Car M. Blanc-Francard n'hésitait pas sans raison. À chacun son tour, c'est erroné, c'est incorrect. Le "à" est superflu. La locution adverbiale qui existe est "chacun son tour", contraction de "chacun à son tour" admise par Robert, non reçue par le Quillet grammatical, et tout simplement ignorée par M. Grevisse.

Inutile d'en débattre plus longuement. Je laisse à d'autres le soin de le faire, qui sont plus compétents que moi en matière de linguistique. Je déplorais seulement que Radio-Canada laisse ainsi se pavaner sur ses ondes, tous les jours, de 9 h 30 à 11 h 30, pendant des semaines et des mois, un gros péonisme fautif qui n'est agréable à personne.

Ceci dit, parlons de l'animateur lui-même. Pour souligner en quelques mots ce qu'il n'a pas, semble-t-il, la fantaisie un peu folle du Suisse Jean Charles, Patrice Blanc-Francard fait toutefois preuve d'une verve à première vue intarissable, et d'une connaissance profonde des musiques et des chanteurs qu'il fait tourner. C'est beaucoup plus vivant, comme rythme, n'en déplaise aux féministes à tous crins, que celui de la très sérieuse Laurette Charlier, l'animatrice belge qui l'a précédé à *Chacun son tour*. (Façon comme une autre de s'en sortir).

Le titulaire à l'écran de la chronique estivale intitulée *Aller-retour*, le speaker Jacques Fauteux, avait, on s'en souviendra, fait valoir à sa façon, dès la première, l'inévitable pauvreté de cette émission que la

télé radio-canadienne diffuse à 20 h 30 le vendredi.

Or M. Fauteux, si on en croit la rumeur, n'était pas le moins mécontent, au sein de son équipe, de l'allure qu'avait prise au départ ce chef-d'œuvre d'insignifiance. Il se retint cependant de faire ce que firent, au lendemain de la première du 24 juin, deux réalisateurs, un caméraman, un monteur et deux chercheurs. C'est-à-dire qu'il ne démissionna pas sur le coup.

Non. M. Fauteux s'en tint à signifier un ultimatum au coordonnateur de la série, M. Henri Parizeau: ou l'émission se conformait aux promesses de la programmation — et de la publicité — et offrait réellement de l'inédit et des territoires inexplorés, ou il l'abandonnait à son tour. Son échec: quatre semaines.

Il y avait pourtant cinq semaines, vendredi dernier, que *Aller-retour* s'évertuait à jouer la carte postale, style "loisirs et voyages" de tous les media commerciaux, mais sans même fournir de renseignements utiles.

Et on pouvait difficilement faire pire que ce qui a été donné en cette cinquième occasion: des séquences cinématographiques, en premier lieu, montées à la diable, et privées non seulement de toute originalité, mais aussi du moindre élément d'information; des entrevues, en second lieu, avec pour "spécialistes compétents" de simples vendeurs de tournées ou de croisières; et pour apprendre enfin, entre autres choses, que la présence des Acadiens rendait négligeable le problème de la langue, pour les Québécois unilingues, le long des côtes des Maritimes (il faut se moquer des gens, ou être soi-même crasseusement ignorant, pour faire une affirmation semblable), et que la première chose dont il fallait s'équiper, avant de partir en croisière sur le paquebot Ixe, était... un appareil photo!!!

Le tout accompagné de commentaires d'une ineffable naïveté. M. Fauteux, cependant, n'a pas démissionné. Peut-être estime-t-il que tout va maintenant pour le mieux. Il est vrai qu'il a dépeuplé ses propos, dans une proportion d'au moins cinquante pour cent, des "euh" onomatopéiques dont il avait assaisonné sa première. Il faudra que quelqu'un le lui chuchote à l'oreille: *Aller-retour* avait d'autres travers...

25 musiciens québécois à l'ONJ 77

Vingt-cinq des meilleurs jeunes musiciens du Québec feront partie d'un groupe de 97 jeunes gens qui se rassembleront à l'Université Queen's de Kingston pour participer aux manifestations de l'Orchestre National des Jeunes du Canada. Ces interprètes, choisis parmi 600 candidats à travers le Canada, recevront une formation intensive au cours d'une période de six semaines, commencée le 24 juillet et se terminant le 28 août sous la direction de Georg Tintner et d'un corps professoral composé de 20 musiciens éminents du Canada et de l'étranger. Tous les membres de cette faculté ont

travaillé auparavant avec l'orchestre, quelques-uns d'entre eux venant d'aussi loin que la France, l'Angleterre, la Norvège et l'Australie. Ce sera la quatrième fois que Georg Tintner, chef d'orchestre attitré du Sydney Opera House, sera le directeur musical de l'ONJ. Autrichien de naissance, Tintner a grandi à une époque où brillaient des chefs d'orchestre tels que Weingartner, Toscanini et Klemperer; il a étudié la direction orchestrale avec Weingartner, le piano et la composition à l'académie d'Etat de Vienne. Cet été, Tintner mettra son expérience et sa connaissance des maîtres allemands et

autrichiens au service de la musique de Beethoven, Bruckner, Schubert, Strauss et Mahler. Le niveau professionnel de l'ONJ, formé en 1960, est reconnu internationalement. Âgés de 14 à 24 ans, plusieurs de ces jeunes musiciens qui participeront à la session 77 ont déjà commencé leur carrière, et chaque année, on rencontre de plus en plus d'album de l'Orchestre au sein des principaux orchestres symphoniques du Canada. "La sélection des candidats devient de plus en plus difficile, déclarait John Brown, directeur général de l'ONJ, au fur et à mesure que la formation

s'améliore dans tout le pays. Cette année les critères étaient plus élevés que jamais. Cela signifie qu'il sera plus rapide et plus facile d'amener l'ensemble au niveau de précision et d'éclat qui fait la réputation de l'ONJ. Les musiciens auront donc plus le temps de profiter de l'abondante expérience qui les entoure, au cours des sessions de travail, de conférences, de séances de musique de chambre et d'activités récréatives".

M. Napier, président du conseil national des directeurs de l'ONJ, se montre très enthousiaste quant à l'élaboration des choix pour les séances

de cet été; c'est d'ailleurs la première fois que l'ONJ séjournera à l'Université Queen's. "C'est un endroit où nous nous sentons à l'aise. Beaucoup de liens nous rattachent à l'Université Queen's et la ville de Kingston à laquelle nous devons de nombreux musiciens de talent et quelques membres de notre conseil et de notre personnel administratif. Lors de nos séances de musique de chambre, nous espérons pouvoir interpréter quelques oeuvres du chef du département de musique de l'université, à savoir l'excellent compositeur qu'est Istvan Anhalt."

la boîte à échos

L'organiste français Daniel Roth présentera la sixième édition de la série organisée par "Les Concerts Spirituels" à l'Oratoire Saint-Joseph, mercredi, à 20 h 30. Au programme, des extraits du premier livre d'orgue de Louis Marchand, la *Fantaisie et Fugue* en si bémol majeur de Böely et *Prélude et Fugue* en mi bémol de Saint-Saëns. La seconde partie du récital sera consacrée à l'exécution de la seconde symphonie de Louis Vierne, puis Roth improvisera sur un thème soumis par l'auditoire.

Il y aura fête populaire dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, mercredi. Les activités se dérouleront au parc Hochelaga situé au coin de Lafontaine et Darling.

M. Graham Hughes, directeur artistique de la Société des orfèvres et chef du design à l'Hôtel de la Monnaie royale, donnera une conférence sur la joaillerie anglaise moderne à l'auditorium Maxwell-Cummings du Musée des beaux-arts, aujourd'hui à 15 h. Une exposition composée de 46 pièces anciennes, 25 bijoux et parures des dix-huitième et dix-neuvième siècles, 26 pièces modernes et 100 bijoux modernes, offrira un panorama de l'orfèvrerie anglaise des cinq derniers siècles jusqu'à 28 août. C'est la première fois qu'une aussi grande

collection d'argent est montrée en Amérique, ceci grâce à l'initiative de M. Hughes qui a organisé la première exposition internationale de bijoux modernes et fait le tour du monde avec des pièces qu'il expose dans les musées et écoles d'art.

Les mercredis 3 août et 10 août prochain, l'Orchestre symphonique de Montréal se produira lors de concerts offerts gratuitement à midi trente dans le Mail central de la Plaza Alexis Nihon. Ces concerts sont commandités par l'Association des marchands de la Plaza Alexis Nihon et font partie d'une série offerte à l'occasion de la campagne annuelle de souscription de l'Orchestre symphonique de Montréal. L'OSM se produira également gratuitement le 10 août au soir à l'Eglise des Saints-Anges à Lachine. Le chef d'orchestre sera pour l'occasion Jean Deslauriers, accompagné des solistes Colette Boky, Pierre Duval, Gabrielle Lavigne, Robert Savoie et Joseph Rouleau. Au programme, des oeuvres de Rossini, Verdi, Bellini, Puccini, Bizet, Massenet et Gounod.

Le Centre d'essai le Conventum, 1237, rue Sanguinet, présente *En roulant mon boss*, une création collective du Théâtre de la Fenêtre ouverte, de mercredi à dimanche à 21 h 30.

Exposition collective des résidents du 1225 de l'avenue de l'Hôtel de ville jusqu'au 26 août de midi à 18 h, du lundi au vendredi dans une optique de décloisonnement et de regroupement des différences et affinités.

Organisé par l'Institut canadien du film, le 7e Festival international du film d'Ottawa, Ottawa 77, aura lieu du 4 au 13 août inclusivement, au Centre National des Arts. Parmi des centaines de films visionnés un peu partout en Europe et aux festivals de Cannes et d'Edinburgh, les directeurs du festival ont sélectionné 25 longs métrages.

Dores et déjà figurent au programme les premières canadiennes des films de: Claude Chabrol, Alice ou la dernière fugue; Satyajit Ray, The Middle Man; Frederick Wiseman, Meat; John Cassavetes, The killing of a chinese bookie; Sam Fuller, Dead Pigeon, qui, bien que réalisé en 1972, n'a jamais été présenté au Canada.



Daniel Roth, organiste français, grand prix de Chartres en 1971, titulaire de la basilique du Sacré-Coeur de Paris, est l'invité des Concerts Spirituels à l'Oratoire Saint-Joseph, demain.

Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc. ABONNEMENT DANSE 1977-78

Béjart
Variations sur un thème de Goethe. Mus. J.S. Bach et tangos argentins.
2 février 20h30
Salle Wilfrid-Pelletier

"LE MOLIÈRE IMAGINAIRE"
Avec la participation de Robert Hirsch
24-25 janvier 20h30
Théâtre Maisonneuve

Ballet FESTIVALES DE España
UNE TROUPE FASCINANTE
Nouveaux numéros
13 octobre 20h30
Salle Wilfrid-Pelletier

théâtre du silence
Compagnie de ballet de France
Artiste invité: Michaël Denard
13-14 avril 20h30
Théâtre Maisonneuve

BAU
50 ARTISTES
UN PUR ENCHANTEMENT!
Danseurs et musiciens exceptionnels...costumes d'un luxe inouï
25 novembre 20h30
Salle Wilfrid-Pelletier

VOUS ÉCONOMISEZ 15% SUR LE PRIX RÉGULIER

Parterre AA-P, Corb. A-D, Loges 2-10: \$56.00/Part. Q-Z, Corb. E-J, Loges mezz. 11-20: \$46.00/Mezz. A-H: \$38.00/Balcon A-D: \$28.00/Balcon E,F,G: \$23.00/Enfants, étudiants et Age d'Or (avec preuve d'âge - No. de carte): \$27.00.

COMMANDES POSTALES SEULEMENT: Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5

CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE

Les succès de l'année!

Elvise
35 MILTON/842-6053
SALE RESNAIS TOUS
Drôle Brillant
Jean-Paul Belmondo
Genevieve Bujold
Retenu à l'affiche pour une dernière semaine
l'incorrigible
une comédie de Philippe De Broca

"NOIRS BLANCS COULEURS"
SALE EISENSTEIN
POUR TOUS
Aussi 2e grand film dans chaque cinéma

La Jeune Lady Chatterley
18 ANS Adultes
Aussi 2e grand film dans chaque cinéma
Le PARISIEN 1
885 ST CATHARINE 0 866 2850
GREENFIELD PARK 2
911 GREENFIELD PARK 871 6125
RIVOLI 1
2101 ST DENIS 277 3125
VERSAILLES 2
1000 RUE VERMOREL 737 1880
2e SEMAINE 1
LAVAL 5
CENTRE LAVAL 688 7776

télévision

Émissions en noir et blanc

CBFT 2

9.55	Ouverture et horaire
10.00	In Touch
10.15	All in the Family
10.30	The edge of night
11.00	Take 30
11.30	Celebrity Cooks
12.00	It's Your Choice
12.30	Pencil box
13.00	New faces
13.30	Room 222
14.00	The City at Six
14.30	In the public eye
15.00	Laverne and Shirley
15.30	The Wolfram Jack Show
16.00	Football Montréal à Hamilton
16.30	The National
17.00	The City Tonight
17.30	Mary Hartman
18.00	Ciné-six
18.30	"Easy Rider" (aventures - Américain 1969)
19.00	Station Closing

CFCF 10

5.50	Sign-on
6.00	University of the Air

RADIO-QUÉBEC 17

19.30	Paul et Virginie
20.00	Allez hop!
20.30	Cyclotourisme
21.00	Honnête soit qui mal y mange:
21.30	"La dolce vita"
22.00	Deja demain
22.30	Le travail
23.00	Div' d'été au soleil
23.30	Prête-moi ta plume:
24.00	"La langue"

CBMT 8

10.00	The Friendly Giant
10.15	Mon Ami
10.30	Mr. Dressup

sur scène

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 584-2226 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine 21 h 00 Samedi: 19 h 00 et 22 h 00. Dim: 20 h 00. Relâche lundi.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.

THÉÂTRE DE LA RUE DE VAL DAVID: (819) 322-2818 "Manon Lastall" et "Joulez-moi d'amour" de Jean Barbeau — mercredi, jeudi, vendredi: 20 h 30. Samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Dim: 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relâche.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) (819) 377-3223 "Blaise" de Claude Magnier, sur semaine: 21 h 00, samedi: 10 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi.

THÉÂTRE PORT-ROCHÉ: Relâche.

THÉÂTRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559 "À vos souhaits" de P. Chenot. Semaine: 21 h 00 samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-7793. Relâche.

THÉÂTRE DE SAINT-SAUVEUR: (1-800) 363-2580 "Sur le matelas" de M. Garneau. Semaine: 20 h 00, samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) 228-2118 "Au petit bonheur" de M. G. Sauvage. Sur semaine: 21 h 00, 20 h 00 et 22 h 30. Dim: 20 h 00. Relâche: lundi.

THÉÂTRE DES ANCIÈTES: (Saint-Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.C.

Sesame Street

12.00	Summer 77
12.35	CBC News
1.00	In Touch
2.00	All in the Family
2.30	The edge of night
3.00	Take 30
3.30	Celebrity Cooks
4.00	It's Your Choice
4.30	Pencil box
5.00	New faces
5.30	Room 222
6.00	The City at Six
6.30	In the public eye
7.00	Laverne and Shirley
7.30	The Wolfram Jack Show
8.00	Football Montréal à Hamilton
8.30	The National
9.00	The City Tonight
9.30	Mary Hartman
10.00	Ciné-six
10.30	"Easy Rider" (aventures - Américain 1969)
11.00	Station Closing

CFCF 10

5.50	Sign-on
6.00	University of the Air

cinéma

ATWATER I: Niveau métré Alexis Nihon 935-

4246 "Smoky and the bandit" 1.30, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25

ATWATER II: Niveau métré Alexis Nihon 935-3313 "Slaphop" 7.20, 9.40

AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "New York, New York" 6.00, 8.40

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1832 "Altair of lost" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 "Jenny gets on top" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Trans-American Express" 1.30, 5.20, 9.10 "Le frère le plus fute de Sherlock Holmes" 3.40, 7.20

BOYVENTURE: 1 Place Bonaventure 981-2725 (Salle I) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "Sinbad and the eye of the tiger" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "The other side of the midnight" 2.00, 5.15, 8.15

CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1885 (Salle I) "La folle escapade" 2.10, 5.55, 9.40 et "Prisons garantis" 12.20, 4.05, 7.50 (Salle II) "Sinbad et l'oeil du tigre" 1.50, 5.35, 9.25 "Les Baroudiers" 12.05, 3.45, 7.35

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7533 "Viol et châtiment" 9.20 "Survivre" 7.40

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Breaking Training" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

CINEMA 7e Art: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le dernier Nabab" 9.15 et "Un mari c'est un mari" 7.30

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 643-3460 "Une semaine dans la vie de camarades" 2.00

COTÉ-DES-NEIGES: 735-5327 (Salle I) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "Sinbad and the eye of the tiger" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La folle escapade" 2.05, 5.50, 9.30 et "Prisons garantis" 4.00, 7.45

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.10, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle II) "Les mal partis" 12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10 (Salle III) "A.J. Martin photograph" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35 (Salle IV) "Cousin, cousin" 1.20, 3.15, 5.15, 7.20, 9.20

DAUPHIN: 2186 Desbœufs E. 771-6060 (Salle Remort) "Corruption au palais de justice" 9.30 "Virginie" 7.30 (Salle McLaren) "Une femme à sa fenêtre" 7.30, 9.30

ELIXIR: 35 Milton O. 842-6653 (Salle Remais) "L'incorrigible" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Noirs et blancs en couleur" 7.30, 9.30

KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Annie coupe" 7.35, 9.15

LOEWS: (Salle I) "They spy who loved me" 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.00 (Salle II) "Island of Dr. Moreau" 12.10, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20 (Salle III) "Orca" 12.05, 2.00, 3.50, 5.45, 7.35, 9.30 (Salle IV) "One on one" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle V) "Sorcerer" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15

MAJESTIC: 3186 Henri-Bourassa 381-6116 "Les hommes du palais de justice" 9.30 et "Alice n'est plus ici" 7.30

MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 254-6224 "Trans American Express" 6.00, 9.30, et "Le frère le plus fute de Sherlock Holmes" 3.40, 7.20

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Black Sunday" 8.55 et "Citizens Band" 7.15

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4245 "Le joueur" 6.00 "THX 1138" 8.00 "Plein soleil" 10.00

PARISIEN: (Salle I) Ste-Catherine O. (Salle II) "La jeune Lady Chatterley" 2.50, 6.20, 9.50 et "Dépravées du plaisir" 1.10, 4.40, 8.10 (Salle II) "Les dynamiteurs" 2.55, 6.25, 9.55 et "Le boss" 1.15, 4.35, 7.55, (Salle III) "Adorables victoriniens" 2.55, 6.30, 10.05 et "Histoire d'O" 12.55, 4.50, 8.05 (Salle IV) "Étrange petite fille" 2.55, 6.05, 9.25 et "Trop petit mon ami" 1.20, 4.35, 7.50 (Salle V) "Harold et Maude" 2.45, 6.15, 9.45 et "Jonathan le géant" 1.00, 4.30, 8.00

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 961-4595 "Last remake of Beau geste" 7.30, 9.30

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "New York, New York" 12.15, 3.00, 5.50, 8.35

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "La grande bourgeoisie" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05

PUSSEYAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Matinée wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Love secrets of the Kama Sutra" 1.30, 4.20, 7.15, 10.00

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 925-1189 "Harry and Tonto" 7.15 "King Kong" 9.30

SNOWDON: 6225 Decarie 842-1322 "Cathy's curse" 7.35, 9.15

ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 (Salle I) "Catastrophe" 2.15, 6.10, 10.05 et "Police python 357" 12.10, 4.05, 8.00 (Salle II) "Yes songs" 2.00, 4.15, 8.30 "Emerson Lake and Palmer" 12.05, 3.20, 6.35, 9.50 (Salle III) "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.25, 8.45

VAN HORNE: Côte-des-Neiges 731-8243 "Herbie goes to Monte Carlo" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.15

VERDUN: 2381 Wellington 769-2092 "La folle escapade" 2.05, 5.50, 9.30 et "Prisons garantis" 4.00, 7.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonces sont priées de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS — VENTES

ACHAT-VENTE-ÉCHANGES: disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'échange 3706 St-Denis (métro Sherbrooke). Tél.: 849-1913. 3-8-77

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire, Livres illustrés etc. Aussi peintures et œuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 5-8-77

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE DES NEIGES, éclairé et attrayant, 4 1/2 chambres dans une coopérative, parqueture, réfrigérateur et poêle. \$27,000. comptant. Vente privée. 737-8611. 3-8-77

N.D.G. Ave Terrebbonne, 6 1/2 bas duplex, conditions impeccables. Cuisine entièrement renouée. Teck et céramique. Cuisinière électrique. Sous-sol fini, lavoir, 1 1/2 salle de bains. Garage chauffé. \$420.00 481-2857. 8-8-77

CÔTE-DES-NEIGES

Près Ridgewood, pas de côté à monter. Edifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe, 2 chambres à coucher \$375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher \$215. Studio \$190.

ALTITUDE 500

4760 chemin Côte-des-Neiges 739-5533 3-8-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, coffres, tables, lave-mains, commodes, encoignure, buffet ouvert, buffet vitré et autres. 659-2651. 15-8-77

ARTICLES À VENDRE

DISQUES CLASSIQUES, excellent état. \$2.00 et \$3.00 l'unité. Tél.: 843-4866 3-8-77

À VENDRE

FAILLITE, pupitres, chaises, classeurs, Matelas, mobilier de chambre, peintures, etc. Tél.: 272-0455 15-8-77

AUTOS À VENDRE

RENAULT 17. 1973. Bon état. Particulier. Tél.: 1-429-5149 5-8-77

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12L. 1974. 58,000 milles. \$1,500. Particulier. Tél.: 871-9313 3-8-77

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine (aussi saison ski). 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-9-77

CHALET À VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hivernisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, \$30,000. \$246.07 mensuel. 430-0430 ou 1-819-326-5922 J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

Faites vite... C'est déjà presque complet.

La Tour d'Affaires est reliée, entre autres, à un complexe de 1,350 appartements, une promenade de 85 magasins, un hôtel de 500 chambres, un stationnement de 1,000 places, des cinémas et un club de récréation. La Tour d'Affaires, c'est aussi un centre médical. La Tour d'Affaires est gérée par les propriétaires et les taux de location sont raisonnables. Pour plus de renseignements, communiquez avec: Devencore ou notre directeur du marketing, au 845-6231. Tous les courtiers sont entièrement protégés. 3-8-77

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL. Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatization. Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT. Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites. 3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173 Des vacances à l'année 3-8-77

BUREAUX À LOUER

VIEUX MONTRÉAL, site exceptionnel. Place Jacques Cartier, 2,500 pi.ca. ou plus. 861-0080 16-8-77

COMMERCES À VENDRE

MONTRÉAL
Quartier St-Henri, petit dépanneur, licence, possédant un très bon chiffre d'affaires. Lucille Gagnon, 651-5300, 468-3710.
MONTRÉAL TRUST
courtier 3-8-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION de galeries, briques, joints de brique, cheminées, solages, enlèvement l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction 15-8-77

FERMES À VENDRE

FERMETTE à vendre à 40 milles de Montréal. Grande maison pièces sur pièces, système chauffage central, 2 arpentés paysagés, haies, près d'une vingtaine de variétés d'arbres, clapier tout équipé, potager. Prix \$31,500. Tél.: (514) 244-8862. 5-8-77

FERMES À VENDRE, rayon de 20 à 30 milles des centres urbains de la Mauricie. 108 arpentés avec boisé, bâtiment en bon état, dont grande maison 10 pièces, grange-étable 115 pieds de long, machineries diverses (avec ou sans tracteur) 418-365-6828 ou 418-365-5230. 6-8-77

LOGEMENTS À LOUER

AYLWIN, près de Sherbrooke, grand 3 1/2, 1er étage. \$145. non-chauffé. 521-8752. 6-8-77

C.D.N. Haut duplex, 6 pièces, poêle à gaz, eau chaude, chauffé. \$275.00 par mois. Libre 1er sept. 5800 Trans Island. Tél.: 733-6148. 3-8-77

6 PIÈCES, 2ème étage, sortie laveuse-sécheuse. 220, non-chauffé, chauffage électrique, stationnement, bail de 2 ans. \$190 par mois. 63 est, rue Beaubien. Visite le 2 août de 17 heures à 19 heures. 3-8-77

MAISONS À LOUER

Domaine les Haut-Bois, Ste-Julie; 15 minutes de Montréal; locataire transféré; grand bungalow luxueux de 5 ans avec grande cour. 3 chambres à coucher, sous-sol fini, deux foyers; disponible 1er septembre. \$315.00 949-2965 après 18 h 30. 15-8-77

CARTIERVILLE, près d'école, train, parc, bungalow 7 pièces, piscine Val Mar, air climatisé central, garage, tapis mur à mur. \$550, par mois, 1er novembre. Tél.: 334-2752. 6-8-77

STE-FOY (Québec), luxueux cottage jumelé, style canadien, construction neuve, foyer intérieur, terrain paysagé, libre immédiatement. S'adresser à 3627 rue Pelissier. Tél.: 1-418-658-3468. 29-8-77

GRANDE PROPRIÉTÉ, région St-Sauveur, 6 chambres à coucher, 4 salles de bains, piscine, sauna, etc. Chemin privé libre en septembre pour 1 an. \$1,500, par mois. 229-2323. 3-8-77

HULL: Transfert, Condominium de luxe (service entretien, centre social, piscine) paradis pour enfants. Maison spacieuse, 2 foyers, 3 balcons terrasse extérieure, location \$625, par mois ou vente, libre 15 août. Tél.: 770-9060 ou 873-6797 poste 220. 8-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

CHAUFFEUR PRIVE(e) demandé, (étudiant(e) ou autre) Tél.: 849-5650. 24-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

CHAUFFEURS DEMANDÉS, pour livraisons locales, doit posséder auto. Temps plein et partiel. Appelez: 527-8397. 4-8-77

SECRÉTAIRE MÉDICALE avec expérience, français et anglais impeccable, dictaphone, dactylo, poste régulier. 526-5353. 5-8-77

ANIMATEUR(TRICE) SOCIO-CULTUREL

pour enfants 6 à 18 ans. Exigences: Expérience nécessaire. Salaire: Selon les politiques du haut-commissariat. Envoyez curriculum vitae avant le 15 août à: Maison des Jeunes l'Eden 872, rue du Couvent Montréal, H4C 2K6 5-8-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande. Tél.: 282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PERSONNEL

Désirez-vous un(e) partenaire de conversation anglaise?

Désirez-vous échanger de la conversation anglaise pour de la conversation française? Vous pouvez également participer à des activités d'ordre social et culturel.

Cotisation annuelle: \$40, comprenant service d'échange linguistique.

Le Club de Conversation française et anglaise de Montréal 861-9705 3-8-77

COMMERCES À VENDRE

Montreal Trust

LAURENTIDES
Restaurant style romain. Cuisine française, italienne. Vend froids et bêtises. Très bon chiffre d'affaires. Comptant: \$90,000. Pour information: Françoise Copin. 353-8770, 473-0238. courtier en immeuble 3-8-77

ESPACE COMMERCIAL À LOUER

PLACE DU CANADA

EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL

L'adresse de celui qui recherche un gage à succès dans le monde des affaires. Centre ville, près du métro et des plus grands hôtels.

DÉTAILS DE LOCATION: **861-8345**

BIENVENUE AUX COURTIER

3-8-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 464-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO, beaux terrains boisés, 13,500 pi.ca. sur le flanc de la montagne, vue splendide, M.L.S. Raymond Langlois 653-7841. 3-8-77

ST-PAUL DE CHESTER, idéal pour maison de campagne ou chalet, site panoramique et accidenté, près de ski de fond, possibilité de 450x300 ou 300x900 ou plus. Prix \$0.02 le pi.ca. Tél.: 1-819-382-2306. 8-8-77

BELOEIL, Terrain à 200 pieds de Richelieu, 95x102 tous les services. Bâtisse érigée dessus. Robert Terreault 653-7841. Trust National, Courtier. 3-8-77

OKA

Amateurs de bateau à voile. J'ai un beau terrain face au lac Deux-Montagnes. Faites offre. J. D'Arc Gervais. 661-9030, 479-6100.

Flanc de montagne. Vue magnifique, le produit du petit verger payera la construction de votre maison. J. D'Arc Gervais. 661-9030, 479-6100.

MONTREAL TRUST

courtier 3-8-77

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL, cottage de 7 pièces, foyer et garage, tapis mur à mur, près des services. 468-4169. 8-8-77

ST-BRUNO: Bungalow surélevé, terrain paysagé, sous-sol terminé, hypothèque fixe, rue tranquille. Près d'un parc, Raymond Langlois 653-7841. Trust National, Courtier. 3-8-77

ST-BASILE LE GRAND, luxueuse canadienne, 8 pièces, 2 foyers, chambre froide, garage, prix fixe, particulier. 653-8134. 6-8-77

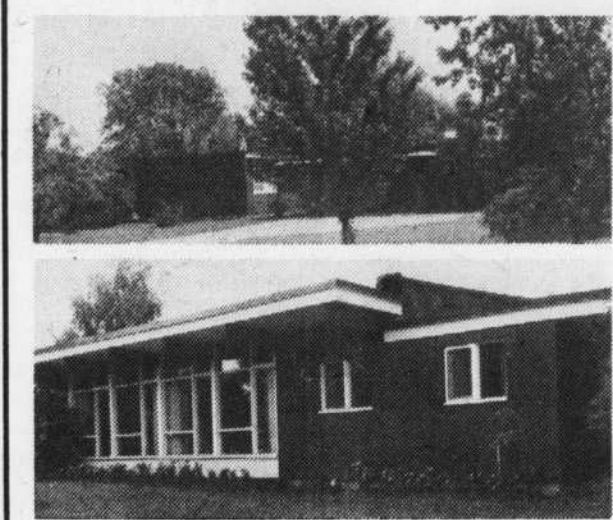
CARRE ST-LOUIS, maison unifamiliale, 8 chambres à coucher, 3 salles de bains etc. 3492 avenue Laval 288-6749. Libre 1er septembre. Mme Beaudoin. 6-8-77

BOUCHERVILLE, Propriété 8 grandes pièces, possibilité de 10 ou 11. Terrain de 15,000 pieds carrés, situé en bordure du fleuve. Garage. Pas d'agents. Tél.: 655-0924 13-8-77

WESTMOUNT: exceptionnellement bonne location, tout équipée, résidence privée. 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Le tout pour \$195,000. Appelez à 488-7256 ou 937-1494. Vente privée. 8-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL



Propriété à vendre dans le domaine de PRÉ-VERT

Bungalow style contemporain en redwood de Colombie sur magnifique terrain paysagé de 37,000 p.c. Belle vue sur Mont Saint-Hilaire, accès à rivière Richelieu, piscine coopérative, proximité de club nautique et golf. 25 minutes de Montréal par Route transcanadienne (No 20, sortie 68). 9 pièces, plus suite séparée pour visiteurs ou personnel, sous-sol fini, 2 1/2 salles de bain.

Immense hall d'entrée. Salon-salle à manger 14 x 35. Foyer. Cuisine-dînette, 13 x 24. Inklus: nombreux meubles intégrés, système d'intercom et d'humidification. Occupation immédiate. Aubaine exceptionnelle à \$78,000. (Valeur réelle: \$125,000.) Pas d'agent. Visite en tout temps sur rendez-vous.

Téléphoner au propriétaire, J. Hébert, 200 Pré-Vert, Beloeil: 514-464-3060 ou 514-467-4805. 3-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL
Magnifique triplex possédant présentement un local commercial dans un endroit passant. Lucille Gagnon, 651-5300, 468-3710.
MONTREAL TRUST
courtier 3-8-77

A.E. LePAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

ST-LAMBERT

Site idéal. Cottage de grande classe. 6 pièces. Sous-sol fini. Garage. Petit terrain très bien paysagé. Sundek. Prés de tout. Information: Suzanne Prévost 671-3365 ou Claire Gaulin 679-8530, 672-0321.

Fantastique, prestigieux. Cottage colonial. 12 grandes pièces. 5 chambres. 4 salles de bain. Finition grand luxe. Piscine. Garage double. Air climatisé. Intercom. Information: Suzanne Prévost 671-3365, ou Claire Gaulin 679-8530, 672-0321.

OTTERBURN PARK

À vendre ou à louer. Cottage, 6 pièces. Foyer naturel. Immense terrain. Excellente occasion. Cause transfert. Information: Suzanne Prévost 671-3365, ou Claire Gaulin 679-8530, 672-0321.

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisse populaires

STE-JULIE

Cottage suisse. Venez voir ce décor enchanteur. Vous offrant le confort. 8 pièces. Terrain boisé. Venez voir. Colette Asselin. 468-0999, 679-1110.
Bungalow tout frais peinturé avec sous-sol très bien décoré. Une vraie chance. Qui sera l'heureux propriétaire? Colette Asselin. 468-0999, 679-1110.

ST-LAMBERT

Split-level pierre et brique. Propriété pour professionnel désirant luxe et confort. Magnifique terrain paysagé. Venez voir. Colette Asselin. 468-0999, 679-1110.

Bungalow pierre et brique. Impeccable. Magnifique terrain paysagé. Cette belle propriété sera appréciée de ceux qui cherchent beauté et confort. Venez voir. Colette Asselin. 468-0999, 679-1110.

LONGUEUIL

Split level. Impeccable. Magnifique terrain paysagé. Piscine au-dessus du sol. Quartier calme pour famille désirant un confort total. Ne tardez pas. Colette Asselin. 468-0999, 679-1110.

Cottage semi-détaché. Très propre. 6 pièces. Sous-sol isolé. Très beau terrain paysagé. Pour un confort total. Ne tardez pas. Colette Asselin. 468-0999, 679-1110. courtier en immeuble 3-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ANTOINE SUR LE RICHELIEU, maison centenaire, bord Richelieu toutes commodités, 8 appartements. Tél.: 787-2086. \$30,000. 5-8-77

OUTREMONT Willowdale, près Université de Montréal, un prestigieux duplex, salon séparé, salle à manger, tapis mur à mur, cuisine équipée, privé. 731-8307 5-8-77

Lac Cristal. Magnifique bungalow pierre des champs. Intérieur fini et meublé rustique. 2 foyers. Terrain 150 pieds de front sur le lac. Plongeon Olympique. Venez voir et faites votre offre. Jacques Bélanger. 651-5710, 656-1373. Immeubles Beaudry Inc. 3-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO

Cause transfert, split-level 9 pièces, 3 salles de bains, salle familiale avec foyer, hypothèque \$32,000. à 10%. Fait vendre. M.L.S. Jocelyne Bédard 468-1000, 653-7191.

LE PERMANENT

courtier 3-8-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisse populaires

PRÈS DE LA FRONTIÈRE U.S.A.

7 unités aussi camping et poste d'essence. Très intéressant. Pour renseignements: Colette Comeau, 656-0514, 679-1110. courtier en immeuble 3-8-77

MAISON DE RÊVE

Domaine enchanteur, faisant front sur le St-Laurent, à quelques minutes de Montréal, tout y est aménagé pour le confort et le divertissement. Communiquez avec Ginette Prévost ou Ginette Dufour 651-5710.

IMMEUBLES BEAUDRY INC.

courtier 3-8-77

LONGUEUIL

Une belle propriété attend le professionnel, pour celui qui veut travailler chez lui, ou il y a 2 bureaux privés à l'entrée de la maison. Faites une offre, nous vous attendons. D. Mayer 656-9000, 647-84-55.

GREENFIELD PARK

Aubaine, un petit comptant et vous êtes chez vous et pour un prix égal à un logement, incluant garage, 6 pièces, sous-sol fini, construction 1974, disponible immédiatement. Une vraie chance à un prix dérisoire. R. Daniel 656-9000, 674-8455. M. Latouche, 659-0217.

ST-PHILIPPE LAPRAIRIE

Magnifique split-level, tapis mur à mur, 8 pièces, magnifique pour professionnel à un prix extraordinaire coin tranquille avec un terrain de 51,500 pi.ca. Fait vendre à tout prix. M. Latouche, 656-9000, 659-0217, R. Daniel 674-8455.

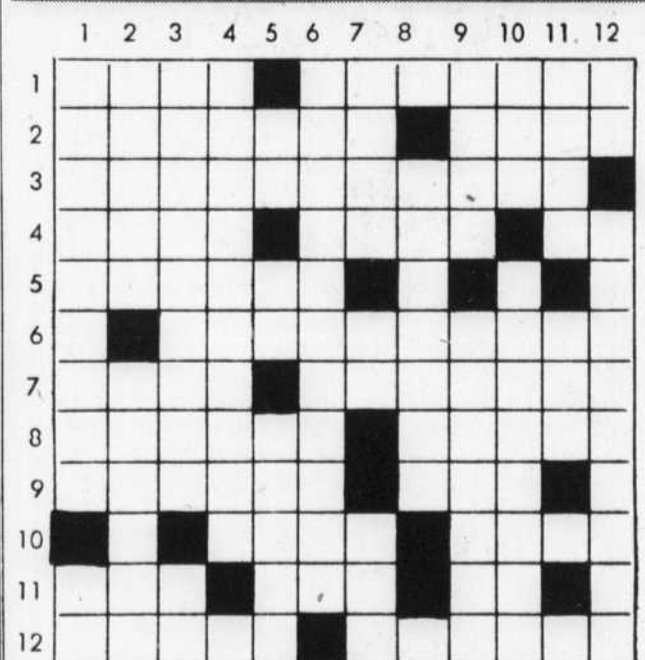
MONTREAL TRUST

courtier 3-8-77

ANNONCEZ DEMAIN DANS LE DEVOIR QUELQU'UN VOUS LIRA

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Un sport. — Rancoeur.
- 2—Atteindre le rivage. — Petit âne.
- 3—Relatif à Zoroastre.
- 4—Registre du parlement de Paris 1254 à 1318. — Nourriture de chaque jour. — Charpente du corps humain.
- 5—Protecteur des lettres et des savants.
- 6—Difficultés qui arrêtent.
- 7—Ne dit pas. — Souillera.
- 8—De la campagne. — Appartenance des femmes, chez les musulmans.
- 9—Décomposer un mot et en nommer successivement les lettres. — Bienheureux.
- 10—Le même en nature. — Du verbe obéir.
- 11—Animal mou. — Roi de Juda. — Deux.
- 12—Dont on ne sert ordinairement. — Partie antérieure, transparente, du globe oculaire.

Verticalement

- 1—Réservoir pour emmagasiner le gaz et le distribuer sous une pression constante. — Considéré.
- 2—Petite somme. — Dans le voisinage.
- 3—Poisson originaire d'Amérique du Sud. — Ruisselle.
- 4—Relative au froment.
- 5—Renforce l'affirmation. — Nickel. — Conforme à la loi.
- 6—Auras de la déférence pour quelqu'un.
- 7—Ville de Grèce. — Coups de baguette. — Étendue d'eau entourée de terres.
- 8—Fait des ricochets.
- 9—Premier meurtrier. — Importer, intéresser (vx).
- 10—Seule. — Ange.
- 11—Compositeur italien, né à Venise en 1924. — Époque.
- 12—Dans. — Petit os du carpe.

Solution d'hier

1. THEOCRATIQUE
2. REPS VALUAT
3. OMISSION TRI
4. TITRE CALD
5. TERTIAIRE CE
6. IDEE IRIDIUM
7. NROSE AILE
8. ELDER US AN
9. MER OBUS LIT
10. E URBANISER
11. NE AETILIS EN
12. TUPI TIRENE U

des quatre coins du MONDE

Météorite mystérieuse

ANTANANARIVO (AFP) — Le mystère de la météorite tombée samedi sur Madagascar reste entier, aucune trace de la chute de celle-ci n'ayant pu être trouvée jusqu'ici.

Si l'entrée d'un objet venu de l'espace dans l'atmosphère terrestre au-dessus de l'île n'est pas contestée, les points d'impact, contrairement aux premières informations, n'ont pas pu être déterminés avec précision.

L'agence nationale malgache Anta, en faisant état du phénomène, estime qu'il y aurait eu multiplicité des points de chute, car l'entrée de cette météorite dans l'atmosphère terrestre aurait provoqué sa démultiplication en plusieurs éléments.

Vera vire vers la Chine

TAIPEH (Reuter) — Après avoir balayé le nord de Taïwan en laissant 38 morts dans son sillage, le typhon "Vera", le deuxième à frapper l'île en l'espace de cinq jours, a pris hier la direction de la Chine continentale.

A l'extrémité sud du Japon, cinq pêcheurs ont trouvé la mort et un millier d'habitants ont été rasés, indiquent les garde-côtes. Mardi dernier, le typhon "Thelma" s'était abattu sur le sud de Taïwan en provoquant la mort de 31 personnes et la destruction de 2,000 maisons. Le port de Kaohsiung, le principal de l'île, avait particulièrement souffert. Le montant des dégâts est évalué à 250 millions de dollars.

Canadien arrêté en Thaïlande

BANGKOK (AFP) — Les douaniers thaïlandais ont arrêté hier à l'aéroport de Bangkok un Canadien transportant vingt grammes d'héroïne alors qu'il s'appretait à prendre l'avion pour Tokyo. Selon la police, ce Canadien âgé de 33 ans, Milos Seama, aurait reconnu avoir acheté pour mille dollars l'héroïne trouvée sur lui, mais aurait refusé d'indiquer son lieu d'approvisionnement.

Curé de gauche suspendu

LISBONNE (AFP) — L'évêque de Funchal (Madère), Mgr Francisco Santana, a suspendu "à divinis" le père Jose Martins, à la suite d'un conflit politique qui dure pratiquement depuis le changement de régime du 25 avril 1974.

Connu pour ses engagements de gauche, le père Martins est ancien président du conseil municipal du petit port de pêcheurs de Machico, ancien député à l'Assemblée régionale de Madère, élu sur les listes de l'UDP (Union démocratique populaire, extrême-gauche).

En revanche, l'évêque est connu pour ses opinions conservatrices, sa sympathie pour le PSD (Parti social-démocrate) et ses attaques contre la décolonisation.

Le dernier incident entre les deux prêtres s'est produit il y a une semaine, à l'occasion des cérémonies de confirmation à Machico. Le père Martins a demandé à concélébrer la messe avec l'évêque, qui a refusé et lui a demandé de quitter l'église. Face au refus du prêtre, la police est intervenue et la confirmation n'a pas eu lieu.

Le rhume, une affaire de moral?

LONDRES (Reuter) — La gravité du rhume que vous attrapez chaque année pourrait bien dépendre de votre moral, si l'on en juge par une expérience réalisée récemment par une équipe médicale britannique.

Le Dr Sylvia Reeds et ses collègues, qui ont mené cette expérience, passent une bonne partie de leur temps à inoculer des virus dans le nez de volontaires au Centre de recherche sur le rhume commun.

Établi dans le sud de l'Angleterre, cet établissement dépend du Conseil de la recherche médicale.

Fait curieux, ce centre de recherche est assez populaire. Depuis 1946 des Anglais de tous les milieux sociaux, mais en majorité des étudiants, se portent volontaires pour ces vacances, tous frais payés. Ils peuvent lire à la bibliothèque, se livrer à des sports de plein air ou explorer la verdoyante campagne alentour.

En contrepartie, ils acceptent de se faire vacciner, inoculer, injecter et tester. Ils ont également une chance sur trois de contracter un mauvais rhume. Ils doivent également consentir à un certain degré d'isolement en restant en petits groupes pour ne pas contaminer, le cas échéant, les visiteurs.

Le Dr Reeds passe la plus grande partie de son temps à se livrer à des expériences orthodexes pour déterminer ce qui provoque le rhume et ce qui peut le guérir. Mais récemment, elle a décidé de se livrer à une petite expérience psychologique.

Après avoir inoculé 48 volontaires avec un virus, elle leur fit savoir qu'ils devaient s'attendre à contracter un rhume d'intensité moyenne.

Elle emmena ensuite à l'écart deux d'entre eux en leur demandant s'ils seraient prêts à expérimenter un "médicament anti-viral" mais en les prévenant que l'expérience impliquerait la pose d'une sonde gastrique. La moitié environ acceptèrent et on leur fit absorber des tablettes de sucre absolument anodines.

Le but de la supercherie était d'obliger les 23 "cobayes" à faire un choix difficile, le Dr Reeds et ses collègues se disant que, quelle que soit la décision qu'ils prendraient, leur inconscient chercherait à la justifier.

S'ils se décidaient à prendre le "médicament anti-viral" en dépit de l'expérience désagréable de la sonde gastrique,

leur cerveau les convaincrait qu'ils ne souffrent plus que d'un rhume bénin.

S'ils refusaient, leur cerveau chercherait aussi à justifier leur refus et ils se di- raient quelque chose comme: "Après tout ce rhume n'est pas bien terrible et je préfère encore cela à la sonde gastrique."

Le plus curieux de l'affaire est que l'expérience n'a pas produit les résultats es- comptés mais qu'elle a débouché sur une autre théorie.

En effet, un médecin qui n'avait pas participé à l'expérience a examiné les 23 personnes à qui on avait proposé le test et a conclu qu'elles souffraient de rhumes bien plus forts que les autres, parmi les 48 volontaires, à qui l'on n'en avait pas parlé.

La conclusion à laquelle a abouti le Dr Reeds est que les attitudes mentales peu- vent affecter les symptômes physiques. Dans un article du Journal de recherche psychosomatique, elle suggère que le fait pour les 23 patients d'avoir eu à prendre une décision leur a causé une certaine an- goisse qui a aggravé leur rhume.

"Va-t-on bientôt trouver les moyens de le guérir?"

"Non", répond-elle.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

LES SOEURS DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME
Avis est, par les présentes, donné que la corporation "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame" s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec à sa présente session pour obtenir la pas- sation d'une loi lui permettant de modifier sa charte pour élargir ses objets, préciser certains pouvoirs de la supérieure générale, et valider cer- tains titres.
Montréal, le 7 juillet 1977

Les procureurs de la requérante
MONETTE, CLERK, MICHAUD
BARAKETT et LEVESQUE

AVIS
Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 20 juillet 1977, Geo. Sheard Fabrics Ca- nada Ltd., Les Tissus Geo. Sheard Canada Ltd., vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce Contrat a été enregistré au Bureau d'Enre- gistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 25 juillet 1977 sous le numéro 2802477.

Montréal, le 27 juillet 1977
Compagnie Financière Canadienne

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-071042-778
GILLES OUELLET

PAULINE BOURASSA -VS- Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Pauline Bourassa, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est à Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contesta- tion dans les délais susdits, le requérant procé- dera à obtenir contre vous, par défaut, un juge- ment de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 28 juillet 1977
Renald Chassé, greffier adjoint
ME Gilles Ouellet
4 est Notre-Dame, Suite 404
Montréal

Travaux publics Canada
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au **Chef, Politique et Administration des marchés**, Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'en- treprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite dé- terminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro téléphone 992-6433, sur ver- sements du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Numéro 600125-DN-059 — Revêtement de toit, passerelles de service et ouvrages d'électricité et de mécanique connexes, immeuble du Conseil national de recherches, 100, promenade Sussex, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: le mardi 23 août 1977

Dépôt: \$50.00

BUREAU DÉPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous- traitants des travaux d'électricité et de mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, On- tario, au plus tard à 15 heures, le vendredi, 19 août 1977, conformément aux dispositions du document intitulé "Prin- cipes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumission concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril 1970.

Numéro 077171-PT-M — Soumission prélimi- naire pour la fourniture et l'installation des com- mandes d'un refroidisseur de 3500 tonnes, Instal- lation centrale de refroidissement, parc Tunney, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: le jeudi, 11 août 1977

Dépôt: \$25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présen- tées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accom- pagnées du dépôt déterminé aux documents de soumis- sion.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale nationale, E.A. Slot

ALLKIND REALTIES INC.
Avis est donné en vertu des dispositions de la Loi des compagnies: "ALLKIND REALTIES INC." s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'ob- tenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATE à Montréal, Québec, le 26ième jour de juillet 1977

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
FELICEN CORMIER, Mécanicien
Ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de:
"FELICEN CORMIER ENG."

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS.
AVIS est par les présentes donné que FELICEN CORMIER, a fait cession de ses biens le 27ième jour de juillet 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ième jour d'août 1977, à neuf heures trente (9:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Le 28 juillet 1977
C.A. MICHAUD SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD SYNDIC
Suite 320
Montréal (Québec)
Tel: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES
NO. 500-12-071088-771
DOMINIQUE GERARD OSCAR

LAURENCIA MISTIVA -VS- Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée LAURENCIA MISTIVA, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contesta- tion dans les délais susdits, le requérant procé- dera à obtenir contre vous, par défaut, un juge- ment de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 29 juillet 1977
(S) Renald Chassé
Greffier des divorces
Mes Laberge, Toulet & Lord
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
Montréal
Procureurs du requérant

PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

API-77-4

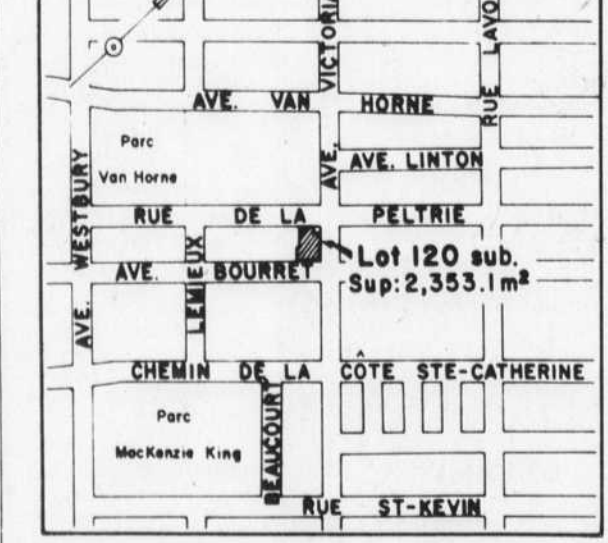
pour 10h30 a.m. heure de Montréal

Le mardi, 30 août 1977

TERRAIN À VENDRE DANS LE

VILLAGE CÔTE-DES-NEIGES

(VILLE DE MONTRÉAL)



Certains terrains situés à 5850, avenue Victoria entre les rues De La Peltrie et Bourret étant le lot partie 120-107 et les lots 120-1-6 et 120-1-7 aux plans et livre de renvoi officiels du Village de Côte-des-Neiges, division d'enregistrement de Montréal, province de Québec, contenant une superficie totale de 2 353.10 mètres carrés, avec bâtisse susérigée.

ÉVALUATION MUNICIPALE: \$261,000.00

MISE À PRIX: \$215,000.00

VENTE AU COMPTANT OU À TERME:
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Service Gestion des Immeubles
Bureau no 1800
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q. H2Z 1A4

Un dépôt de VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$21,500.00), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une Caisse Populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner l'offre.

Seuls ceux qui auront obtenu le document directement de l'Hydro-Québec sont admis à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une, quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur Propriétés Immobilières

LAURENT MARQUIS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-070751-775
MERLEN LAVINKAS BEAUCHAMP

GILLES BEAUCHAMP -VS- Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Gilles Beauchamp est par les présentes requies de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contesta- tion dans les délais susdits, la requérante procé- dera à obtenir contre vous, par défaut, un juge- ment de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 28 juillet 1977

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO. 500-12-068-968-779
DAME MONIQUE LAMOREUX

MAURICE GIARD -VS- Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MAURICE GIARD, est par les présentes requies de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en di- vorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contesta- tion dans les délais susdits, la requérante procé- dera à obtenir contre vous, par défaut, un juge- ment de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 juillet 1977

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311 Avenue du Parc
Montréal, Québec

AVIS est par les présentes donné, que l'on a do- ment enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 8 juillet 1977 sous le numéro 2798110 un contrat en date du 31 mai 1977 par lequel BNP Canada Inc. a re- cédé et transféré à Jeanus Jeans Limited tous les droits, titres et intérêts que BNP Canada Inc. a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créances en date du 20 Décembre 1976 et enre- gistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 23 Décembre 1976 sous le numéro 2748568.

Le 28 juillet 1977
Montréal

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL

Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à La Tuque et Bouchette-Maniwak, P.Q.

FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 7-0" DE HAUTEUR (APPROX. 1,150) PLUS FILS BARBÉS, AU SITE DU P.N.D. À LA TUQUE, LA TUQUE, P.Q.

FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 7-0" DE HAUTEUR (APPROX. 2,000) PLUS FILS BARBÉS AU SITE DU P.N.D. ET DU PAL. À BOUCHETTE-MANIVAK, P.Q.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci- dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transport Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 18 août 1977.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 pour chaque projet fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est rem- boursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec, et l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec, P.Q.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des sou- missions.

A.O. Dumes
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des transports aériens
Transport Canada
Aéroport int. de Montréal
le 21 juillet 1977

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1XC-038-40-001
Aménagement de La Grande Rivière
Déboisement dans le réservoir de LG-2

Date de fermeture: 23 août 1977 à 15:30 heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont con- tenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non rem- boursable de \$50.00 pour chaque exemplaire complet, paya- ble par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'é- nergie de la Baie James, du lun.Ju au vendredi inclusivement, de 8h.30 à 16h.30, à l'endroit suivant.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$60,000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'ap- pel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement

Pour information:
appeler 844-3741
poste 308

Carrières et Professions

TRADUCTEUR(TRICE)

Organisme d'assurances Incendie,
Accidents et Risques divers,
recherche traducteur(trice).

Fonctions:
Traduire de l'anglais au français des formulaires d'assurance, tarifs et textes administratifs.

Exigences:
— diplôme et expérience en traduction;
— connaissance des assurances I.A.R.D. ou des termes juridiques.

Adresser curriculum vitae complet à:

Le Devoir,
Dossier # 2723
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

Pour le compte d'une institution financière réputée dont le siège social est à Montréal et qui a connu au cours des dernières années une expansion remarquable à l'échelle du Canada, nous recherchons un

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL

Ce poste vient d'être créé pour répondre aux besoins nés de la croissance de la Société. Il s'agit essentiellement de mettre sur pied les systèmes et d'établir et gérer les politiques de la Société dans ce domaine, tant au niveau du siège social que des succursales, pour un personnel de plus de 300 personnes.

Le candidat devrait être bilingue, di- plômé en administration des affaires ou en sciences sociales et avoir au moins cinq ans d'expérience dans la gestion du personnel. Les perspectives d'avance- ment sont excellentes et le candidat qui le désire aura la possibilité de poursuivre sa carrière dans d'autres postes adminis- tratifs au sein de la Société. Le salaire et les bénéfices marginaux sont tout à fait compétitifs.

Les réponses seront accueillies en toute confiance par:

Gordon Bryson & Compagnie Ltée
Conseils en personnel de gestion
B.P. 116, Westmount, H3Z 2T1
Tél.: 861-7989

CRÉATION ET RÉDACTION EN FRANÇAIS

Une agence de publicité d'envergure cherche à combler deux postes dans son département de création.

Chef de la création
Ce poste ne peut être comblé que par un créa- teur dont les connaissances académiques et l'expérience lui permettent d'entreprendre des projets pour des clients nationaux - depuis les réunions avec les clients jusqu'à l'exécution fina- le pour la télévision, la radio et les publications.

Rédacteur
Nous désirons pour ce poste, un jeune rédacteur qui possède déjà une expérience d'agence. Cette personne devra à l'occasion adapter du matériel préparé en anglais, exécuter des projets de créa- tion et se développer au sein de l'agence.

Nous offrons une solide réputation, du travail intéressant, une rémunération juste et des bu- reaux au centre-ville.

S.V.P.: Envoyer curriculum vitae à:

Le Devoir,
Dossier # 2724
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

■ *Un ministre canadien à l'écoute du milieu sportif*

Gilles Houde



Le repli des Expos s'accroît

baseball

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Dimanche	Dimanche
Los Angeles 8, Montréal 2	Cleveland 9-4, Minnesota 2-9
Philadelphie 5, San Francisco 4	Chicago 5-4, Kansas City 4-8
New York 10, San Diego 9	Toronto 4, Milwaukee 1
Atlanta 8, Pittsburgh 3	Boston 1, Californie 0
Chicago 4, Houston 1	New York 9, Oakland 2
Cincinnati 6, St-Louis 2	Seattle 6, Baltimore 1
	Texas 3, Detroit 2
Hier	Hier
San Francisco 9, Montréal 2	Milwaukee 2, Toronto 3
St-Louis 6, Atlanta 5	Kansas City à Minnesota
Los Angeles à New York	Texas à Chicago
Chicago à Cincinnati	New York à Californie
Pittsburgh à Houston	Baltimore à Oakland
Aujourd'hui	Aujourd'hui
San Francisco, Knepper (4-4) à Montréal, Rogers (11-9), 19 h 30	Cleveland, Eckersley (9-8) et Garland (7-12) à Milwaukee, Caldwell (2-5) et Travers (3-5), 2, 19 h
San Diego, Owchinko (3-7) à Philadelphie, Lersch (6-3) ou Kaat (4-6), 19 h 30	Kansas City, Hassler (6-3) à Minnesota, Thormodsgard (7-8), 20 h 30
St-Louis, Urrea (3-3) à Atlanta, Niekro (10-12), 19 h 30	Texas, Alexander (11-6) à Chicago, Kravec (7-3), 20 h 30
Chicago, Bonham (9-10) à Cincinnati, Soto (1-0), 20 h	New York, Torrez (9-10) à Californie, Hartzell (4-6), 22 h 30
Los Angeles, John (11-4) à New York, Matlack (6-12), 20 h	Boston, Wise (7-4) à Seattle, House (3-5), 22 h 30
Pittsburgh, Rooker (9-5) à Houston, Larson (0-4), 20 h 30	Baltimore, May (11-9) à Oakland, Mitchell (0-3), 22 h

LIGUE NATIONALE				
	Section Est			
	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	60	41	.594	—
PHILADELPHIE	59	43	.578	1 1/4
PITTSBURGH	59	44	.573	2
ST-LOUIS	57	48	.543	5
MONTREAL	48	55	.486	13
NEW YORK	43	58	.426	17

LIGUE AMÉRICAINE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BOSTON	58	43	.574	—
BALTIMORE	59	44	.573	—
NEW YORK	58	45	.563	1
DETROIT	46	55	.455	12
MILWAUKEE	46	57	.447	13
CLEVELAND	46	56	.451	13 1/2
TORONTO	36	66	.353	22 1/2
Section Ouest				
CHICAGO	62	38	.620	—
KANSAS CITY	56	43	.566	5
MINNESOTA	59	46	.562	5
TEXAS	54	45	.545	7
CALIFORNIE	47	53	.470	15
SEATTLE	46	61	.430	19
OAKLAND	42	60	.412	21

La Pravda s'inquiète de la progression des travaux à Moscou

football

Ligue Canadienne

Mardi	Ce soir
Montréal 17, Calgary 6	Montréal à Hamilton
Saskatchewan 24, Vancouver 5	Saskatchewan à Edmonton
Mercredi	Mercredi
Toronto 17, Ottawa 1	Toronto à Ottawa
Edmonton 43, Winnipeg 13	Vancouver à Calgary

LIGUE CANADIENNE						
Section Est						
	pj	g	p	n	pp	pc
MONTREAL	3	3	0	0	60	33
HAMILTON	2	1	1	0	32	33
TORONTO	3	1	2	0	47	38
OTTAWA	2	0	2	0	18	44

Section Ouest					
WINNIPEG	3	2	1	0	75 80
C.-BRITANNIQUE	3	2	1	0	53 47
EDMONTON	2	1	1	0	69 42
CALGARY	3	1	2	0	28 42
SASKATCHEWAN	3	1	2	0	49 72

J'ai rencontré le ministre Claude Charbon et ce fut très cordial. Cependant j'admets éprouver une certaine gêne avec le Québec surtout s'il est juste qu'on commence déjà à se retirer de certains programmes, comme celui des Jeux de l'Arctique. L'an dernier, ces jeux eurent lieu au Québec, et je trouve cela un peu



génant de se retirer des prochains Jeux de l'Arctique qui se tiendront à Hay River et Pine Point dans les Territoires du Nord-Ouest. Finalement ce sont les jeunes Indiens et Inuit du Québec, qui seront pénalisés. Enfin, j'espère qu'à une prochaine conférence fédérale-provinciale, on pourra s'entendre et éviter tout conflit avec le Québec".

COMPTABLES AGRÉÉS

Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Régina Audet I.S.C. C.A.
Marianne Gosselin M.S.C. C.A.
Robert Monneau M.S.C. C.A.
L'Esplanade W.C.A.

50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montreal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Nancy Bisson, C.A.

60, St-Jacques, Suite 601
Montreal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.

59 rue St-Jacques, MtL
284-1117

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES
MONTREAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444, rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-residents
Montreal/Quebec

C.W. Blasegier, C.A. M. Camrind, C.A.
H.M. Garon, C.A. L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. J.P. Desile, C.A.
M.M. Domanski, C.A. S.R. Gagne, C.A.
R. German, C.A. J.P. Graveline, C.A.
G. Lingoes, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. MacKenzie, C.A. R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. R. Pearn, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Bureaux à
St-Jean, N.Y., Halifax, Saint-Jean, N.B.,
Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Windsor,
Kitchener, London, Windsor, Thunder
Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
MONTREAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBE
Comptables Agréés
B. Landori, Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hoppeneyer, C.A.

3901, Jean Talon Ouest,
Suite 214
Montreal, Que., H3R 2G5
Tel. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montreal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. Hubert Frette, C.A.
Raymond Courtois, C.A. Jean-Paul Béri, C.A.
Normand Boivin, C.A. Raymond Proulx, C.A.

1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montreal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montreal, Quebec H3B 2W3

Bureaux au Canada et
cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Edifice Le Cherrier
suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montreal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montreal, Quebec H3B 1R8

Bureaux dans les principales villes du
Canada et cabinets associés à
travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montreal, Qué.
H3B 4G7 871-8901

Montreal / Saguenay / Toronto /
Ottawa / Hamilton / Kitchener /
London / Winnipeg / Calgary /
Edmonton / Vancouver / Victoria /
Atterboro / Langley

Et bureaux associés dans les principales
villes des Etats-Unis du
Royume-Uni et autres pays

GAGNE, VAILLANCOURT & ASSOCIES
Comptables Agréés
AFRIQUE
à
ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montreal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Pénest, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Giles Villeneuve, C.A.
Jean-François Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montreal H2M 1L8 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIES
Comptables Agréés
2, Complexe Desjardins,
Bureau 2600, C.O. 153
Montreal H5B 1E8,
Tel.: 281-1555

Société nationale
Colins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto et
Halifax
Affiliation Internationale
Douglas Fox Kiddons
International

MACGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montreal-Toronto-Hamilton-Brimpton
St-Catharines-Fort-Erie-Oshawa-Lakeview
Winnipeg-Calgary-Edmonton-Vancouver
et autres grandes villes à travers le monde

1155 O., boul. Dorchester
Montreal, Que. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIES
Comptables Agréés
1, Complexe Desjardins,
Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché,
St-Jérôme
430-4610

Société nationale affiliée
Ward Mallette & Cie
Montreal/Ottawa/Toronto/
Winnipeg/Calgary/Vancouver/
Représentation
internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
NADÉAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier I.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois I.S.C. C.A.
Robert Houde B.E.C. C.A.
Guy Paquet I.S.C. C.A.
Jacques Desjardins I.S.C. C.A.
Anne Morin B.E.C. C.A.
Yves Massolias I.S.C. C.A.
Gilles Bouchard I.S.C. C.A.
René Marquis I.S.C. C.A.

50, Place Crémazie suite 921
Montreal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montreal, Quebec H2Y 1T4
Telephone (514) 844-4445

Bureaux
Montreal/Ottawa/Halifax/Winnipeg
Saskatoon/London/Sherbrooke
St-John's/Gatineau/St-Etienne
Baie Combe

Bureaux Affiliés
Quebec/Laval/Grande Prairie/Sherbrooke
Las Vegas/Calgary/Ottawa/Vancouver/Boston
Regina/Saint-John's/Montreal

Petrie, Raymond & CIE,
Proulx, D'Orsonnens & CIE
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques,
Suite 1225
Montreal, H2Y 1P5, Que.,
Tel.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montreal/Quebec/Halifax/Ottawa
Toronto/Hamilton/London/Windsor
Kitchener/Winnipeg/Saskatoon/Calgary
— Edmonton/Vancouver/Victoria

1200, ave McGill College
H3B 2J4 879-9050

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIES
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montreal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691

350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montreal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BELAIR & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montreal/Quebec
Montréal/Sherbrooke
Trois-Rivières/Ottawa
Saint-John's

Suite 3100, Tour de la Bourse
Montreal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Toronto/Ottawa/Saint-Jean/Quebec
New Brunswick/Quebec/Ontario
Kingston/London/Edmonton/Peterborough
Brantford/Wellington
Repérage dans le monde entier

2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney/Halifax/Saint-Jean/Quebec
Montreal/Ottawa/Toronto/Hamilton
Kitchener/London/Windsor/Winnipeg
Regina/Saskatoon/Vancouver
Calgary/Edmonton/Vancouver
Burnaby/Vancouver/Victoria
Kelowna/Nanaimo/Port Moody
British Columbia/Grand Rapids
Michigan/Chicago/Brussels
Autres pays du monde

1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
Charles A. Guenette, C.A.
Fernand Lucien, C.A.
Lucien Guenette, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Steven D. Viau, C.A.
Armand H. Robin, C.A.
A. Serge Gervais, C.A.
Alain Robitaille, C.A.
L. John Robitaille, C.A.
John-Joseph Gervais, C.A.
Jacques Roy, C.A.
Richard DeBevoise, C.A.
Louis Fortin, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Edouard, LaSalle
H6P 1T2

55A, Blainville Est,
Ste-Therese J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTNER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTREAL - TORONTO

Jack Zittner, C.A. Herbert Stein, C.A.
Samuel Siblin, C.A. Boris Levine, C.A.
Morris Goldsmith, C.A. David Stein, C.A.
Michael Spitzer, C.A. Steven Levine, C.A.
Mark Spitzer, C.A. Murray H. Zittner, C.A.
Barry A. Zittner, C.A. Amy Levine, C.A.
David A. Stein, C.A. Jeffrey A. Levine, C.A.
Norman Zittner, C.A. Boris Levine, C.A.
Morris Goldsmith, C.A.

4115 Sherbrooke ouest
Westmont, Qué. 933-1112

**Price enregistre
un profit net
de \$5.5 millions**

0% more than the other argument.

Faible activité

Parmi les titres spéculatifs, Denison Mines a perdu 1-4 à \$52 sur un virement de 1,100 actions.

À cause du "Civic Holyday", congé statutaire dans plusieurs provinces, la Bourse de Toronto était fermée hier.

[illegible]

Légère baisse des prix dans une animation modérée, hier, sur bourse canadienne des obligations.

Les émissions à court terme demeureraient inchangées. Les valeurs à moyen et long termes, de même que celles des provinces et des entreprises, haussières.

La livre sterling a mainte-
nu ses bonnes dispositions
malgré la baisse des taux d'in-
térêt sur le marché monétaire
et l'annonce d'une baisse pro-
bable du taux d'escompte de

Marché indéc



M. JACQUES J. GIASSON, ING.

les devises

Afrique du Sud	Rand	1.2343
Allemagne	Mark	4.6664
Argentine	Peso	0.0313
Australie	Dollar	0.7660
Autriche	Schilling	1.2176
Belgique	Franc	0.032
Bermudes	Dollar	1.0825
Bresil	Cruzeiro	0.0017
Danemark	Couronne	1.1794
Espagne	Peseta	0.126
Etats-Unis	Dollar	0.7078
France	Franc	2.2364
Grèce	Drachme	0.2978
Hong Kong	Dollar	2.2625
Inde	Roupie	13.28
Irlande	Lire	0.7866
Japon	Yen	0.0043
Mexique	Peso	0.0490
Norvège	Couronne	2.337
Nouvelle Zélande	Dollar	1.0419
Pays-Bas	Florin	4.3699
Portugal	Escudo	200
Royaume-Uni	Livre	1.8614
Suède	Couronne	2.4604
Suisse	Franc	4.447
Tchécoslovaquie	Couronne	19.005

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 9-50 à \$1.0716 par rapport au dollar canadien. La livre sterling a gagné 23-50 à \$1.8625. A New York, le dollar canadien perdu 4-25 à \$0.9332 et la livre sterling a gagné 13-100 à \$1.7380.

Les chèques canadiens étaient escomptés de 8 pour cent, tandis que les pièces valaient 10 pour cent de moins que leur équivalent américain. Ces taux étaient appliqués aux petites transactions de main à main.

Nomination

Mone se chargera de ses nouvelles responsabilités en plus de celles qu'il assume déjà, soit celles de vice-président adjoint en finances et comptabilité, Canadian Pacific Limited et Investissements Canadien Pacific.

Limitée. La société Les Vale
Mobilières Canadien Pacific
Limitée est une filiale en p
priété exclusive d'Investis
ments CP.

Parmi les valeurs canadiennes cotées en bourse newyorkaise, Campbell Red Lake a clôturé en hausse de 5-8 à \$28; Dome Mines a gagné 3-4 à \$52 1-4 et Seagram, 1-2 à \$21 3-4. Par contre, Inco a perdu

Cyan	10	128	26	25%	25% + 1/8	How Judd	8	648	97%	91%	93%
Am Exp	13	562	40%	40%	40% + 3/8	Hud Bay	93	2	15%	15%	15% + 1/8
Am Home	16	652	29 1/8	28 1/8	29 + 3/8	Hunt Ch	11	438	13	12%	13
Am Mot	6	324	4 1/8	4	4 1/8	IC Inds	6	102	26%	26%	26% + 1/8
Am Stand	8	99	34 1/8	33 1/2	33% - 1/4	INA Cp	9	160	43%	43%	43% + 1/8
Am TT	10	875	63 1/4	62 3/4	63% + 1/2	IU Int	8	210	13 1/8	13	13 - 1/8
Ampex	12	182	9 1/8	9%	9% - 1/4	INCO	9	244	23	22%	22% - 1/8

[illegible]

Chase M	9	203	3%	31%	31%	Midl Ros	8	36	31%	31%
Chesnie	8	222	38	37%	37%	Min MM	16	294	50%	50%
ChrsChrft	4	64	6	5%	5%	Mobil O	8	407	69%	68%
Chrnsr	3	705	15%	15%	15%	Mobil H	2	24	2%	2%
Citirp	9	845	28	27%	27%	Mohas	8	23	15%	14%
Cities Sv	7	186	59%	59	—	Monsant	7	232	66	65%
Clark Oil	10	12	15%	15%	—	Motorola	13	292	43%	43%
Col Colo	10	12	12%	15%	12%	Motor Corp	13	292	43%	43%
Col Pac	16	365	39%	38%	39%	NL Ind	9	93%	20%	20%
Col Pal	13	272	26%	25%	25%	Nat Gyp	9	138	16%	16%
Col Plc	5	374	15%	15%	15%	Norfolk	7	233	79%	79%

Gen Foxbro	9	48%	48%	48%	48%	SF&T Int	10	33%	33%	33%	33%	33%	33%
Gen Fox	80	20%	20%	20%	20%	Scot	10	33%	33%	33%	33%	33%	33%
Gen Den 15	34	16%	16%	16%	16%	Scot P	9	18%	16%	16%	16%	16%	16%
Gen Dy	5	73%	59%	59%	59%	Sears	12	21%	29%	28%	29%	29%	29%
Gen Elec	12	1603	55	54%	54%	Sedco Inc	8	1255	37%	37	37%	37%	37%
Gen Food	10	33%	33%	35%	35%	Shell Oil	7	154	32%	32	32%	32%	32%
Gen Gas	12	123	20%	20%	20%	Singer	1	216	24%	23%	23%	23%	23%
Gen Mills	12	222	30%	30%	30%	Singline	13	131	33%	33	33%	33%	33%
Gen Mot	6	1689	69%	68%	69%	Smith A	4	28	15%	15%	15%	15%	15%
Gen Por	38	165	8%	7%	7%	Sperry R	8	328	35%	34%	34%	34%	34%

Offre d'achat de toutes les actions

par
Sun Life du Canada,
d'assurance

*M. J.R. LeMesurier, un administrateur de Wood Gundy Systems Dimensions Limited.

Pour plus de renseignements concernant l'offre ou
contacter les soussignés, votre courtier en valeurs m
Fiducie Canada Permanent.

Dominion Securities
Limitée

M. Fernand R. Plante,
c.g.a.
président réélu

M. Serge Delorme, c.g.a. d.
Montréal, le secrétaire et
directeur général.

United Financial Management Ltd, semestre clos le 30 juin: 1975, \$273,000, 21.8 cents; 1976, \$261,000, 20.9 cents.

ordinaires de

Compagnie
ie

mitée, est un administrateur de

ur toute assistance, veuillez
ilières ou La Compagnie de

Wood Gundy
Limitée

De l'escarmouche à la guérilla

Le protectionnisme gagne du terrain

WASHINGTON (AFP-Reuter) — Une montée du protectionnisme dans les échanges commerciaux internationaux est perceptible depuis la récession de 1974, affirme le FMI dans son dernier rapport sur le commerce international.

Le Fonds monétaire international indique que le volume des échanges internationaux a augmenté de 11 pour cent en 1976 après un recul de

4,5 pour cent en 1975. Mais il ajoute que les pratiques restrictives en matière d'importations, en particulier les barrières non douanières, se sont multipliées.

En 1976, affirme le FMI, les pays industrialisés ont continué d'appliquer des contrôles sélectifs des importations, une forme sournoise de protectionnisme.

La France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont notam-

ment appliqué des mesures restrictives à l'égard des importations de textiles en provenance des pays en voie de développement, poursuit le FMI.

Les États-Unis de leur côté, souligne le FMI, ont soumis les importations d'acier spéciaux et de viande à des quotas. Le Japon a assujéti les importations de soie à notification préalable.

Un grand nombre de pays

en voie de développement, poursuit le FMI, ont introduit en 1976 de nouvelles limitations aux importations. Le Brésil a suspendu les importations d'un grand nombre d'articles. Le Pérou a instauré en janvier dernier un système de plus en plus restrictif à l'égard des importations. La Bolivie a appliqué une surtaxe de trois pour cent à la plupart des importations et augmenté celle frappant les produits de luxe.

L'Indonésie a introduit une surtaxe de 200 à 300 pour cent pour l'entrée de certaines catégories d'acier et de fer. Le Pakistan a appliqué une surtaxe de 10 pour cent à la plupart des importations.

L'année 1976 a vu aussi une accentuation de la tendance à l'utilisation des dépôts prétables aux importations. Tel a surtout été le cas de l'Italie, qui avait imposé un système de dépôt préalable sans intérêts, égal à 50 pour cent de la valeur des importations, en mai 1976, note le FMI.

L'organisation financière internationale souligne enfin que l'augmentation en volume du commerce international a évité que ces mesures protectionnistes ne prennent des dimensions plus grandes. Mais il a affirmé que les pratiques actuelles sont loin de la tendance à la libéralisation des échanges et des paiements internationaux qui avait caractérisé la période avant la récession.

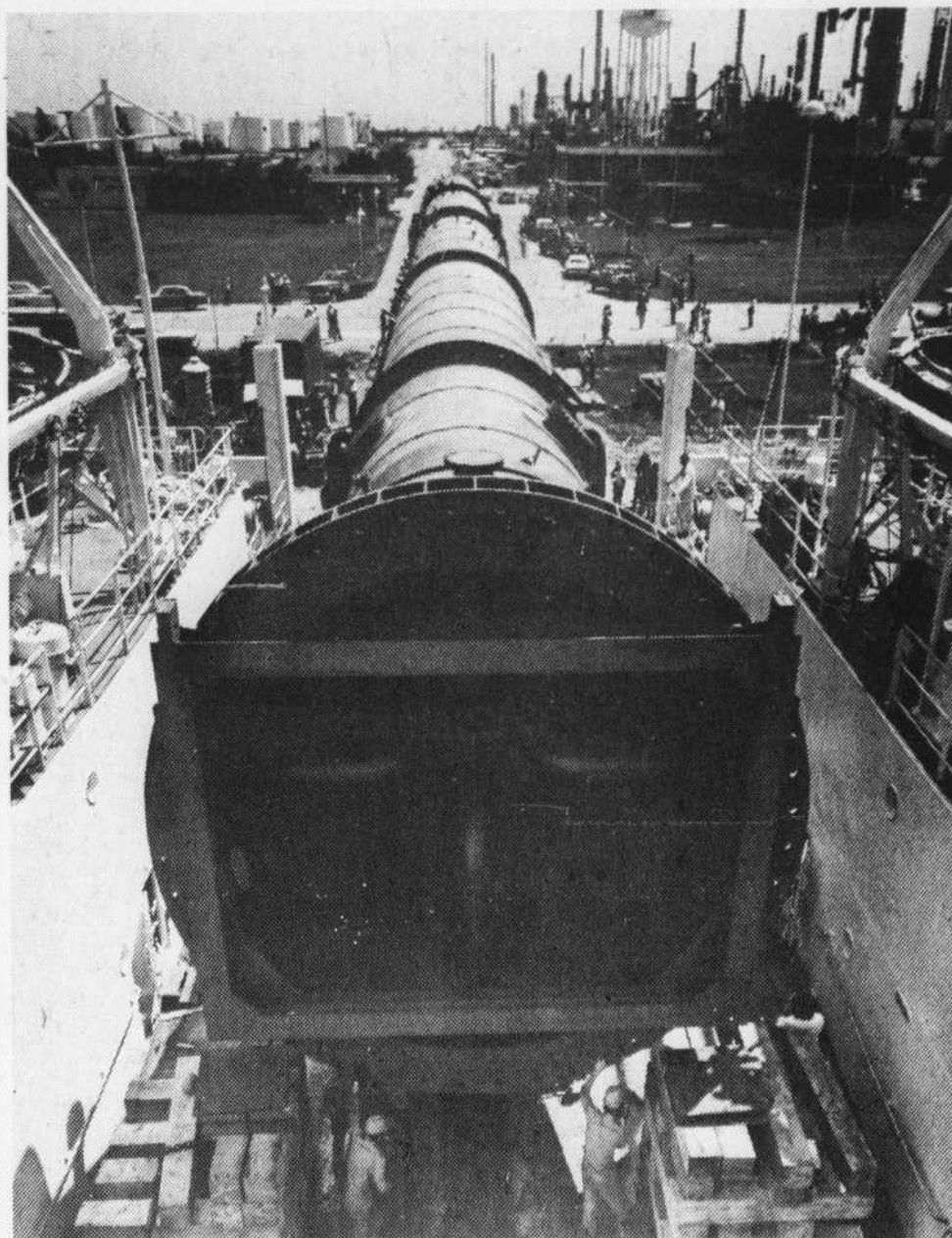
D'autre part, la presse portugaise a fait état dimanche d'un rapport confidentiel du Fonds monétaire international (FMI) présentant un sombre tableau de la situation économique au Portugal. Il recommande une série de mesures d'austérité.

Ce rapport, dont selon la presse le contenu aurait été divulgué à la suite de fuites, résulte de la visite d'une mission du FMI au Portugal du 19 au 23 juillet. Cette mission a été reçue par le premier ministre M. Mario Soares.

L'hebdomadaire "Edicao Especial" cite en outre la déclaration d'un haut-fonctionnaire de la Banque du Portugal selon lequel les réserves en devises sont presque épuisées et une nouvelle dévaluation de l'escudo pourrait intervenir en août.

De récentes statistiques indiquent que le déficit de la balance portugaise des paiements dépasse 1.1 milliard de dollars. Le pays importe plus de la moitié des produits alimentaires dont il a besoin.

Le rapport du FMI, dont fait état également la radio, recommande de nouvelles réductions budgétaires, un encadrement plus serré du crédit et des restrictions sur les importations de produits non essentiels. Il estime insuffisantes les mesures d'austérité qui ont accompagné la dévaluation de l'escudo, le 25 février dernier.



La plus haute tour préfabriquée du Canada termine le voyage de 4,000 milles qui l'a conduite des Pays-Bas à la raffinerie de Shell Canada à Sarnia en Ontario. La tour, qui pèse 455 tonnes, dominera de ses 266 pieds la nouvelle usine de polypropylène de Shell présentement en construction.

Les travailleurs d'East Angus rejettent le projet de Domtar

EAST ANGUS (PC) — Les 570 employés de l'usine de papier d'emballage Domtar Ltée, d'East Angus, dans les Cantons de l'Est, refusent d'accepter inconditionnellement le projet patronal visant à relancer l'entreprise dont la fermeture est prévue pour le 30 septembre.

Au cours d'une longue réunion tenue dimanche, les travailleurs syndiqués, membres de la CSN, ont clairement indiqué qu'ils étaient prêts à s'imposer de lourds sacrifices pour sauver leurs emplois, mais pas au point de s'agenouiller ou de ramper devant la compagnie.

Ne pouvant obtenir de garantie quant à la durée de la survie de l'usine, les travailleurs ont refusé, par un vote

de 168 à 62, d'entériner la proposition patronale qui leur avait été remise individuellement vendredi dernier.

"Si Domtar doit partir dans six mois, un an ou deux ans, qu'elle le fasse tout de suite", ont fait valoir plusieurs intervenants.

Ignorant la recommandation de leurs représentants syndicaux, les employés ont par ailleurs mandaté leur syndicat de tenter une ultime démarche auprès de la compagnie, avant de prendre une décision finale à une réunion subséquente qui aurait probablement lieu dimanche prochain.

Pour retarder la fermeture de l'usine, la compagnie Domtar avait proposé à ses employés une série de conditions que ceux-ci ont jugées sévères:

- la mise à pied de 90 employés et le non-remplacement des 34 autres qui ont pris ou prendront leur retraite cette année;
- la signature, avant le 15 août 1977, d'un nouveau contrat de travail prévoyant le gel des salaires et autres bénéfices jusqu'au premier septembre 1978;
- la révocation de certains avantages garantis par l'entente actuellement en vigueur;
- et l'appui du syndicat pour obtenir du gouvernement québécois un sursis pour l'application de la nouvelle réglementation pour la protection de l'environnement qui doit entrer en vigueur en 1980.

Le groupe SNC prend pied aux USA

La société SNC Inc., de Montréal, vient d'acquiescer une partie de la Hensley-Schmidt, de Chattanooga, au Tennessee et les deux partenaires ont fondé une compagnie commune qui portera le nom de Hensley-Schmidt-SNC Inc.

La nouvelle compagnie appartiendra à 50 pour cent à chacun des deux partenaires et aura son siège social à Atlanta, en Géorgie. Elle fournira des services de génie, d'inspection et de construction dans les États situés au sud de Washington et à l'est du Mississippi et de la Louisiane.

Le groupe SNC est une des plus grandes entreprises canadiennes à offrir des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction au Canada et à l'étranger. Hensley-Schmidt, société solidement

établie dans le sud-est américain, figure parmi les 150 premiers bureaux d'études aux États-Unis. Son renom a été confirmé par l'excellence de ses services en génie civil et en environnement qu'elle continuera d'offrir à sa clientèle.

"Il s'agit du premier jalon de notre programme d'expansion aux États-Unis", déclare M. Camille Dagenais, président du groupe SNC. "Quoi-

que nous ayons déjà exécuté des projets dans cette région, cette association nous permet d'avoir une base d'exploitation dans un centre important du sud-est américain".

"La formation de cette coentreprise s'inscrit dans un programme de deux ans qui a pour but de commercialiser le savoir-faire du Groupe SNC sur une grande échelle aux États-Unis et nous espérons

former d'autres entreprises dans les grands centres industriels américains".

La nouvelle coentreprise s'agit d'abord de préparer des offres de services pour plusieurs projets d'envergure dans la région. Puisant dans les ressources humaines des deux sociétés-mères, l'établissement d'une équipe de travail à Atlanta s'effectuera au cours des prochains mois.

CIL met au point une nouvelle méthode d'exploitation minière

La Canadian Industries Limited vient de faire breveter un nouveau procédé, unique en son genre, de récupération des gradins et des piliers dans l'exploitation minière souterraine. Ce brevet confère à la compagnie les droits exclusifs d'utilisation à l'échelle internationale, du rétroabattage.

Cette technique d'abattage est fondée sur l'extraction en cône, sur un plan horizontal, à l'aide de charges sphériques placées dans des trous de mine de grand diamètre. La CIL estime que cette technique présente de nombreux avantages puisqu'elle permet aux exploitants miniers d'accroître fortement la productivité et qu'elle semble être la méthode

d'exploitation minière souterraine la plus sûre qui soit à l'heure actuelle.

Cette méthode innovatrice permet de supprimer le fonçage de puits verticaux, le hachage et le mélange du minerai et des matériaux de remblayage et ce faisant, de gagner du temps et de réduire le coût de la main-d'œuvre. Le sautage et le forage dans les voûtes sont également supprimés.

Le sautage des parois et des voûtes inclinées permet de récupérer, sans trop de dommage, le minerai de très bonne qualité des gradins ou des piliers. Dans les mines où la méthode a été mise à l'essai, le roc aux points d'extrac-

tion et dans les galeries de roulage s'est révélé très sain.

Il a fallu deux ans à la CIL pour mettre au point la nouvelle technique d'abattage et les premiers essais sur le terrain ont eu lieu à la mine Le-Vack de INCO Limited, en Ontario. Le rétroabattage permet de tripler la productivité obtenue par la méthode d'exploitation par coupe-et-remblai. On a, depuis, utilisé avec succès cette méthode pour récupérer un nombre important de piliers dans cette mine.

On a récupéré, avec le même succès, un premier pilier à la mine Strathcona de Falconbridge Nickel Mines Limited à Onaping, en Ontario, et l'on songe à généraliser l'utilisation de cette méthode de récupération. INCO utilise le rétroabattage pour l'exploitation en gradins à sa mine Le-Vack et à sa mine Coleman où les progrès s'avèrent satisfaisants. Cette méthode a récemment permis de récupérer avec succès un premier gradin principal à la mine Birchtree de la division du Manitoba de INCO.

La technique de récupération de la CIL est maintenant utilisée non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Ainsi, malgré les conditions géologiques très différentes de sa mine Rubiales, la Exploration Minera Espana S.A., située au nord-ouest de l'Espagne, a obtenu d'excellents résultats.

CIMENTS CANADA LAFARGE LTÉE
Nomination



Ronald D. Southern
Lors de la dernière assemblée de la compagnie, les actionnaires de Ciments Canada Lafarge Ltée ont élu Ronald D. Southern au conseil d'administration. M. Southern est président et directeur de l'exécutif d'ATCO Industries Ltd. à Calgary en Alberta.

Crédit Foncier: les profits ont augmenté de près de 20%

Le Crédit Foncier Franco-Canadien a annoncé que le bénéfice net d'exploitation consolidé pour le deuxième trimestre de 1977 s'élève à \$1,738,000 (\$2.01 par action) à comparer à \$1,459,000 (\$1.69 par action) l'an dernier.

Ces chiffres, ajoutés aux résultats du premier trimestre, font ressortir pour les six premiers mois de 1977 un bénéfice net de \$3,908,000 (\$4.52 par action) contre \$3,927,000 (\$4.5 par action) en 1976.

L'ensemble de ces résultats

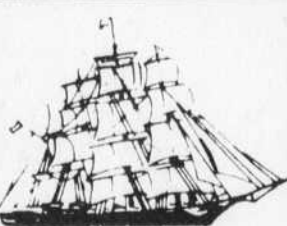
reflète une augmentation des revenus nets provenant des opérations hypothécaires et des placements en valeurs mobilières, compensés par un accroissement des frais d'administration et une diminution des revenus nets provenant des investissements immobiliers.

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les gains nets extraordinaires réalisés sur la disposition d'actifs, qui se sont élevés pour le premier semestre à \$182,000 contre

\$693,000 en 1976.

Au 30 juin 1977, le total du bilan consolidé s'élève à \$1,058 millions à comparer à \$877 millions au 30 juin 1976. Les prêts hypothécaires s'élèvent à \$875 millions, les propriétés immobilières à \$98 millions, les valeurs mobilières à \$51 millions et l'ensemble de la dette à \$940 millions.

La part des actionnaires se chiffre à \$81.2 millions (\$93.81 par action) contre \$76.5 millions (\$88.55 par action) au 30 juin 1976.



Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON
MOBY DICK
FRUITS DE MER FRAIS
chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons

A LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL
285-1636

Productivité moindre dans le secteur minier

WASHINGTON (AFP) — La plupart des entreprises des secteurs industriels, commerciaux et des services ont fait apparaître des gains de productivité importants en 1976 à l'exception de l'industrie minière, annonce hier le département du Travail.

Dans le secteur privé non agricole, les gains de productivité ont été de 3.7 pour cent en 1976 contre 1.6 pour cent en 1975.

Dans le secteur automobile, la productivité a augmenté de 9.2 pour cent et dans la sidérurgie de 7.3 pour cent, contre respectivement 6.7 pour cent et 7.3 pour cent en 1975.

Dans le secteur des services, les meilleurs gains de productivité ont été enregistrés par les compagnies de téléphone, 10.5 pour cent, les stations d'essence, 9.8 pour cent.

Seul le secteur minier a enregistré des baisses de productivité, notamment dans les charbons, où la productivité qui décline progressivement depuis huit années consécutives, a baissé de 4 pour cent en 1976. Les grèves et l'application de règles de sécurité de plus en plus strictes pour les travailleurs non expérimentés sont à l'origine de cette tendance, précise le département du Travail.

L'hôtel Beauséjour... un goût de revenez-y!

En voyage d'affaires à Moncton?
N'hésitez pas. Descendez à l'hôtel Beauséjour, au coeur de Moncton.
À votre arrivée vous serez accueilli dans la plus pure tradition-hospitalité des gens des Maritimes.
L'atmosphère de l'hôtel Beauséjour...
c'est un sourire où éclate le charme acadien... c'est des chambres ultra-confortables, accueillantes à souhait... c'est une table où le fruit de mer est roi...
c'est une façon de vivre qui sait agrémente les heures de travail et les moments de loisirs...
L'hôtel Beauséjour offre aussi piscine, salles de réunions et de congrès.

Avant de vous rendre à Moncton, réservez votre chambre à l'hôtel Beauséjour.
Partout au Canada, les hôtels CN vous accueillent chaleureusement et vous offrent des chambres à prix raisonnables.
Renseignez-vous sur nos tarifs d'affaires.
Réservations instantanées à l'un ou l'autre de ces hôtels CN:
à Montréal, composez 877-4032
à l'extérieur de Montréal, composez 1-800-261-6362.
Hôtel Newfoundland, Saint-Jean (T.N.) — Hôtel Nova Scotian, Halifax
Hôtel Beauséjour, Moncton — Le Reine Elizabeth*, Montréal — Château Laurier, Ottawa
Hôtel Fort Garry, Winnipeg — Hôtel Macdonald, Edmonton — Jasper Park Lodge, Alberta
Hôtel Vancouver*, Vancouver
Sans oublier
le restaurant Top of Toronto, Tour CN, Toronto

* Administrés par Hilton Canada.



AVIS IMPORTANT

Aux détenteurs de débentures

7¼% - 7½%

échéant le 1^{er} mars 1992
de la Banque Canadienne Nationale

Le détenteur d'une débenture de cette émission peut demander qu'elle échoie le 1^{er} mars 1978. Cette demande doit être faite avant le 1^{er} septembre 1977. Pour exercer ce droit, le détenteur devra signer l'avis de demande imprimé à l'endos

de la débenture et la remettre avec, le cas échéant, tous les coupons venant à échéance après le 1^{er} mars 1978 (nos AX13 à AX40 incl.) au Trust Général du Canada, à son bureau principal à Montréal ou à Québec.

Cette demande sera irrévocable.



Banque Canadienne Nationale

Malville: Paris ne différera pas Super-Phénix malgré les incidents

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Au lendemain des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants anti-nucléaires près de Creys-Malville, les organisations de gauche ont accusé hier les autorités d'avoir délibérément provoqué ces heurts.

Pour les partis de l'union de la gauche, ces violences qui ont fait un mort et une centaine de blessés, résultent en dernier ressort du refus du gouvernement d'organiser un débat national sur l'atome et de son programme d'énergie nucléaire inacceptable. Sous le titre "Provocation à Malville", le journal communiste L'Humanité dénonce la tension organisée à Malville et les provocations au sein des manifestants.

M. Brice Lalonde, responsable des "Amis de la terre", un des principaux groupes écologistes français, a demandé l'ouverture, d'une enquête parlementaire, en affirmant que les manifestants ont été attirés dans un piège par M. René Jannin, le préfet de l'Isère, qui a créé un climat de "guerre civile".

La confédération française démocratique du travail (CFDT) déclare n'avoir pas pris part aux manifestations contre le sur-régénérateur nucléaire Super-Phénix, afin d'éviter d'être prise dans des heurts que l'attitude agressive des autorités rendait inévitables. La police détient toujours 19 des 35 personnes arrê-

tées dimanche: 11 Allemands de l'Ouest, 6 Français et 2 Suisses.

M. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, a loué son courage et son sang-froid et souligne que l'agression délibérée de policiers chargés d'assurer la protection des lieux n'avait aucune justification.

D'autre part, le gouvernement français "continuera la construction de Creys-Malville et de Super-Phénix, parce qu'il en va de la vie et du confort des Français", a déclaré M. René Monory, ministre de l'Industrie et de la recherche scientifique.

Dans une interview à la radio France-Inter, M. Monory, après avoir souligné que la sécurité était assurée "dans une mesure extrêmement large" à Creys-Malville, a déclaré que les manifestants de Malville n'étaient pas suffisamment informés et que le gouvernement se préparait à expliquer davantage pourquoi la France n'avait pas "tout l'intention de revenir sur sa politique nucléaire".

"Si nous ne faisons pas de sur-régénérateurs, a précisé le ministre, à terme les centrales risqueraient de ne servir à rien car on ne pourrait plus les approvisionner en uranium". "Si nous arrêtons notre programme nucléaire, a-t-il ajouté, c'est 20 milliards de francs qu'il faudrait, en 1985, pour importer notre pétrole. Ces 20 milliards sont utiles

pour créer des emplois. Il ne faut jamais dissocier l'activité économique de l'indépendance énergétique", a conclu M. Monory.

Par ailleurs les circonstances de la mort de Vital Michalon, le manifestant de 31 ans tué dimanche au cours des affrontements de Malville, n'avaient toujours pas été déterminées avec certitude hier.

En attendant les résultats de l'autopsie ordonnée par le procureur de Bourgoin et qui sera pratiquée aujourd'hui, un habitant du pays, qui a descendu Vital Michalon jusqu'au centre de secours, a affirmé au médecin qui a tenté la réanimation, que le jeune manifestant avait reçu un coup au bas-ventre.

Le même témoin a parlé en outre d'un accrochage violent entre M. Michalon et deux ou trois gendarmes mobiles. De plus, signale-t-on, si Vital Michalon ne portait pas de traces apparentes de coups lorsqu'on a essayé de le réanimer, il n'en était pas de même en fin d'après-midi. Enfin, le corps du jeune homme a été découvert à quelques dizaines de mètres du lieu des affrontements.

Par ailleurs, indique-t-on, le médecin qui été appelé au chevet de M. Michalon a refusé le permis d'inhumation, et le maire de Bouvesse, localité où a été transporté le corps du manifestant avant d'être transféré à Lyon, M. Louis Raymond, a lui-même affirmé

que le corps portait un fort hématome sur la poitrine, depuis la clavicule droite jusqu'à l'estomac.

Le bilan des affrontements côté manifestants, coïncide avec celui du préfet de l'Isère, indique-t-on par ailleurs: une centaine de blessés, dont une trentaine assez sérieusement atteints.

Un jeune homme, qui serait Français et non Allemand, a eu la main arrachée en voulant ramasser une grenade et un autre, de nationalité allemande, a eu le pied déchiré,

alors qu'il venait de le poser sur une grenade. Le premier a été hospitalisé à Pont-de-Beauvoisin et l'autre à Lyon. Deux autres manifestants ont eu un bras cassé. On ne connaît pas encore leurs identités.

Côté forces de l'ordre, trois des cinq blessés ont été grièvement atteints: deux d'entre eux ont eu une main arrachée par l'explosion d'une grenade, selon le PC des forces de l'ordre. Un troisième a été atteint au visage dans des circonstances non précisées.

Affaire Ponto: vaines recherches en Allemagne

BONN (d'après AFP et Reuter) — La recherche des assassins de M. Juergen Ponto, président de la Dresdner Bank n'avait encore donné aucun résultat, quelque quarante-huit heures après le crime.

Malgré le déclenchement d'une gigantesque chasse à l'homme sur tout le territoire ouest-allemand, la police ne dispose encore que de peu d'indices sur la direction prise dans leur fuite, par les trois auteurs de l'attentat. Le seul progrès enregistré par les policiers de RFA, est la découverte hier après-midi, dans une banlieue de Francfort, de l'une des voitures dans laquelle les extrémistes ont pris la fuite. Une veste portant des traces de sang de M. Ponto a été découverte

à bord d'un véhicule. Une camionnette qui devait selon les enquêteurs servir à l'enlèvement. A d'autre part été trouvée près de la villa de la victime à Oberursel.

Hier le parquet fédéral a lancé un mandat d'arrêt contre la principale suspecte, Susanne Albrecht. On apprendrait entre-temps que le successeur de M. Ponto a déjà été nommé. Il s'agit de M. Helmut Hauegen, banquier de réputation internationale et déjà membre du comité directeur de la Dresdner Bank.

Le meurtre a suscité de nombreuses protestations, en particulier de l'opposition chrétienne-démocrate (CDU) et de la presse conservatrice qui réclament un renforcement de la lutte "anti-terroriste".

Alvaro Cunhal réclame de nouvelles élections

LISBONNE (Reuter) — Par la voix de son secrétaire général, M. Alvaro Cunhal, le parti communiste portugais a lancé hier soir un appel à des élections générales anticipées pour stopper ce qu'il considère être une "glissade" dangereuse vers la droite de la jeune démocratie portugaise.

Rendant compte au cours d'une conférence de presse d'un long rapport politique auquel le comité central du PCP a mis la dernière touche dimanche, M. Cunhal a accusé le gouvernement socialiste du premier ministre Mario Soares d'avoir suivi une "politique catastrophique" depuis son entrée en fonction il y a un an et de préparer, avec l'aide de "l'imperialisme", le retour du capitalisme dans l'industrie et l'agriculture.

Pour trouver une solution véritablement démocratique aux problèmes que traverse le Portugal, déclare le document du PCP, les lois contestées, notamment les lois agraires,

doivent être suspendues, le gouvernement actuel doit être remplacé par un cabinet civil et "non politique" chargé d'expédier les affaires courantes et de préparer de nouvelles élections. Le Parlement doit être dissous et les électeurs doivent être appelés aux urnes dans les trois mois, selon la constitution.

M. Cunhal, dont le parti n'a obtenu que 14,35 pour cent des voix lors des élections législatives du 25 avril 1976, n'a pas expliqué comment le PCP espérait obtenir l'accord des autres formations politiques pour soutenir ses propositions.

Dans les milieux socialistes, on accueille avec dérision les propositions communistes.

Le document du comité central du PCP dénonce le programme de réforme agraire du gouvernement, les mesures de compensation pour les entreprises agricoles et industrielles nationalisées après la révolution d'avril 1974 et diverses autres mesures

gouvernementales. Toutes ces mesures trahissent le propre programme politique des socialistes et violent la constitution adoptée en 1976, affirme-t-il.

La nouvelle loi agraire, qui fait un meilleur sort aux petits et moyens agriculteurs aux dépens des grandes fermes collectives gérées par les communistes depuis 1975, est particulièrement attaquée par le PCP qui estime qu'elle "viole de façon flagrante et brutale la constitution et représente une monstruosité juridique, sociale et morale".

M. Cunhal a accusé les socialistes d'avoir formé une alliance "contre nature" avec le parti social démocrate (PSD - centre droite) et le centre démocrate (conservateur). Les trois formations concernées ont démenti avoir forgé une telle alliance. Le PSD a cependant voté la refonte de la réforme agraire du gouvernement socialiste.

Belgrade

Proposition soviétique de concessions mutuelles

BELGRADE (Reuter) — L'optimisme des délégués aux travaux préparatoires de Belgrade a été ranimé hier par un assouplissement de la position soviétique sur le problème de la durée de la conférence chargée de faire le point de l'application de l'acte final d'Helsinki de 1975.

Faisant remarquer que lundi marquait le deuxième anniversaire de la signature de cette charte, le chef de la délégation soviétique, M. Youli

Vorontsov, a déclaré que l'impatience actuelle pourrait être résolue grâce à des "sacrifices mutuels".

La plupart des délégués ont bon espoir que les travaux pourront être achevés d'ici deux ou trois jours. Engagés le 15 juin, ils auraient dû prendre fin le week-end dernier.

Les Occidentaux, qui sont suivis en cela par la Roumanie, s'opposent à l'imposition, par les Soviétiques, d'une date limite pour la durée de la fu-

ture conférence, dont les travaux seront poursuivis au sein de cinq commissions.

Les autres questions ayant été réglées pour l'essentiel, on est actuellement à la recherche d'une formulation adéquate sur le problème de la fin des futurs travaux. Un consensus semble se dégager sur la proposition soumise en fin de semaine par l'Espagne. Elle prévoit l'ouverture de la conférence à la fin septembre et huit semaines de travail en commission, et fixe l'objectif d'achever l'ensemble des travaux le 15 décembre avec la possibilité d'une nouvelle session d'un mois à partir de la mi-janvier, si un accord n'est pas réalisé.

Certains pays de l'OTAN, la Norvège en particulier, soutiennent cette proposition. D'autres, comme le Portugal, tiennent à éliminer toute idée de date limite afin que toutes les questions, comme celles des droits de l'homme, puissent être examinées de manière approfondie et que les travaux puissent aboutir à des conclusions.

Non sans hésitations, les huit pays neutres se sont déclarés favorables à la formule espagnole.

Le secrétariat de la conférence a averti hier les délégués qu'ils ne pourraient vraisemblablement pas poursuivre leurs travaux la semaine prochaine du fait que le contrat de leurs interprètes ne serait pas prolongé. Mais les participants ont bon espoir de parvenir à un compromis pendant la semaine et d'éviter de voir reprendre ces travaux préparatoires en septembre. "Une telle éventualité porterait un coup aussi bien psychologique que politique à la détente, et nous souhaitons tous l'éviter," a déclaré un chef de délégation.

Avant-goût de l'automne

LES COORDONNÉS...

Une idée d'ensemble de "Irving Samuel": la veste simple rehaussant la jupe froncée dernière mode ou le pantalon de coupe classique, taillés dans cette merveille des merveilles: la laine, le tissu par excellence. Les coordonnées de mise pour l'automne '77.

Salon Vendôme

La veste tout-aller. \$175

Pullover à col dégagé en cachemire. Beige, gris, noir. Tailles P.M.G. \$75

Pantalon droit en gabardine de laine française, à garniture de ferrure ton or. Beige, brun ou noir. Tailles 8-16. \$100

D'Italie... élégant sac à bandoulière en suède. Beige, brun, noir. \$50

Veste sans col "Yves St-Laurent" en flanelle de laine avec garniture tressée. Cognac/noir, blanc cassé/beige ou beige/gris. Tailles 6-16. \$175

Chemisier imprimé à jabot en soyeux polyester. Imprimé noir ou brun. Tailles 4-14. (Disponible dans 2 semaines). \$85

Jupe froncée en crêpe noir ou flanelle grise douce. Tailles 4-14. \$85

Rayon 733, au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement.

EN VILLE
FAIRVIEW
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL

Simpsons

JOURS "KENMORE"

en vigueur jusqu'au samedi 13 août. Consultez la circulaire de 12 pages "Jours Kenmore". Vous y trouverez une foule d'aubaines sur des appareils électro-ménagers "Kenmore". Venez chercher une copie au magasin Simpsons le plus près de chez vous. Commandez dès aujourd'hui! Composez 842-7221, jour et nuit.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND

Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE

Alan Swabey Robert Mitchell
Guy Houle Paul Marcoux
Maurice Shier Arthur Mallette
Kevin Murphy John D. Miller
Gary W. Partington

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

Les notaires

PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier
Me. A. Earl Kimmel

Me. Fernand Poirier
Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, Tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941